

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Mylène DIBATISTA – Josiane DAUTRY – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCO

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

- Monsieur Hamide KERMANI est excusé et représenté par Farid RADJOUH.
- Madame Kheira SIONIS est excusée et représentée par Imène SOUID.
- Madame Annie RAMARIAVELO est excusée et représentée par Maribel AVILES CORONA.
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON est excusée et représenté par Alain GIRARD.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Thierry CHAUDRON.

- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Brahim MESSACI.
- Monsieur Jean-François CHAZOTTES a quitté la séance à 22h02 (point n° 7-3) et a donné pouvoir à Sana EI AMRANI.

### **Imène SOUID**

Bonsoir à toutes et à tous, nous allons commencer cette séance.

*Madame Imène SOUID rappelle les pouvoirs.*

### **Imène SOUID**

Vous avez un vœu qui a été déposé sur table, je vous propose de voter l'urgence du vœu pour qu'il soit présenté en fin de conseil municipal.

*L'urgence est adoptée à l'unanimité*

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.*

### **Imène SOUID**

Je vous propose de passer à l'approbation des procès-verbaux des séances du 08 juin, du 09 juin et du 06 juillet 2023. Est-ce qu'il y a des demandes ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Bonjour Madame SOUID, chers collègues. Est-il possible d'avoir accès au verbatim ? De mémoire, vous avez d'abord clôturé la séance, puis vous nous avez fait l'annonce concernant la DGA.

### **Imène SOUID**

Je suis revenue dessus. Vous ne vous rappelez pas ? J'avais oublié mais j'étais revenue en disant : « Attendez, attendez... ».

### **Philippe BOURIACHI**

D'accord. Je pense que c'est comme ça que ça s'est déroulé. Sauf que sur le compte rendu, ce n'est pas ce qu'il y a marqué. Il y a marqué que vous avez fait l'annonce, et qu'après, vous avez levé la séance.

**Imène SOUID**

Parce que c'est ce qui s'est passé.

**Philippe BOURIACHI**

Non, parce que vous avez d'abord clôturé et levé la séance. Vous avez donné l'information, et après vous avez de nouveau relevé la séance. Ce n'est pas pareil.

**Imène SOUID**

Je ne crois pas. On réécouterà les bandes et on vous dira, d'accord ?

**Philippe BOURIACHI**

Merci.

**2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Juin 2023.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER*

**2a - Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Juin 2023.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER*

**2b - Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Juillet 2023.**

*Adopté à l'unanimité*

*2 abstentions : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER et Philippe BOURIACHI*

**3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces décisions ? Madame DURU BERREBI, puis Monsieur BOURIACHI.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant l'approbation de l'avenant, décision numéro 253. Bien sûr, c'est sans incidence financière, ça concerne le frigo connecté. J'aimerais connaître soit le succès, soit l'insuccès de ce frigo connecté.

**Imène SOUID**

Les retours sont plutôt positifs. C'est pour ça que nous sommes en cours de relance du marché. Dès qu'on aura le nouveau marché, nous pourrons avoir un nouveau prestataire. D'où cet avenant de prolongation.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 255, les recettes attendues concernant l'approbation de la convention d'un groupe de l'office de tourisme de Beaufort, à Arêches. Est-ce qu'on va avoir le résultat réel ? Parce que ce sont juste des recettes attendues.

**Imène SOUID**

Ce sont les recettes réelles que nous avons eues.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant les décisions numéros 264, 266 et 267. C'est pour apprendre le grec, ou l'espagnol ? Je n'ai pas trop compris.

**Imène SOUID**

C'est dans le cadre de ce qu'on appelle les séjours linguistiques en Grèce, du dispositif Jeunes 16-30 ans, et notamment le dispositif 100 % Europe. Pour les jeunes qui souhaitent partir dans des destinations européennes, la ville les accompagne en leur donnant une subvention sur ces déplacements. La subvention est de 180 euros maximum par jeune. Il y a une commission qui s'est réunie, qui a étudié l'ensemble des demandes, et donc il s'agit des personnes à qui on a en attribué. L'ensemble des jeunes qui l'ont sollicitée ont obtenu cette subvention.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 267, la demande de subvention au titre du fonds d'investissement. C'est pour qui ? C'est pour quelle association ?

**Imène SOUID**

On est en train de faire les travaux sur l'ancien centre de santé Calmette et nous allons accueillir trois associations, à savoir l'AUVM, le Secours Populaire et les Restos du cœur.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 272, qui est le bénéficiaire du séjour ?

### **Imène SOUID**

Ce sont douze enfants et deux animateurs de l'accueil de loisirs Joliot-Curie élémentaire, qui sont partis du 17 au 21 juillet à l'île de Buthiers pour un mini-séjour.

### **Nicole DURU BERREBI**

Concernant les décisions numéros 311 et 317, on peut savoir sur quel sujet c'est ? La décision 311, approbation de la proposition financière, Maître Stéphanie Juffroy c'est à quel sujet ? Et aussi, la décision numéro 317, s'il vous plaît.

### **Imène SOUID**

C'est un pré-contentieux, dans le cadre d'un litige engagé par un agent de la ville.

### **Nicole DURU BERREBI**

Je souhaiterais dire quelque chose à propos de la décision numéro 332. À Tel Aviv, il y a quelques années, les partisans de la paix des deux côtés s'emparèrent de *Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran*. Le théâtre national d'Israël présenta longtemps cette pièce, un soir en arabe, un soir en hébreu. Or, nous entrons dans une période de turbulences encore plus forte que lorsque ce texte fut créé, en 1999. L'islamophobie s'est développée sans complexe, l'antisémitisme a repris du poil de la bête. L'ignorance de l'autre n'apparaît plus comme un défaut, aujourd'hui. On se replie sur son identité comme on se cache dans une armure. Beaucoup ont alors pensé que Monsieur Ibrahim nous manquait, avec sa sagesse souriante inspirée du soufisme, ainsi que Momo, ce garçon solitaire en quête d'amour. Ces deux-là voient d'abord un être humain en l'autre, pas seulement un Juif, un Arabe, un Musulman, un Français, un étranger. Ils nous racontent un univers coloré de tendresse et de respect nourri par la première forme de tolérance, la curiosité. Merci.

### **Imène SOUID**

Nous partageons, puisque nous présentons. C'est une très belle œuvre. Merci d'avoir fait « sa publicité », entre guillemets si je puis me permettre, puisque c'est un très bel écho.

Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 259, approbation de l'avenant n° 4 au marché pour la construction d'un groupe scolaire, institut médico-éducatif : 3 281,26 euros, soit une augmentation de 1,54 % du montant initial du marché. Pourquoi ces augmentations ? Et ça fait plusieurs conseils municipaux, quasiment depuis deux ans, où on voit assez régulièrement – sur le groupe scolaire et sur l'institut médical – des avenants augmentant le coût initial.

**Imène SOUID**

Quelle est la question ?

**Philippe BOURIACHI**

La question, c'est : Pourquoi on paye plus cher ?

**Imène SOUID**

Parce que vous n'êtes pas sans savoir que les coûts de construction ont quelque peu évolué et qu'il y a malheureusement parfois des aléas qui font qu'on est obligé, par rapport à ce qui est proposé et prévu initialement, de revoir certaines choses. Pour les avenants qui vous sont proposés, on a eu par exemple le changement d'un bloc de porte qui n'était pas prévu mais qu'il a fallu modifier ; et donc c'est ce qui a fait que nous en sommes arrivés à cette modification et à cet avenant aujourd'hui.

**Philippe BOURIACHI**

Le bloc de porte, c'est 3 281 euros ?

**Imène SOUID**

C'est un des exemples.

**Philippe BOURIACHI**

Un exemple ? D'accord. La décision numéro 260 ?

**Imène SOUID**

C'est pareil. Dans ce cas, il y a eu entre autres, les travaux préparatoires suite aux fouilles archéologiques, qui n'avaient pas été forcément pris en compte *a priori* à la hauteur de ce qui était nécessaire ; une analyse de terre et des évacuations de terres non végétales qui ont été nécessaires en supplément de ce qui était prévu ; des modifications des structures qui sont en cours ; les conditions de terrassement en périphérie des bâtiments ont nécessité ces augmentations en plus du reste.

**Philippe BOURIACHI**

Là, quand même, quand on parle de fouilles archéologiques et de terre – la terre de remblais, évidemment –, c'est quelque chose qui est prévisible dès le départ. On a une augmentation de 7,7 %. Est-ce qu'on peut nous donner l'information, depuis le début des différents avenants, à combien on est sur le total ? Vous savez qu'il y a un montant qu'on ne peut pas dépasser ?

**Imène SOUID**

On est en-deçà du montant légal. Là-dessus, ne vous inquiétez pas.

**Philippe BOURIACHI**

« Ne vous inquiétez pas », c'est gentil, mais je vous jure, je ne m'inquiétais...

**Imène SOUID**

Je vous rassure. C'est important, je crois, de vous rassurer, Monsieur BOURIACHI. C'est vrai, vous avez raison.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 273, approbation d'une proposition financière de Madame Nadège AUBERT consultante, portant sur l'accompagnement des agents techniques et des équipements de sport de la ville pour 7 900 euros. En quoi consiste l'accompagnement ?

**Imène SOUID**

C'est un accompagnement des agents suite à des demandes de construction d'une nouvelle organisation et de nouvelles modalités de travail. C'est un accompagnement qui est fait auprès des agents, à hauteur de 7 900 euros, par un prestataire, pour accompagner nos équipes dans ce changement et ces modifications d'organisation.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. C'est une demande des agents ?

**Imène SOUID**

C'est une demande des agents, et une décision qui est faite par les services.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Concernant la décision numéro 293, approbation d'une convention relative à la prestation du cabinet Amnyos dans le cadre de l'évaluation de la Cité éducative, pour un montant de 14 877 euros. C'est-à-dire que, sur les dispositifs – j'essaie de comprendre, parce qu'on n'a pas le rapport – ce serait super qu'on puisse avoir les fascicules qui vont avec pour savoir ce qui est fait et ce qui est mis en place. On a fait des choses dans le cadre de la Cité éducative, pour laquelle on a été subventionné, etc.

**Imène SOUID**

Toujours.

**Philippe BOURIACHI**

Et donc là, dans le cadre de l'évaluation, nos agents ne sont pas capables ?

**Imène SOUID**

C'est une obligation réglementaire dans le cadre des cités éducatives, où l'État nous demande une évaluation (externe) pour veiller à ce que ces dispositifs soient évalués dans de bonnes conditions.

**Philippe BOURIACHI**

Puisque c'est l'État qui nous le demande, il y a une prise en charge de l'État ?

**Imène SOUID**

Tout à fait, c'est l'État qui subventionne. C'est 100 % financé par le BOP 147 alloué à la Ville par le biais de la subvention Cités éducatives.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 295, c'est l'approbation d'une convention relative à l'organisation de quatre ateliers d'initiation à la capoeira par l'association TAMOS JUNTOS de Chevilly-Larue, les mercredis 19, 26 juillet et 2 août, c'est-à-dire trois ateliers, de 17 heures à 20 heures, et le jeudi 20 juillet – ça fait quatre ateliers – de 11 heures à 12 heures pour 2 000 euros. C'est important d'être présent sur les événements de la Ville. Je me disais : « Ça me dit quelque chose, TAMOS JUNTOS ». Une association de Chevilly-Larue, tant mieux, il n'y a pas de souci, parce qu'en plus on n'avait pas de capoeira à Orly. Mais je vois, maintenant, qu'ils vont proposer de la capoeira le lundi de 18 heures à 19 heures 30 au gymnase Dorval ; le jeudi de 17 heures à 18 heures au gymnase Dorval ; et puis à Marcel Cachin, Youri Gagarine etc. Ça ne me dérange absolument pas qu'une association externe à la ville vienne donner un élément que nous n'avions pas. Mais j'ai du mal à comprendre, Sandrine Haddad, professeure de Yoseikan Budo, de Tai-chi, de pilates, de zumba, a demandé à plusieurs reprises des créneaux à Dorval pour pouvoir proposer des choses qu'on n'a pas sur la Ville — le Yoseika Budo, par exemple, et le Pilates, qui est quelque chose de très en vogue, est hyper intéressant, y compris pour beaucoup la condition féminine. À chaque fois, on lui a répondu qu'il n'y avait aucun créneau. Et là où ça me chagrine, c'est qu'à des Orlysiens – parce qu'elle habite juste à côté – et y compris le midi – elle pouvait le proposer à des personnes âgées, etc. –, on lui refuse, et on accepte des gens externes de la ville. C'était juste une remarque à vous notifier, Madame la Maire.

**Imène SOUID**

Elle propose d'autres prestations, cette dame ? Elle n'a pas élargi son portefeuille, mais elle propose déjà des activités sur la ville et on lui propose déjà des créneaux ?

**Philippe BOURIACHI**

Rien.

**Imène SOUID**



D'accord. Merci.

**Philippe BOURIACHI**

Donc, je peux la renvoyer vers vos services pour l'année prochaine ?

**Imène SOUID**

Je pense que ça va être compliqué, mais pourquoi pas.

**Philippe BOURIACHI**

Merci infiniment. Concernant la décision numéro 296, on a l'approbation d'une convention relative à l'organisation d'une séance de yoga en famille, par l'auto-entrepreneuse Bérénice Hurel de Castro qui est dans le 91, à Villemoisson-sur-Orge. Je pense à Akli Hallaf, qui est prof de yoga sur Orly, je pense à Sandrine Haddad, qui est aussi prof de yoga. Évidemment, sans faire du chauvinisme et du nationalisme micro-orlyzien, si on pouvait penser aux Orlysiens et aux Orlysiennes qui sont sur la ville... C'est juste une histoire écologique, parce que ça évite des transports, et donc du CO<sub>2</sub> pour la planète. De ce côté-là, ça serait sympa. Parce qu'en plus, comme c'est des Orlysiens qui payent des impôts, ce serait bien que ça tourne en circuit fermé.

Concernant la décision numéro 311, nous allons y revenir sans rentrer dans le détail.

**Imène SOUID**

Laquelle ? Excusez-moi.

**Philippe BOURIACHI**

La décision numéro 311, c'est l'approbation financière de Maître Stéphanie Juffroy, pour l'assistance de la Ville, à hauteur de 4 620 euros TTC. Ce qui me surprend, Madame la Maire, c'est qu'on est dans le cadre d'une contestation d'un refus de la collectivité pour une protection fonctionnelle.

**Imène SOUID**

Non.

**Philippe BOURIACHI**

Si.

**Imène SOUID**

Vous savez mieux que moi, c'est toujours assez impressionnant.

**Philippe BOURIACHI**

317, pardon !

**Imène SOUID**

La décision numéro 317, on n'est pas sur la même.

**Philippe BOURIACHI**

Je reviendrai sur les décisions numéros 313 et 314. Concernant la décision numéro 317, c'est un refus de protection fonctionnelle. Monsieur l'adjoint au Maire, vous avez justifié – à juste titre ou à tort, je n'en sais rien, c'est la justice qui décidera – que c'était parce que c'était un problème et un différend personnels, externes. Si j'ai bonne mémoire, pour la même situation, concernant un DST, vous lui avez accordé une protection fonctionnelle pour un événement qui était intervenu au mois d'août – je sais, j'étais concerné en premier lieu – sur quelque chose de privé... Donc là, je me dis qu'il y a une différenciation entre les catégories.

C'est factuel, Madame la Maire. On l'a accepté pour un DST, d'ailleurs qui ne l'a pas utilisé. C'est dommage, parce que ça nous aurait permis de nous exprimer devant la justice, mais il ne l'a pas fait et il a dû être très bien conseillé. On l'a refusé pour une catégorie C. Je me trompe peut-être, mais actuellement, c'est ce qui en ressort.

**Imène SOUID**

Je pense que ce n'est pas du tout le même contexte. De mémoire, et sous réserve, la situation était totalement différente, puisque le DST que vous évoquez était dans un logement de fonction, et ce sont des choses qui ont été faites dans ses poubelles personnelles, en tout cas mises à disposition par la Ville, par quelqu'un qui était en dehors des effectifs. Ce n'est pas du tout la même chose. Là, c'est un conflit entre deux agents sur des choses personnelles.

**Philippe BOURIACHI**

Là, c'était une situation personnelle.

**Imène SOUID**

Vous n'étiez pas agent de la Ville.

**Philippe BOURIACHI**

Non, mais peu importe, puisqu'on évoquait que c'était une situation personnelle.

**Imène SOUID**

C'était fait au titre de ses fonctions de DST. Ce qu'on cherchait, c'était des informations par rapport au poste qu'il occupait. Si vous fouillez les poubelles de ce monsieur, c'est pour avoir des informations sur ce qu'il a dans ses documents.

**Philippe BOURIACHI**

Absolument pas ! Je vous rappelle le contexte.

**Imène SOUID**

Vous aviez des choses autres à aller chercher.

**Philippe BOURIACHI**

Non. Je vous interdis de pouvoir imaginer des choses qui n'existent pas. Je vous rappelle le contexte. C'était une poubelle jaune qui était sortie un dimanche alors que ça devait être le mardi soir. Ça a alerté, en tout cas de visu. Dans la poubelle jaune, il y avait un sac poubelle plastique qui n'avait rien à faire dans le tri sélectif.

**Imène SOUID**

J'espère que vous le faites pour toute la ville tous les jours, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Pratiquement, pratiquement ! Parce que j'ai moins de temps.

**Imène SOUID**

On va peut-être arrêter de payer des gens pour le faire et vous demander...

**Philippe BOURIACHI**

En tout cas, maintenant, on aura des gens au RSA qui pourront le faire puisqu'ils devront donner quinze heures de leur temps à la collectivité. Mais en tout cas, ça a été très fructueux.

**Imène SOUID**

J'espère que non.

**Philippe BOURIACHI**

Ça a été très fructueux de se rendre compte qu'il y avait, dans une poubelle personnelle, des données des concitoyens.

**Imène SOUID**

En tout cas, c'était la décision qui a été prise par la collectivité à cet instant-là, et pour cette décision-ci, et nous assumons ces décisions.

**Philippe BOURIACHI**

Je prends note.

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a une autre demande ?

**Philippe BOURIACHI**

Oui, concernant la décision numéro 313 : la conclusion d'une concession de logement pour un logement situé au 10, rue du 19 mars, à la cuisine centrale, occupation à titre gratuit. Est-ce que c'est un agent de la Ville ?

**Imène SOUID**

C'est un agent de la Ville.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien. « Occupation à titre gratuit », dans quel cadre ? C'est dans ses fonctions ?

**Imène SOUID**

Dans le cadre de ses fonctions. C'est le gardien qui sera en charge à la fois de la cuisine centrale et du centre équestre.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Là, au moins, c'est justifié. Concernant la décision numéro 314, conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec le Paris Football Club pour les logements situés au 1, allée Louis Bréguet, groupe scolaire Marcel Cachin, durée de trois ans. On a une redevance annuelle de 11 520 euros, avec une provision de charges mensuelle de 847 euros. Peut-on avoir le nombre de logements pour ce tarif ?

**Imène SOUID**

Deux logements.

**Philippe BOURIACHI**

Ainsi que la superficie de chaque logement, pour faire un ratio au prix du mètre carré ?

**Imène SOUID**

Ça ne fait pas partie de vos questions diverses ?

**Philippe BOURIACHI**

Ça fait partie de mes questions diverses.

**Imène SOUID**

Je vous répondrai tout à l'heure.

**Philippe BOURIACHI**

Mais vous l'avez mis. C'est la décision numéro 314, Paris FC.

**Imène SOUID**

Je me permettrai de vous répondre tout à l'heure. Je vous ai préparé une bonne réponse, ne vous inquiétez pas.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 322, approbation du contrat avec la société CFK Environnement concernant la collecte et le recyclage de mégots de cigarette. On a pour l'année 2023, 861 euros, et pour l'année 2024 et 2025, 1 742 euros. Qu'est-ce qui explique ce delta ? C'est parce qu'ils l'ont pris en cours d'année ?

**Imène SOUID**

Non. Il y a plus de passages. Là, il n'était prévu que deux passages. Il y aura la pose de dix cendriers, avec un passage à quatre reprises sur chacune des années, alors que là on en avait que deux.

**Philippe BOURIACHI**

C'est logique. Deux fois plus, c'est normal. Concernant la décision numéro 326, c'est l'approbation d'une convention de gestion de l'établissement centre médico-psycho-pédagogique (le CMPP) conclue avec la société IPG Conseil, pour 5 798,45 euros TTC. De quoi s'agit-il ?

**Imène SOUID**

C'est un logiciel d'accompagnement du CMPP dans sa gestion des plannings et des facturations pour l'année 2023.

**Philippe BOURIACHI**

Je ne maîtrise pas trop, mais ma conseillère vient de me dire « ça va », donc tout va bien. Concernant la décision numéro 329, approbation de la proposition financière de la société d'avocats CLEVERLEX pour l'accompagnement à l'assistance de la commune contre la SAS les Épis d'or, à hauteur de 5 376 euros. De quoi s'agit-il ? Qui sont les Épis d'or ?

**Imène SOUID**

C'est un litige concernant des loyers impayés.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Concernant la décision numéro 330, approbation de l'offre de cession d'un Vespa triporteur de marque Piaggio, avec un montant de la cession à 1 916 euros. Je ne doute pas que cela doit être la cote de l'Argus, mais comment a été diffusée l'annonce ? Est-ce que, dans le futur, il pourrait y avoir une annonce dans le journal d'Orly, sur le site de la ville ou la page Facebook, pour que les Orlysiens, éventuellement, puissent se porter acquéreurs ?

**Imène SOUID**

Je crois qu'on a une convention avec Agorastore. On en parle tout à l'heure. On a des enchères en ligne, donc on met tous les équipements qui peuvent se mettre aux enchères sur ce site-là et tout le monde peut se connecter. On en a déjà fait plusieurs, ça fait maintenant quelques années qu'on est adhérents à ce dispositif, et tous les Orlysiens peuvent, s'ils le souhaitent, se connecter et enchérir.

**Philippe BOURIACHI**

Et vous avez déjà diffusé l'information ?

**Imène SOUID**

Oui, c'est passé en Conseil municipal, il s'agit de la société Agorastore.

**Philippe BOURIACHI**

Il faut voir la valeur, mais c'est aux enchères. Concernant la décision numéro 333, approbation de la convention financière de Maître Juffroy, accompagnement à l'assistance de la commune dans le cadre d'un contentieux engagé par un agent de la commune, pour 2 200 euros HT. Je ne vais pas demander à quoi cela correspond, puisqu'on n'est pas rentré dedans, mais ça fait quand même beaucoup !

**Imène SOUID**

Ça en fait trois.

**Philippe BOURIACHI**

Trois ce coup-ci, deux la dernière fois...

**Imène SOUID**

C'est le même, en général.

**Philippe BOURIACHI**

On est dans la moyenne nationale ? OK.

**Imène SOUID**

Je vous en prie. Monsieur DI CICCIO.

**Christophe DI CICCIO**

Merci, Madame la Maire. Je voulais juste revenir sur la décision numéro 317, puisque dans vos propos, il y a quelque chose qui m'a un peu interpellé. D'après ce que dit cette décision-là, approbation de la proposition financière de Maître Juffroy pour l'accompagnement de l'assistance de la commune d'Orly dans le cadre du contentieux — donc ça veut dire qu'il y a un contentieux — engagé par l'agent de la commune d'Orly. Qui dit contentieux dit forcément procès, avocat. Cela coûte 3 400 euros, plus 180 euros d'honoraires, nous sommes bien d'accord, c'est ce qui

est marqué ? Ça fait 3 580 euros. Quand vous dites que cette prise de décision est faite par la collectivité et que vous assumez ces décisions-là, on entend bien qu'on veut savoir le résultat de ce procès. Et si effectivement, il y a une condamnation pour la commune. L'argent qui va servir à payer la condamnation, on est bien d'accord, Madame la Maire, ça sort de l'argent du contribuable orlysiens.

**Imène SQUID**

Et vous en serez informé de la même manière, puisque ce sera dans les décisions qui vous seront communiquées.

**Christophe DI CICCIO**

J'espère que vous assumerez la condamnation.

**Imène SQUID**

De toute façon, je n'aurai pas le choix.

**Christophe DI CICCIO**

Enfin, la collectivité...

**Imène SQUID**

Tout à fait.

**Christophe DI CICCIO**

Je voulais juste préciser ça, le « nous assumons » : ce sont les Orlysiens qui assument vos décisions.

**Imène SQUID**

Tout à fait et j'en fais partie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur les décisions ? Je vous propose de passer au point suivant.

#### **4 - Communications de la Municipalité.**

**Imène SQUID**

Je souhaite la bienvenue dans notre ville à notre nouvelle directrice générale des services, Madame Jessica MARTINEZ.

*[Applaudissements]*

Levez-vous, que tout le monde vous voie. Bienvenue.

L'action de Madame MARTINEZ s'inscrira dans la mise en œuvre des engagements pris par notre majorité municipale, dans un contexte économique et budgétaire de

plus en plus contraint, tout en offrant aux Orlysiens des services de qualité et en étant au rendez-vous des grands projets dans lesquels Orly est engagée. Au nom du conseil municipal, nous vous souhaitons la bienvenue à Orly et tous nos vœux de réussite dans vos nouvelles fonctions !

J'en profite pour adresser mes plus sincères remerciements à Catherine GAUTHIER qui a, durant ces derniers mois, assuré l'intérim de DGS avec sérieux, loyauté et professionnalisme, comme à son habitude. Merci Catherine.

*[Applaudissements]*

Avant de faire un retour sur les événements passés, un mot sur les résultats des élections sénatoriales qui ont eu lieu dimanche dernier. Les candidats de la liste de gauche conduite par Pascal SAVOLDELLI et Laurence ROSSIGNOL ont remporté deux sièges. Akli MELLOULI, candidat divers gauche, est également élu sénateur.

Ainsi, la droite ne progresse pas. C'est une bonne nouvelle.

Je félicite notre collègue Stéphanie BARRÉ, candidate sur cette liste, pour son engagement politique sans faille durant cette campagne en défendant les valeurs de gauche qui sont chères à notre majorité. Merci Stéphanie.

*[Applaudissements]*

Je tenais à nouveau à féliciter chaleureusement mon premier-adjoint, Jean-François CHAZOTTES, pour la médaille de chevalier de l'ordre national du mérite qui lui a été remise samedi dernier par Christine JANODET, au nom du Président de la République. Cette médaille honore notre ville et pour cela, nous t'en remercions, cher Jean-François. Bravo !

*[Applaudissements]*

Retour sur la rentrée. Vous le savez, offrir les meilleures conditions d'apprentissage pour nos petits Orlysiens et de travail pour la communauté éducative, a toujours fait partie de ma feuille de route. Cette année encore, d'importants budgets ont été consacrés aux écoles : 500 000 euros pour les travaux réalisés d'extensions et de rénovations des établissements scolaires. Ce sont aussi 1 833 pochettes scolaires offertes par la Ville qui ont été distribuées aux écoliers afin qu'ils démarrent tous l'année sans se soucier du matériel. Aussi, dans le cadre de notre politique de solidarité, ce sont 181 aides de rentrée scolaire qui ont été octroyées aux familles les plus modestes, pour un montant global de 20 920 euros.



L'extension de l'école maternelle Jean Moulin et son nouveau réfectoire ont été livrés pour cette rentrée. La réhabilitation suit son cours. C'est une magnifique structure qui a pris place dans le parc des établissements scolaires de notre ville.

Concernant les cas de gastro-entérite, Monsieur MESSACI pose une question diverse à ce sujet. Je vous propose donc de revenir dessus à ce moment-là, en fin de conseil.

4 434 personnes étaient présentes lors du Forum du temps libre et du sport qui a eu lieu le 9 septembre dernier dans le Parc du Grand Godet. Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux mobilisés, et ils sont nombreux, pour la réussite annuelle de cet événement, ainsi que les 59 associations orlysiennes présentes et leurs bénévoles.

Le 11 septembre, a eu lieu la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du coup d'État au Chili, l'occasion de rendre hommage à la mémoire de Salvador Allende, en présence de l'association Orly-Chili Solidarité.

Le 13 septembre, en présence de notre collègue Sana El AMRANI, qui a représenté la Ville, Air France Industries a inauguré son nouvel atelier de moteurs sur la plateforme d'Orly. Fruit d'un investissement de 30 millions d'euros de la part d'Air France industries, ce nouveau bâtiment va permettre à cette branche de renforcer sa compétitivité en s'adaptant aux moteurs nouvelle génération, avec un engagement fort pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes dans le département.

Le week-end du 16 septembre ont eu lieu les journées du patrimoine qui ont notamment rendu hommage à Miss Tic.

Mardi 19 septembre, Jean-François CHAZOTTES a présidé un CLSPD restreint sur la thématique des rixes, en présence du procureur, du commissaire, du service jeunesse, des principaux des collèges, des clubs de prévention et du service de médiation. Lors de ce CLSPD, ont été présentées les actions menées en prévention des rixes par le service jeunesse, et le bilan de la première année de médiation.

Samedi dernier, nous étions plus de 280 personnes présentes à l'ouverture de la saison culturelle, qui s'annonce riche en spectacles et en événements.

Lundi, avec Jean-François CHAZOTTES, à l'occasion de Yom Kippour, nous nous sommes rendus au centre communautaire de Thiais pour adresser nos meilleurs vœux à la communauté juive.

Ce soir, a eu lieu juste avant le conseil, la remise des prix du désormais traditionnel concours des maisons et balcons fleuris. Trois prix ont été décernés et 16 lots distribués aux autres participants.

En ce qui concerne les événements à venir, la semaine bleue démarre le 2 octobre et se déroulera jusqu'au 6 octobre. Le thème de cette année est « Vieillir ensemble, une chance à cultiver ».

Les conseils de quartier reprennent du service le 10 pour le Centre, le 17 pour l'Ouest et le 19 octobre prochain pour l'Est.

Dimanche 15 octobre, à l'occasion d'Octobre rose, la campagne de prévention du cancer du sein, nous nous retrouverons au Parc des Saules pour la 6<sup>ème</sup> édition de la course de l'Orlytienne réunissant petits et grands.

Enfin, nous avons été extrêmement touchés par les catastrophes naturelles qui ont frappé le Maroc et la Lybie au cours de ce mois de septembre, faisant des milliers de morts et de blessés. Je vous proposerai ce soir de voter l'attribution de subventions exceptionnelles en soutien symbolique à l'action de la Croix Rouge française et du Secours Populaire français, qui viennent en aide aux sinistrés. Merci.

Nous passons à l'ordre du jour.

## **5-0 Attribution de subventions exceptionnelles**

### **Imène SOUID**

Le 08 septembre 2023, un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé le Maroc. Le bilan provisoire au 12 septembre fait état de plus de 2 900 personnes décédées et 5 530 blessés. La Libye a été touchée le dimanche 10 septembre par la tempête Daniel. Le bilan, au 12 septembre, fait état de plus de 2 300 morts et 10 000 personnes portées disparues. La Ville d'Orly exprime sa solidarité envers les populations du Maroc et de la Libye. Ainsi, le conseil municipal est appelé à voter l'octroi de subventions exceptionnelles à la Croix Rouge Française et au Secours Populaire Français, qui font partie des associations qui interviennent en aide aux sinistrés. Il est proposé l'octroi de 1 500 euros à la Croix Rouge Française pour ses actions en faveur du Maroc ; 1 500 euros à la Croix Rouge Française pour ses actions en faveur de la Libye ; 1 500 euros au Secours Populaire pour ses actions en faveur du Maroc ; et 1 500 euros au Secours Populaire pour ses actions en faveur de la Libye.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Madame la Maire, je suis persuadé qu'autour de cette table, nous avons tous été très sensibilisés. Pour ma part, je suis heureux d'être avec vous ce soir, parce que, théoriquement, aussi fou que ça puisse être, je devrais être mort. Je devais rentrer le samedi, et le village où je me trouvais a été complètement rasé. Il m'arrive de partir en mission dans différents endroits. C'est un sentiment bizarre : très heureux d'être en vie, évidemment, de retrouver sa famille, et en même temps un sentiment de culpabilité – pourquoi moi ? Et donc je suis persuadé que beaucoup autour de nous ont été très sensibles. Mais je voudrais vous dire, Madame la Maire, que je vous ai sollicitée – je vous ai envoyé un mail – car beaucoup d'Orlysiens auraient voulu témoigner de manière spontanée leur solidarité et leur générosité envers les populations sinistrées. Et pour cela, il y avait une association, qui s'appelle le Cercle Eugène Delacroix, que vous connaissez sûrement, qui se proposait de passer avec des petits camions dans chaque collectivité qui accepterait, à ses frais, et de charger ça dans des semi, avec les autorisations douanières pour pouvoir passer, qui ont été délivrées par les autorités marocaines, que je remercie. Amener cette solidarité de tout un chacun, avec une liste précise de choses bien définies. Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse de votre part ou de vos services. Je voudrais juste, au-delà du geste de générosité que notre ville fait à destination des sinistrés, rappeler deux petites choses. La première, c'est que sur les 6 000 euros de dons que nous allons faire, 25 % seront destinés à autre chose que la population en direct. Je m'explique : 15 % sont dans des promotions publicitaires pour des appels au don, et 10 % dans les frais de personnel, de logistique et de locaux. N'aurait-il pas été plus judicieux, puisque nous savons que l'ambassade du Maroc – et Son Excellence a relayé l'information – de virer cet argent directement sur un compte dédié par les affaires marocaines ? On aurait pu donner les 6 000 euros directement, et pas seulement 4 500 euros. C'est sans vouloir jeter l'opprobre. C'est extraordinaire, c'est beau, ce que fait la ville d'Orly par votre intermédiaire, mais il y a, au-delà de la sincérité que j'entends de votre part et des membres de cette honorable assemblée, des actions pour le futur – que je ne souhaite pas, bien évidemment – des choses que nous pouvons faire pour aussi faire participer toutes celles et tous ceux qui, ici, ont dû aller dans d'autres villes apporter des tentes, des matelas, des couvertures, parce que c'était l'urgence absolue. Merci, Madame la Maire.

### **Imène SOUID**

Juste pour vous éclairer, je vous informe qu'il y a deux autres associations orlysiennes, qui se sont mobilisées : l'association Passerelle Orly-Sud et l'association culturelle des musulmans d'Orly. Les Orlysiens ont pu apporter toute leur aide et leurs dons à ces associations pour accompagner les sinistrés. Et nous avons relayé ces informations également. Je ne sais pas si c'était sur le site de la

Ville, mais en tout cas, je sais que dans les groupes WhatsApp, etc., ça a été relayé.

Oui, Madame AIT-SALA-LECERVOISIER.

### **Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

Bonjour à tout le monde, je voudrais juste intervenir. Malheureusement, c'est comme ça, on va avoir de plus en plus de problèmes climatiques, de catastrophes naturelles, même si pour le Maroc, c'était un tremblement de terre... Mais on est face à ça, notamment pour la Libye. Je voudrais juste encore redire qu'en tant que collectivité, on peut aussi œuvrer à la reconstruction. Et que souvent, une collectivité, quelle qu'elle soit, peut s'inscrire vraiment dans les organisations proches du MAE, telle que l'association Cités unies France, où il y a un groupe pays Maroc, par exemple, et les premiers services d'urgence, qui sont souvent, effectivement, des agences comme la Croix Rouge, etc., Médecins sans frontières. Il y en a aussi au Maroc, tout ça dans l'urgence, c'est l'étape où il y a de la solidarité, on va dire, affective. Mais les collectivités peuvent, au-delà de cette solidarité d'urgence, parce qu'il y en a déjà beaucoup — alors, je m'excuse de mon terme « beaucoup », il n'y en a jamais assez —, mais où dans tous les cas les gens donnent facilement ; être dans la reconstruction avec des plans de reconstruction — je pense à la médina de Marrakech, je pense aussi aux infrastructures qu'il va falloir refaire, notamment pour l'accès dans les villages quand aujourd'hui, il y en a encore qui sont fermés, ce n'est pas encore remis. Je sais qu'il y a des élus qui sont sur le jumelage et sur la coopération et là, c'est le moment d'aller un peu de ce côté-ci, pour voir, en tant que collectivité, qu'on peut aider à la reconstruction. Il me semble que c'est plus efficient, pour une collectivité, de s'engager dans ce genre de choses et en plus, ce qui est bien avec Cités unies France, par exemple, c'est que les élus sont partie prenante du projet de reconstruction — là, pour ce qu'il s'agit du Maroc, mais ça pourrait être aussi pour la Libye, c'est-à-dire, c'est de collectivité à collectivité —, on est bien dans le cadre de la coopération décentralisée, qui est complètement réglementée par des lois. La dernière date de 2014, mais ce sont des lois qui se sont adaptées au fur et à mesure du temps. Ça veut dire qu'on a un regard sur ce qui se fait et aussi on a un lien avec un maire, avec des élus qui eux sont dans la gestion de l'urgence et savent mieux qu'une association comment gérer. En tout cas, pour le Maroc, ce n'est pas un pays qui n'est pas administré, donc c'est un pays organisé. Je refais cette information, il me semble que ça pourrait vraiment être bien que les élus en charge — je pense à Josiane et à Nathalie — aillent une fois dans une réunion de Cités unies France, et vous seriez assez surprises de la qualité des échanges, et surtout de l'efficacité de ce que ça apporte à la collectivité du sud ou du nord.

### **Imène SOUID**

Merci Madame AIT-SALAH. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? Je vous propose de passer au vote.

**5-0 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Croix Rouge Française en soutien symbolique à son action pour répondre aux besoins des personnes impactées par la tempête Daniel qui a touché la Libye.**

*Adopté à l'unanimité*

**5-0 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Croix Rouge Française en soutien symbolique à son action pour répondre aux besoins des personnes impactées par le séisme qui a frappé le Maroc**

*Adopté à l'unanimité*

**5-0 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire Français en soutien symbolique à son action pour répondre aux besoins des personnes impactées par la tempête Daniel qui a touché la Libye.**

*Adopté à l'unanimité*

**5-0 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire Français en soutien symbolique à son action pour répondre aux besoins des personnes impactées par le séisme qui a frappé le Maroc.**

*Adopté à l'unanimité*

**5-1. Bilan annuel de la gestion de la dette et de la trésorerie – Année 2022.**

### **Imène SOUID**

Comme chaque année, il est présenté au conseil municipal le rapport de la gestion de la dette sur l'exercice écoulé. Conformément à la délégation du conseil municipal attribué à l'exécutif en matière d'emprunt, nous faisons à travers ce rapport la transparence sur les prêts souscrits par la ville et ainsi informons sur la trajectoire financière déployée pour financer nos investissements. Je rappelle que ce rapport n'est pas obligatoire pour les communes de notre taille, mais l'information de l'assemblée délibérante reste un engagement pour nous. Sans reprendre l'ensemble des paragraphes de ce rapport, je vous fais lecture d'un résumé des informations les plus pertinentes dont est doté ce document, que chacun d'entre vous a lu. L'année 2022 a été marquée par une forte inflation, qui

a aussitôt entraîné une hausse des taux d'intérêt. Désormais, il est proposé des taux d'intérêt de 4 % à la commune, alors qu'il y a encore peu de temps nous empruntons sur du 0,8 % en taux fixe. Par conséquent, la stratégie d'endettement de la commune d'Orly en 2022 a été de s'adapter à cette situation de renchérissement des taux. Pour limiter l'impact, le recours à l'emprunt est repoussé à fin 2023, voire 2024. Cette stratégie permettra de réduire au maximum le coût pour la commune. Je vous rappelle quelques chiffres clés de ce rapport :

- une enveloppe d'emprunt de 20 millions d'euros souscrite par la commune basée sur le livret A ;
- une dette communale au 31 décembre 2022 de 48 318 957 euros, au nombre de dix lignes de prêt ;
- une durée de vie de notre dette de près de 24 années ;
- un taux d'intérêt moyen de 1,45 %, contre 2,27 % pour les autres communes de même taille ;
- la dette propre de la ville d'Orly est composée au 31 décembre 2022 de 84,60 % de taux fixe et de 15,40 % de produits dits à taux variable indexé sur le livret A (vous avez le tableau auquel vous pouvez vous conférer) ;
- une dette 100 % sécurisée dans l'évaluation des risques ;
- un ratio de la capacité de désendettement qui s'établit au compte administratif à 7,66 ans, en-dessous du seuil de surveillance, qui est de douze années ;
- la dette garantie, s'agissant de cette dette garantie, au 31 décembre 2022, le capital garanti par la ville s'élève à 120 700 952 euros ; elle reste stable et compte plus de 96 % des emprunts garantis de la Caisse des dépôts et consignations, indexés là aussi sur le livret A — donc taux sécurisé.

Après ce court résumé, je vous invite à prendre acte du rapport sur la gestion de la dette communale. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH-LECERVOISIER, puis Madame DURU BERREBI.

### **Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER**

C'est une intervention de votre part, donc c'est réglementaire. Je voulais juste rappeler qu'en lisant le rapport, je me suis dit que finalement, il n'y avait pas beaucoup d'innovation dans la façon de gérer les emprunts et l'endettement de la ville. Je ne la remets pas en question, puisque c'est un levier financier pour réaliser des projets, mais en 2020, déjà dans le conseil municipal, il y avait au cœur de nos débats le fait d'agir vraiment pour la bifurcation écologique. En tout cas, pour nous, ça avait été quelque chose d'important de s'inscrire dans le fait qu'une collectivité pouvait être levier pour contribuer à l'arrêt du réchauffement climatique. Ce qui est décevant, finalement, c'est que depuis 2015 – il y a eu un très grand événement autour de la COP 2015, on ne peut pas dire qu'on ne sait pas – beaucoup d'organisations non gouvernementales analysent les flux

financiers, là où ils vont et à quoi ils servent ; comment une ville peut se soustraire à la vérification de son partenariat financier ? J'ai vu deux banques, Crédit agricole et Société générale. Ce sont les banques, on va dire, les plus nocives, pour le climat et aussi socialement. Avec tous les rapports, et depuis des années, ça ne s'arrange pas, ils ne font rien pour rentrer un peu dans les clous ou avoir un peu d'éthique, par rapport aux énergies fossiles. Leurs plus gros bénéficiaires sont sur les énergies fossiles. Dans des pays sous-développés, on ne sait plus comment faire, mais en tous les cas, parce que ça n'existe plus, « sous-développés », mais qui sont dans tous les cas en pression financière, ils exploitent les humains comme la planète.

J'attire votre attention pour l'année prochaine, parce que je pense qu'on a bien vu que huit ans après 2015, l'été qu'on vient de vivre est historique, les inondations sont des méga-inondations, que ce soit en Europe, en Italie, en Hongrie, en Scandinavie, en Turquie, en Grèce... et on a vu dans d'autres continents des méga-feux. Soit on dit qu'on ferme les yeux et qu'on se bouche les oreilles (on ne dit rien), soit on se demande s'il faut qu'il y ait du sang sur notre argent. Est-ce que notre argent, ce bien public pour la collectivité, la façon dont on construit les choses ici, est-ce qu'on doit être sous l'emprise de ce genre de banques ? Je pose cette question-là : alors, je ne sais pas comment vous pouvez défaire vos arrangements financiers, vos montages financiers, mais là sachez qu'à un moment donné... On achète un vélo-cargo, on fait de l'éco-quartier, on fait ceci, mais si les financements eux-mêmes n'ont pas déjà bifurqué, ça s'appelle du *greenwashing*, et rien ne change. C'est une urgence de changer les mentalités et c'est une urgence de bifurquer réellement.

**Imène SOUID**

Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant l'évolution de l'annuité de la dette communale, je remarque que votre bilan semble parfait. Cependant, votre tableau masque la réalité de l'endettement des Orlysiens. Je vous rappelle qu'en 2021, vous avez renégocié la durée des emprunts de la Ville sur une durée deux fois plus grande, passant de douze ans à vingt-cinq ans, et qu'en parallèle la population orlytienne a fortement augmenté, donc vous avez endetté sur une plus longue durée les générations à venir. Dans le contexte financier incertain pour de longues années, votre gestion de la Ville est dangereuse.

**Imène SOUID**

Monsieur ATLAN.

**Thierry ATLAN**

Je ne vais pas parler le premier parce qu'on sait ce que pense l'opposition. Après, ça permet d'avoir des arguments. Mais pour revenir sur le choix des banques, c'est déjà assez, c'est surtout avec des emprunts fixes, si ma mémoire est bonne. Le dernier emprunt qui a été fait a été adopté ici, c'est quinze millions d'euros, avec la Caisse des Dépôts qui est étatique. Le problème, c'est que c'est un emprunt indexé.

Après, sur le fond, avoir des emprunts, ce n'est pas toujours aussi simple. Effectivement, il vaut mieux emprunter là où c'est le plus recommandable sur le plan environnemental ; c'est difficile de ne pas être en accord. Mais la nécessité fait loi : il faut des emprunts, si on n'a pas les emprunts, on ne fait pas les investissements. Si je prends l'école Rosa Parks – ce n'est pas le sujet -, c'est très cher parce que c'est aussi une volonté politique. Et ce sont des investissements avec les nouveaux matériaux. Enfin, si c'était de la construction ancienne, on n'aurait peut-être pas eu des surcoûts et on n'aurait peut-être pas tous ces emprunts. Il y a une volonté, même modeste, de la commune, de faire des établissements avec des normes environnementales assez fortes.

Ensuite, Madame DURU BERREBI, votre intervention m'intéresse beaucoup. Effectivement, il y a eu une renégociation de la dette que j'avais votée, ainsi que d'autres élus – peut-être pas vous –, qui avait été décidée par Madame JANODET, mais enfin on était tous dans l'exécutif. Et effectivement, ça a du sens que, si vous avez des emprunts, vous faites des écoles, c'est donc des investissements sur quarante ans, vous ne faites pas payer les premières générations, mais que ce soit étalé dans le temps, ça me semble purement justifié. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est sur la question purement financière : ces taux d'intérêt qui sont repartis à la hausse, pour des raisons inflationnistes, c'est assez bien précisé. Personnellement, concernant les prévisions – parce qu'il y a des prévisions sur dix ans – je suis prudent : sur le plan économique, les économistes, par expérience, ne prévoient pas grand-chose, ils n'arrivent pas à prévoir de façon très juste. Par contre, les bonnes intuitions sont souvent meilleures que les plus grands calculs et en toute logique, on ne peut pas rester avec des taux d'intérêt pareils. Ce sont des taux d'intérêt qui asphyxient les collectivités locales, l'investissement dans le logement, qui asphyxient partout. Il y a un moment où, effectivement, je pense qu'on a atteint le plafond des taux.

Je ne suis pas Madame Irma, parce que c'est difficile de comprendre ce qui se passe dans la tête des banquiers centraux, qui sont quand même, eux, les décideurs de la politique du prix de l'argent, et on devrait à mon avis rentrer dans les clous. Sur le plan purement financier, il y a un autofinancement toujours dégagé qui est très important, et c'est précisé dans le rapport, qui est bien au-delà de ce qu'on doit rembourser comme dette. En termes de capacités, on six millions et demi, ce n'est pas demain qu'on fera faillite. Et deuxièmement, quelque



chose de très important qui est mis dans le rapport, c'est qu'on a accumulé dans le passé des réserves qui vont être utilisées.

### **Imène SOUID**

Merci. Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

Bonsoir à tout le monde. Ça ne va pas être long, quoique, des fois, on commence et on ne sait pas quand on termine. Il y a de la bonne dette et il y a de la mauvaise dette. La bonne dette, c'est la dette qui est investie sur l'humain dans le temps, c'est de la dette intéressante. Et celle qui est investie dans le bâti, dans l'urbanisme, on peut en discuter, s'il y a de l'humain... Par rapport à nos budgets, je suis un peu inquiet pour les années à venir — je partage ce qu'a dit Madame DURU BERREBI sur le fait qu'il y a quand même des mécanismes qui permettent de lisser les dettes et donner l'impression que — après, on a des arguments derrière qui disent que faire payer aux générations à venir, pourquoi pas, etc. Je ne partage pas trop cette vision des choses parce que l'analyse prudentielle, le fait de payer ce qu'on a en capacité de paiement... Enfin, quand on parle de budget, on parle de gestion. Et un bon père de famille n'emprunte pas pour sa famille sur vingt ans, trente ans, sauf quand il achète une maison. On est sur la bonne dette, on sait où elle va, et les gens habitent dedans en plus. "Le problème qu'on a aujourd'hui, c'est qu'on fait de la dette pour quoi ? Pour nos projets d'urbanisme. C'est ce qui est terrible. Vous parlez d'autofinancement, de capacité... Ce qui est terrible, c'est qu'effectivement, on a des capacités à produire une politique pour les gens qui est intéressante, sauf qu'on va demander dans le même temps – on présente les choses comme étant plutôt positives mais je suis inquiet sur les finances de la Ville – aux gens de faire des économies. Parce que, et c'est aussi noté dans le rapport, c'est transparent et c'est heureux que ce soit transparent. Il est quand même question de multiplier les emprunts les années prochaines. On est sur vingt-quatre ans. On rappelle simplement que pour tous les emprunts qu'on fait, on va d'abord rembourser l'intérêt avant de rembourser le capital. Avec les années qui vont arriver, sur le plan même éthique, on va devoir payer aux banques ce qu'on leur doit et on engage sur de nombreuses années le remboursement pour les Orlysiens. On parle de contexte qui risque d'être favorable. C'est bien, c'est une vision optimiste de la part de Monsieur ATLAN, en disant que cela ne va pas durer. Mais quand on regarde la géopolitique aujourd'hui, avec ce qui se passe entre la Chine, les États-Unis, l'URSS, la Corée du Nord etc. Je ne suis pas contre. Je ne dis pas que demain, cela risque d'être beaucoup plus calme qu'aujourd'hui. Et quand on y ajoute aussi les crises majeures climatiques, qui se multiplient, je ne me dis pas que demain, on va plutôt être dans un renouveau des Trente Glorieuses au niveau européen. Il y a quand même aujourd'hui, je crois, des difficultés. Des difficultés qui vont nous demander de faire des économies C'est ce

que vivent les Orlysiens aujourd'hui. Vous avez parlé rapidement, tout à l'heure, de la question des rixes des jeunes. Ça, c'est du concret aujourd'hui. Est-ce qu'on ne peut pas mettre de l'argent — on va parler d'une subvention pour une association... On l'a vu, là, récemment, avec le vote des subventions aux associations, qu'on avait diminué les montants de subvention aux associations, il est là le problème. On a des ressources, de l'autofinancement, de l'emprunt à venir, mais pas pour les Orlysiens aujourd'hui, en 2023-2024. Oui, parce qu'on a suffisamment d'argent, si on avait ce grand projet pharaonique.

**Imène SOUID**

L'école Jean Moulin bénéficie aux Orlysiens d'aujourd'hui.

**Brahim MESSACI**

Oui, mais attendez, il y a quand même pas mal de constructions qui se font, on sait très bien qu'on a investi sur l'avenir.

**Imène SOUID**

Vous savez quand même que les premiers investisseurs en France sont les collectivités territoriales. Et heureusement que les collectivités territoriales investissent. Et les investissements que nous réalisons aujourd'hui bénéficient pour partie à ceux d'aujourd'hui, et bénéficieront, heureusement, aux générations futures. Parce que les écoles qui ont été construites dans les années soixante, elles nous bénéficient à nous aujourd'hui encore. C'est l'investissement d'une collectivité territoriale.

**Brahim MESSACI**

Non, vous savez très bien de quoi je parle.

**Imène SOUID**

Se répartir la charge sur les générations à venir, c'est juste logique et c'est ça l'investissement, et c'est une réalité que toutes les collectivités ont. Un monde utopique – j'en rêverais aussi, Monsieur MESSACI – mais il n'existe pas. Aujourd'hui, la réalité est celle-ci : on doit investir parce qu'on en a besoin. Je partage qu'il faut aussi des moyens derrière pour faire fonctionner nos investissements, et c'est ce qu'on fait avec des politiques qu'on met en place quand on ouvre, par exemple, un accueil club ado au Centre sociale Andrée Chedid. On met en place des actions en parallèle. Il n'y a pas que le bâti ; c'est de l'investissement, mais c'est la question du bâti qui est au cœur du sujet.

**Brahim MESSACI**

Je termine là-dessus pour vous dire qu'il y a des choix politiques qui sont fait, qui engagent beaucoup de décisions. Quand on fait le choix de passer à

35 000 habitants et que, derrière, il faut financer tout ça, il y a une dure réalité derrière. Je trouve qu'avec les moyens qui sont les nôtres, c'est quand même dommage d'avoir des réalités financières qui sont les nôtres aujourd'hui. Maintenant, il faut qu'on en discute.

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Merci Madame la Maire. Merci Thierry pour ton exposé. Mais il est parcellaire et incomplet. Et ça, tu me chagrines Thierry, tu blesses mon petit cœur. Effectivement, lorsque, vous avez raison, les collectivités — et heureusement —, toutes les collectivités créent de l'investissement, donc elles créent effectivement un schéma vertueux dans l'emploi, dans la pérennité, dans le renouvellement, et les destinations futures. Mais Brahim a raison. Quand on passe de 24 à 35, c'est un choix. On renouvelle les écoles parce qu'il faut les renouveler, on les renouvelle parce qu'il va falloir absorber le surplus. Ça entre en ligne de compte dans cette discussion.

Chers collègues, honorable assemblée, je voudrais soulever quand même quelques points importants. Voyez-vous, en page 4, on n'indique pas la réalité de la dette. Parce que la réalité de la dette doit être projetée. Et si elle est projetée, on nous le dit, — on est à 48 millions d'euros et quelques —, qu'elle va passer fin 2024 à 57 millions d'euros. Il aurait fallu l'indiquer dès à présent, car le prêt a été contracté, c'est juste que la trésorerie n'a pas été débloquée, et par conséquent on n'a pas encore commencé à rembourser. La question qui se pose au regard du PPI est importante. Est-ce que la Ville envisage encore de s'endetter au-delà de 57 millions d'euros ? C'est une première question. La deuxième, par ailleurs, ce niveau de dette, de 57 millions d'euros, va dégrader considérablement la capacité de désendettement. On est toujours dans le « projeté », Thierry, c'est important. Par conséquent, la possibilité de contracter de nouveaux emprunts ; surtout si notre capacité de désendettement est amenée à dépasser douze ans. Ce sont des scénarios qu'on ne peut pas exclure.

Si, je vous assure, Madame BESNIET, c'est très technique, et visiblement je pense que le professeur d'économie est d'accord avec moi.

**Imène SOUID**

Avancez, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

On va avancer, mais quand je vois des hochements de la tête, je préfère dire quand même, que si un professeur d'économie ne me répond pas...

**Imène SOUID**

Comme vous en faites régulièrement. Tout va bien. Allons-y.

**Philippe BOURIACHI**

Non, des hochements de la tête ? C'est parce que, moi, j'ai un torticolis. Par ailleurs, ce niveau de la dette, à 57 millions d'euros, va dégrader, on en revient à douze ans. Le coût des intérêts se sont élevés à 524 958,67 euros en 2022 et n'ont concerné que la dette de la commune, sans l'existence de la ligne de trésorerie activée. Je viens de perdre la moitié de la salle. Et je vous assure, je suis dans le même cas de figure, parce que je ne savais pas ce que c'était, une ligne de trésorerie activée. Je m'explique pour les profanes et les non-initiés, y compris dans la majorité, j'en ai vu qui clignaient des yeux. Je vais vous traduire en français simplifié ce qu'est ligne de trésorerie activée. C'est un prêt à court terme qu'on active quand on en a besoin. La question est de savoir s'il y a des lignes de trésorerie qui ont été activées et quel en est le montant. En haut de la page 6, à combien s'élève la dette en 2023 en intégrant les lignes de trésorerie activées ? Bien évidemment, globalement, dans les différents tableaux, il aurait été intéressant d'indiquer les éléments de l'année en cours, 2023, même si l'année n'est pas terminée. Si vous nous donnez une information, donnez-la dans sa globalité. Soit vous ne voulez pas de débat, soit vous n'avez pas maîtrisé le sujet et à ce moment-là, je vais m'adresser au professeur d'économie, c'est juste pour avoir une vision globale de ce qui nous attend, et avoir un avis juste éclairé. Merci Madame.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur BOURIACHI. Pour information, nous n'avons pas levé de ligne de trésorerie en 2023. Et les années précédentes non plus, confirmation des services administratifs financiers. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. C'est un dont acte.

*Dont acte*

**5-2. Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal de la ville d'Orly.****Imène SOUID**

La nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels — à savoir la M14, qui est actuellement celle de la commune, la M52 pour les Départements et la M71 pour les Régions. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les

collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté, soit par nature, soit par fonction. Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé au conseil municipal de faire délibérer en vue d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI. Et après, Monsieur ATLAN.

**Brahim MESSACI**

Ça va être très court. L'impact, en dehors de la gestion, puisqu'on a vu dans les rapports derrière que vous prépariez la mise en place. Concrètement, les grandes lignes, le changement, c'est quoi ?

**Imène SOUID**

Ça permet d'harmoniser par rapport à toutes les collectivités, c'est le premier objectif. Et deuxième chose, ça nous permet d'avoir une gestion par nature et fonction qu'on n'a pas forcément aujourd'hui. En tout cas, c'est plus compliqué à obtenir avec celle qu'on a. C'est beaucoup plus précis. Monsieur ATLAN d'abord, ensuite Monsieur BOURIACHI.

**Thierry ATLAN**

J'ai lu ça, après il y a des éléments qui peuvent m'échapper, parce que le plus important, c'est quand même de lire l'annexe. Tout ce qui est procédure, toutes les étapes qu'on a sont les mêmes. C'est déjà rassurant. Il y a des questions sur les engagements, etc. qui ne sont pas toujours très simples. C'est une révision qui date de 2012, il y a un ajustement avec une réalité qui n'est pas la même aujourd'hui.

**Imène SOUID**

Merci. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Je vais intervenir sous le contrôle du directeur financier. C'est aussi une question de simplification et de clarification sur des choses qui pouvaient être en résonance. Par contre, j'ai une question, et vous allez voir que je lis tous les documents que vous m'envoyez, y compris l'avis du comptable, qui nous dit en page 3 de son avis : comment comptez-vous procéder à l'apurement du compte 1 069 dans les conditions précises dès que ce compte n'existera plus dans le référentiel M57 ?

**Imène SOUID**

Interruption de séance. Je passe la parole au directeur financier, qui va vous apporter la réponse précise.

**Imène SOUID**

Le problème est résolu et réglé pour la Ville d'Orly.

**Philippe BOURIACHI**

OK, je veux bien l'entendre. Le 11 mai 2023, le comptable du trésor public vous dit en page 3 de son avis, « Dans le cadre du changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants : le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option [...] ».

**Imène SOUID**

C'est un courrier type qui est adressé à l'ensemble des collectivités.

**Philippe BOURIACHI**

Attendez, c'est important. Ce n'est pas le courrier type, il est précis il dit « La présence d'un seul débiteur au compte 1 069, dès lors que le compte n'existe plus dans le référentiel M57 nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ».

**Imène SOUID**

C'est un courrier type qui est adressé à l'ensemble des collectivités pour les alerter sur ces règles-là et ces problématiques, ce qui nous, ne nous a pas impactés parce que c'était déjà réglé. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Merci. On passe aux voix.

*Adopté à l'unanimité*

**5-3. Adoption du règlement budgétaire et financier de la ville d'Orly.**

**Imène SOUID**

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (cf le rapport précédent). Ce règlement doit formaliser et préciser les principales règles de gestion financière. Il sera également utilisé pour recenser les règles internes de gestion propres à la collectivité dans le respect bien sûr des textes réglementaires, l'objectif étant d'harmoniser ces règles. Par conséquent, le présent règlement évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessités d'adaptation des règles de gestion interne. Il se décompose en

quatre parties : le processus budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion de la pluri-annualité, les opérations financières particulières. Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce règlement budgétaire et financier annexé au rapport. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

D'une manière générale, quand on ne connaît pas trop la finance, c'est compliqué de se coller à la lecture d'un budget. Et je compare avec le budget du CCAS, qui est évidemment moindre que le budget de la ville : il est présenté d'une façon beaucoup plus claire que ce qui est présenté ici chaque année. C'est-à-dire qu'on a des grandes masses et on ne peut pas retrouver les dépenses par nature, justement, y compris par services. On ne voit pas ça. En tout cas, quand vous me donnez à regarder le budget, je ne le vois pas. J'ai déjà demandé à avoir un tableau Excel du budget communal pour pouvoir faire des croisements dynamiques et de sortir des données. Est-ce que le règlement intérieur va prévoir de présenter de manière beaucoup plus lisible le budget de la Ville pour les élus que nous sommes ? Parce qu'on nous pose des questions, à l'extérieur, donc c'est toujours bien de savoir et de pouvoir répondre.

**Imène SOUID**

Je vous invite vraiment à être accompagnée et formée sur des questions budgétaires. N'hésitez pas, je pense que vous pouvez en bénéficier. Vous faites appel, à chaque fois, là-dessus.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Vous vous foutez de moi, ou quoi ?

**Imène SOUID**

Pas du tout. Je vous apporte une réponse.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Vous avez compris ce que je vous ai dit ?

**Imène SOUID**

D'abord, je vous réponds comme ça.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Non, attendez, Madame SOUID, s'il vous plaît, vous ne me parlez pas comme ça. Je comprends complètement ce qu'est un budget, mais c'est opaque. Quand on pose des questions très tranquilles sur combien ça a coûté dans tel service, on n'a pas les réponses.

**Imène SOUID**

Si, vous les avez, mais il faut aller les chercher.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Vous avez des villes, dans les conseils municipaux, où tous les élus disposent du budget en format Excel. Sachez qu'ici ça ne se fait pas, mais ça se fait ailleurs.

**Imène SOUID**

D'accord. C'est un choix.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

D'ailleurs, c'était donné comme ça, avant.

**Imène SOUID**

Merci. Je vous en prie, Madame AÏT-SALAH. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Merci. Je propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER*

**5-4. Amortissement des biens immobilisés – Fixation des durées d'Amortissement des immobilisations – Budget Ville et ses budgets annexes.**

**Imène SOUID**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Il est proposé de mettre à jour la précédente délibération en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement correspondant aux durées habituelles d'utilisation restant inchangées. Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au *pro rata temporis*, avec un début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier n + 1. L'amortissement *pro rata temporis* est calculé au *pro rata* du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville. Ce changement de méthode



s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouvelles acquisitions. Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du *prorata temporis*, et dans le principe d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour, d'une part les subventions d'équipements versées, d'autre part les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 700 euros TTC, et qui font l'objet d'un suivi globalisé. Il est proposé que ces biens de faible valeur soient amortis en un an, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en vue d'adopter les nouvelles dispositions en matière de gestion des écritures d'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? On passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER*

## **5-5 Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) – Décision modificative n°1 de 2023. – Décision modificative n°1 de 2023.**

### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Bonsoir. C'est un rapport qui concerne le budget annexe du CMPP, avec l'affectation définitive du résultat d'exploitation 2021, validé par l'ARS Île-de-France. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M22 en vigueur, le CMPP procède à l'ajustement de ses prévisions budgétaires au travers de la présente décision modificative de fin d'exercice. Suite à la décision définitive du 06 juillet 2023 de l'ARS, relative aux autorisations budgétaires pour 2023, il convient à la structure de corriger son budget primitif et d'y intégrer les consignes d'affectation du résultat 2021.

On vous rappelle que, comme chaque année, le CMPP d'Orly applique une affectation de son résultat d'exploitation en  $n + 2$ , à l'instar de l'ARS, et son résultat d'investissement en  $n + 1$ . Ainsi, cette décision modificative reprend le résultat d'exploitation du compte administratif 2021 et le résultat d'investissement du compte administratif 2022. Le résultat de fonctionnement s'élève à 518 018,06 euros, et l'excédent positif d'investissement à 4 601,60 euros. Pour l'exercice comptable 2023, l'autorité de tarification a préconisé une affectation de l'excédent d'exploitation comme suit : une réserve de compensation des déficits pour 76 561,29 euros, une réduction des charges d'exploitation au BP 2023 pour 220 728,39 euros, et le même montant d'excédent affecté à l'investissement, pour ce même montant. La réduction des charges d'exploitation est donc reprise en recette de fonctionnement ou en budget, et la réserve de compensation des déficits et les excédents affectés à l'investissement sont des opérations non budgétaires qui apparaissent au bilan du CMPP. Par conséquent, il convient de procéder aux ajustements de crédit présentés dans le tableau ci-après.

Et avant de terminer, je voulais vous faire part d'une communication relative au CMPP. Nous allons avoir le plaisir d'accueillir dès lundi le nouveau médecin directeur du CMPP, le Docteur MERABET, un pédopsychiatre qui avait déjà la responsabilité d'un CMPP dans l'Essonne auparavant. Le Docteur MERABET a été présenté aux équipes la semaine dernière et prendra ses fonctions dès lundi.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je souhaiterais avoir des petites précisions concernant les excédents. Il y a un excédent positif d'investissement de 4 601,60 euros, ça correspond à quoi ? C'est quelque chose qui n'a pas été investi ? J'ai bien noté que ce sont des jeux d'écriture, pour que le budget soit en équilibre, mais je voulais savoir ce que c'était.

Là, on est bien dans un budget modificatif ?

**Imène SOUID**

On reprend les anciens chiffres, on modifie et on a les mêmes lignes qu'on avait au BP initialement. Dans la décision modificative, on apporte la modification. Je ne comprends pas la demande.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Simplement, ça correspond à quoi ?

**Imène SOUID**

Ce sont des investissements qui peuvent être réalisés.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Mais lesquels ?

**Imène SOUID**

Ils peuvent être utilisés pour des investissements qui, aujourd'hui, n'ont pas encore été réalisés, pas encore dépensés, mais qui vont peut-être l'être.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Comment vont-ils être dépensés ?

**Imène SOUID**

Je n'ai pas le détail ni l'information. Ils étaient prévus au budget, donc on doit savoir pourquoi ils étaient fléchés. Pour l'instant, les achats qui étaient fléchés sur cette somme n'ont pas été réalisés, mais je n'ai pas le détail des achats qui étaient prévus. C'est bon pour vous, Madame AÏT-SALAH ?

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

C'est bon. C'est dommage de pas les avoir.

**Imène SOUID**

C'est une décision modificative, ce n'est pas le budget, c'est pour ça. Mais ils sont dans le budget. Si vous prenez le rapport sur le budget du CMPP, vous les retrouverez, j'en suis sûre. Mais là, je ne les ai pas en tête. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

*5 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly, Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER et Nicole BURU-BERREBI*

**5-5 bis. Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) – Décision modificative n°1 de 2023 et affectation définitive du résultat d'exploitation 2021 validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France.**

*Adopté à l'unanimité*

*2 abstentions : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER et Nicole BURU-BERREBI*

**5-6. Approbation de la convention FIM 2023 S1 n°1741 pour l'obtention de la subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain dans le cadre du dispositif « Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie », pour l'acquisition d'une voiture électrique, d'une borne électrique et deux vélo-cargos.**

**Franck-Éric BAUM**

Ce rapport concerne une subvention accordée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 7 807 euros, qui s'ajoute à celle de l'ADEME et du SIPPEREC pour l'acquisition de deux vélos-cargos, d'un véhicule électrique et de deux bornes de recharge électrique. Le montant total de l'investissement est de 26 021,95 euros et les subventions reçues seront de 14 343,12 euros. Les deux vélos-cargos seront confiés, pour l'un à une famille orlytienne, et pour l'autre à la Ressourcerie d'Orly, le 04 octobre, lors de l'événement La rue aux enfants. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature de cette convention pour percevoir les recettes.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Merci infiniment pour la présentation exhaustive et ce texte liminaire que tu nous soumetts. J'ai une question. Si j'ai bien compris, le prix des deux vélos-cargos est de 7 491,99 euros. Combien de devis on a eu et quelle entreprise a été retenue ? Parce que, même si je sais que ces véhicules sont un petit peu « hors normes », j'ai eu l'occasion d'aller à plusieurs *hub summits*, et donc de rencontrer tous les fabricants qui font ce type de véhicule. Et là, vraiment, on est dans la fourchette très haute.

**Franck-Éric BAUM**

Effectivement, mais on a fait le choix de prendre ce vélo car il correspondait tout à fait à ce qu'on cherchait. La famille qui a été retenue va s'en servir pour emmener ses enfants à l'école. Et elle travaille à Créteil, donc il faut qu'elle puisse aller à Créteil et revenir, et faire ses courses à Leclerc en même temps.

**Imène SOUID**

Avec une autonomie de batterie.

**Franck-Éric BAUM**

Exactement. Tout doit pouvoir se faire.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Elle va aller au travail avec ? Sur ce qu'on avait délibéré la dernière fois, c'était pas juste un usage...

**Imène SOUID**

Privé.

**Philippe BOURIACHI**

Privé ?

**Imène SOUID**

Pas sur la ville. Ce n'était pas circonscrit sur la ville, les gens peuvent se balader...

**Philippe BOURIACHI**

Non, très bien. Ils seront signés Orly ?

**Imène SOUID**

Oui.

**Franck-Éric BAUM**

Il fallait à la fois que la famille habite sur la ville et qu'elle puisse s'en servir à l'extérieur, qu'elle renonce à sa voiture, et qu'elle ait un endroit pour le sécuriser. C'est ce qui a posé le plus de problèmes.

**Imène SOUID**

C'est ça, il y aura Orly, ne vous inquiétez pas. On y veillera. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

**Philippe BOURIACHI**

Pardon ? On sera conviés, le 04 octobre, pour cet événement festif ?

**Imène SOUID**

C'est un événement qui est ouvert à l'ensemble des Orlysiens.

**Philippe BOURIACHI**

Mais on pourra avoir l'information ?

**Imène SOUID**

C'est déjà dans le journal, à ma connaissance, il y a déjà eu une communication.

**Philippe BOURIACHI**

Vous avez reçu le journal ?

**Imène SOUID**

Il y aura une communication prochaine qui sera ouverte à l'ensemble des Orlysiens. Donc, en tant qu'Orlyzien, vous êtes le bienvenu.

**Franck-Éric BAUM**

Oui, mais comme l'animation est dans la rue, tout le monde peut y aller. Il y a un flyer qui est disponible depuis quelques semaines. Il y a des affiches qu'il faut lire, et pas que le rapport du Conseil municipal.

**Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Personnellement, ça me choque. Je pense que ça serait normal qu'on ait l'information en amont de tous les événements de la Ville. Ça se fait par ailleurs dans d'autres villes, c'est évident. On ne peut pas être sur les réseaux sociaux *non stop*. D'autant que je sais que, dans la majorité, vous devez recevoir mensuellement les rendez-vous. Ce n'est pas fait, alors écoutez, ça fait trente-

cinq ans que je suis dans les collectivités auprès des élus, et « opposition, pas opposition », c'était la règle. Mais ce n'est pas la règle à Orly.

**Imène SOUID**

L'information est la même pour l'ensemble des élus. Monsieur Franck-Éric BAUM.

**Franck-Éric BAUM**

Excusez-moi, mais le flyer a été distribué dans toute la ville. Et c'est sur les panneaux lumineux.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

C'est bien ça, c'est ce traitement-là qui peut interroger. Ça peut interroger, de renvoyer ça aux élus.

**Imène SOUID**

D'accord.

*Adopté à l'unanimité*

**5-7. Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.**

**Farid RADJOUH**

Comme de coutume, il s'agit de réactualiser le tableau des effectifs et des emplois permanents. On tient compte, bien évidemment, pour cette actualisation, on parle là de changement de filière, en l'occurrence, de changement de temps de travail, des réussites aux examens professionnels et concours, des promotions internes, des recrutements nécessitant transformation des postes existants. Ensuite vous avez la liste exhaustive des postes concernés et le tableau qui, somme toute, après vérification, est tout à fait conforme au rapport. Donc l'assemblée délibérante doit délibérer pour acter ce rapport.

**Imène SOUID**

Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Par rapport à d'habitude, il est chargé, quand même, cette fois-ci. Pourquoi autant que ça ? Et je vois qu'au total on gagne 2,5 postes. Ça correspond aux postes qu'on va voter après ? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau qui justifie qu'on en ait autant en cette rentrée ?

**Imène SOUID**

On a un nouveau DRH.

**Brahim MESSACI**

Qui fait son travail, vous voulez dire ?

**Imène SOUID**

J'ai juste dit : on a un nouveau DRH.

**Brahim MESSACI**

D'accord, merci.

**Farid RADJOUH**

Les actualisations des tableaux et des effectifs, c'est au fil de l'eau. C'est-à-dire qu'il y a des périodes où effectivement — il n'y a plus de CAP, mais en l'occurrence, les pré-CAP, qui décident de l'évolution des carrières des agents — il se peut qu'il y ait plus d'agents qui soient nommés qu'à d'autres périodes. Donc c'est pour ça que parfois, vous vous retrouvez avec des listes absolument importantes, et d'autres fois non.

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention? Monsieur GILBERT.

**Yann GILBERT**

C'est juste pour rebondir sur un rapport qui n'a rien d'original, mais il y a quand même des points qui sont à souligner, et on n'a pas à rougir par rapport à ce qui se pratique dans d'autres collectivités. On voit qu'il y a un maintien des effectifs et on continue à recruter pour être au plus près des besoins des citoyens de la ville d'Orly, mais également de la promotion en interne. Et ça, il faut le souligner, c'est quand même quelque chose d'important, et c'est plutôt une dynamique de développer les compétences de nos collaborateurs, et de les motiver également. Pour moi, c'est quelque chose d'important à souligner.

**Imène SOUID**

Merci, Monsieur GILBERT. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Merci pour ces exposés mais je ne suis pas d'accord avec toi, parce qu'il y a vraiment quelque chose d'original. Je pensais que quelqu'un allait le relever, vous l'avez lu, le rapport, ou pas, mes camarades ? Monsieur RADJOUH, je vous regarde droit dans les yeux : comment vous pouvez supprimer un grade de professeur, d'enseignant artistique classe normale, de 5,36 heures ? C'est quoi les 6 secondes ? Comment c'est possible, ça ?

**Imène SOUID**

Ce sont des temps partiels et une annualisation.

**Philippe BOURIACHI**

Et oui, je n'ai pas les secondes, donc je ne suis pas d'accord. Non, je vous taquine.

**Farid RADJOUH**

Effectivement, l'enseignement artistique en règle générale, ce sont des vacataires qui sont payés pour cinq heures, un autre sera payé pour douze heures en fonction des besoins. C'est pour ça que vous trouvez des temps partiels de 5,06, 5,36, 5,24 et ainsi de suite. C'est tout à fait normal, sur une base de 37,5 heures.

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Très bien, on passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**5-8. Création de deux postes permanents à temps complet au cadre d'emplois des ATSEM, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.**

**Farid RADJOUH**

Il s'agit de la création de deux postes permanents à temps complet au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les ATSEM. En 2020, des ouvertures de classes ont été réalisées sur les écoles maternelles Jean Moulin, Romain Rolland et Paul Éluard. Jusqu'alors, ces nouveaux besoins d'encadrement spécialisé étaient couverts par les agents en contrat non permanent. Aussi, dans le souci de pérenniser ces emplois spécifiques, il convient de procéder à la création de deux postes permanents d'ATSEM pour assurer ces missions. Le conseil municipal est invité à délibérer sur le principe de création desdits postes, au nombre de deux.

**Imène SOUID**

Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Ca veut dire que ces deux personnes travaillaient déjà pour Orly ?

**Imène SOUID**

Oui, c'est ça.

**Farid RADJOUH**



Les missions couvertes en 2020, en l'occurrence, étaient occupées par des postes de non-titulaires. Là, il s'agit à la fois de pérenniser les postes, y compris déprécier, d'une certaine façon, les postes déjà occupés. Et ça correspond véritablement à des besoins. Donc là encore, véritablement, on crée des postes. On n'en supprime pas.

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Très bien.

*Adopté à l'unanimité*

**5-9. Création d'un poste non permanent à temps complet au cadre d'emploi des attachés territoriaux dans le cadre d'un contrat de projet pour exercer les missions de chargé.e de projet développement urbain et innovation socioéducative.**

**Farid RADJOUH**

Le contexte est le suivant : suite au nouveau projet de renouvellement urbain (NPUR) dont l'objectif est d'offrir aux Orlysiens un large choix d'activités et de services, en réhabilitant et en construisant de nouveaux équipements publics, la transformation des quartiers est de la ville d'Orly se poursuit. Dans ce cadre, le pôle culturel enfance et famille et le pôle aménagement et développement, ont en charge la création d'un pôle d'équipement socio-éducatif au sein des quartiers politique de la ville, le groupe scolaire Rosa Parks, un institut éduco-pédagogique et une maison sociale. Ces nouveaux équipements auront vocation à développer des synergies et mutualiser des espaces. La mise en œuvre du nouveau projet de renouvellement urbain nécessite également de définir la sectorisation scolaire et périscolaire sur les cinq années à venir, tout en tenant compte de l'ensemble des projets urbains actuels et à venir sur l'ensemble des quartiers politique de la ville. Dans le cadre de la définition du besoin, pour assurer la conduite du projet de création de nouveaux pôles d'équipement à caractère socio-éducatif, il est nécessaire de recruter une chargée ou un chargé de projet développement urbain et innovation socioéducative, pour lequel la Ville d'Orly bénéficiera d'un financement par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine à hauteur de 80 %. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de création de ce poste non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet de chargé.e de projet développement urbain et innovation socioéducative, et de délibérer en vue d'approuver ladite création.

**Imène SOUID**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI, et puis Monsieur MESSACI.

**Philippe BOURIACHI**

Il est financé dans le cadre du NPRU, donc il ne nous coûte rien, ça c'est un premier point. Par contre, nous sommes aujourd'hui le 28 septembre. Ça n'a échappé à personne, et le temps complet est à compter du 1<sup>er</sup> octobre, dans trois jours. Je suppose que vous avez déjà fait le recrutement. Non ? Ah d'accord, OK. Parce que j'ai lu « considérant la nécessité de créer un poste non permanent de chargé.e de projet développement urbain et innovation socioéducative à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 », et ça m'a juste interpellé. Faire une délibération le 28 pour le 1<sup>er</sup> octobre, c'est un petit peu léger, mais est-ce que vous aviez déjà des gens qui seraient susceptibles... Non ?

**Imène SOUID**

Non, par pour l'instant. C'est en cours. Mais l'idée c'est de lancer les choses le plus rapidement possible. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Une intervention sur ce rapport, et ça fera le lien avec une autre intervention. J'essaie de comprendre sous quelle autorité sera placé ce poste, parce qu'il est à la fois sur le pôle culture enfance et aussi le pôle aménagement et développement. Je n'ai pas bien compris le rôle de la personne. Concrètement, elle va faire quoi ? J'ai un peu l'impression que c'est un petit peu brouillon, on la coupe en deux, elle sera un peu partout, et quand on est un peu partout je crois qu'on est un peu nulle part. Et ça vient se rajouter à une petite inquiétude concernant les réorganisations de service en ce moment sur la ville d'Orly.

**Imène SOUID**

Ce sera sous le pôle DGA, culture, enfance et famille.

**Brahim MESSACI**

D'accord. Parce que dans l'intitulé, c'est un peu bizarre : projet de développement urbain et innovation socioéducative.

**Imène SOUID**

En fait, c'est financé par l'ANRU. Il faut qu'il y ait certains critères et un lien avec l'urbanisme. C'est pour ça.

**Brahim MESSACI**

OK. Concrètement, elle fait quoi, cette personne ?

**Imène SOUID**

L'idée, c'est d'avoir un vrai projet inter-équipements, et qu'on n'ait pas justement des structures qui soient côte à côte mais qui ne fonctionnent pas réellement

ensemble. L'objectif de cette personne, ce sera justement de veiller à ce que ce projet de travail, en lien à la fois avec l'IME, le Centre social ou en tout cas l'annexe du Centre social, et le groupe scolaire en question, avec l'accueil de loisirs, que tous ces professionnels œuvrent ensemble pour avoir de véritables projets communs, et créer une véritable dynamique de groupe, et en lien bien sûr avec l'ensemble des structures autres de la Ville, puisque l'idée c'est de faire bénéficier de ce nouvel équipement qui arrive sur la ville aux autres groupes scolaires, aux autres élèves. Et de voir comment on travaille ensemble pour que cet équipement, justement, comme vous nous le demandez, ne soit pas juste du bâti, mais avec un vrai projet éducatif, un vrai projet social, culturel, et global sur ces structures. Et donc on se donne les moyens d'avoir cet accompagnement par un professionnel.

**Brahim MESSACI**

Alors, je comprends qu'on aille chercher la subvention là où elle est. Mais on a vraiment un problème dans l'organisation du travail et de la répartition de la charge de travail au sein de notre collectivité. J'entends les réorganisations de services, avec les découpages, etc., dont je ne comprends vraiment pas l'intérêt pour les Orlysiens. Le découpage, par exemple, du secteur enfance tel qu'il a été pensé, répond à d'autres considérations que l'intérêt des enfants. Qui est en capacité de prendre la surcharge de travail ? Qui va pouvoir intervenir pour essayer aussi de régler les problèmes. Je reviens sur le *turnover*...

**Imène SOUID**

Juste pour répondre à votre...

**Brahim MESSACI**

Mais je n'ai pas fini !

**Imène SOUID**

C'est l'inverse, justement, c'est parce qu'on arrête de travailler en se disant par rapport au travail de chacun et on reprend l'intérêt de l'enfant, l'intérêt du jeune, et l'intérêt de la population, et de se dire comment on construit une nouvelle organisation qui réponde à l'intérêt général. Donc justement, cette organisation est faite dans ce sens-là, Monsieur MESSACI. En tout cas, c'est le souhait de la direction.

**Brahim MESSACI**

Madame SOUID. On peut se faire des listes à la Prévert de bonnes intentions, se promettre des lendemains qui chantent. On peut faire ça. On regarde les faits. Les faits, c'est quoi : c'est qu'aujourd'hui, par exemple, sur le secteur enfance, je ne comprends pas qu'on sépare les maternelles des élémentaires.

[Réponse hors micro]

**Brahim MESSACI**

Ah oui d'accord, merci Madame BESNIET, on peut éteindre les lumières, vous nous suffisez.

*[Réponse hors micro]*

**Brahim MESSACI**

Ce n'est pas la même chose. Si, ils sont séparés. Madame la Maire, je vous l'apprends si vous ne le savez pas, mais elles vont être séparées en termes de gouvernance.

**Imène SOUID**

Comme ça existe actuellement !

**Brahim MESSACI**

Je donne un exemple qui vient corroborer. C'est qu'en fait on a pléthore de personnes dont on ne sait pas ce qu'elles font. Et quand on ne sait pas ce qu'elles font, on confie des missions, parce qu'on sait s'appuyer sur ceux qui travaillent, et du coup, ceux qui ont, là où on a des difficultés, au lieu de régler le problème... Ce que je veux dire, c'est qu'on a une barque avec des trous dedans, sauf qu'à la place des trous, on a des cercles, on y met des triangles, on y met des carrés. Donc ça continue à fuir.

Il faut, à un moment donné, qu'on colmate les trous avec le bon produit, ou qu'on change la coque. Ce que je veux dire, c'est qu'on va avoir une personne, encore avec un titre qui ne nous dit pas ce qu'elle fait, elle est dans l'urbanisme ou dans le socio-éducatif. Je n'ai jamais vu de personne travaillant dans le socio-éducatif travailler dans l'urbanisme. C'est complètement différent, c'est deux métiers. Je ne demande pas à mon boulanger de réparer ma voiture. Donc je dis simplement qu'aujourd'hui, il faut de la cohérence et de la lisibilité. Et aujourd'hui, avec des postes on nous dit plein d'intentions : on va bien s'occuper de vous, ça va être mieux, on va faire vivre, on va avoir des synergies, comme on dit dans le rapport, tout va être mieux demain. Et on veut juste pouvoir comprendre ce qui se passe. Je ne reviens même pas sur la question de la gestion du portail familles, qui est aussi liée à la question éducative. On a des intitulés à rallonge, où tout le monde fait tout, où cette personne-là, on va attendre d'elle qu'elle gère tous les trucs. Sauf qu'il n'y a pas ces synergies, aujourd'hui, entre les services, il n'y a pas ces collaborations fructueuses qu'on attend. On peut se dire qu'elles existent, on peut faire l'autruche, il n'y a pas de problème. Mais séparer – je le glisse au passage – le travail de directions de gouvernance, de cohérence, entre les maternelles et les primaires, c'est une erreur grave. Tout le monde sait que les apprentissages, c'est sur l'élémentaire. Maternelle, primaire, ça va ensemble. Ça se disloque un petit peu à partir du secondaire, collège et lycée. On ne sépare pas les apprentissages, ni les personnes référentes. Mais oui, ce ne sont que des enfants, on s'en fiche,

vous avez raison, ce n'est qu'une direction qui gère des enfants. Donc je dis qu'aujourd'hui, sur ce sujet-là, et je suis content de pouvoir en parler, il y a vraiment un problème d'organisation et je dis à Madame la DGS qui vient d'arriver, il y a un besoin de lisibilité et de cohérence. Et que ça doit être appuyé sur des productions, des résultats. Et demain pouvoir se dire : on a un vrai problème de recrutement sur la question du secteur de l'enfance. Demain, c'est la pause méridienne, c'est celle qui s'occupe des entretiens et de la restauration scolaire qui va gérer le temps d'animation sur la pause méridienne. Dites-moi si je dis une bêtise. Je dis une bêtise ? Quelle qualification a cette personne, pour gérer le temps d'animation sur la pause méridienne ? Elle n'en a pas ! Ce n'est pas son métier, elle n'a pas été formée pour ça. Demain, elle va gérer des animateurs. Comment ça, non ? Ce n'est pas elle qui est responsable de la pause méridienne ?

### **Imène SOUID**

Finissez. Madame BESNIET va vous répondre après.

### **Brahim MESSACI**

Et ce n'est pas elle qui aura responsabilité sur les agents qui interviennent sur le temps de la pause méridienne ? Elle aura un regard ? C'est quoi la différence ? C'est quoi la différence, Madame BESNIET, entre un regard et être responsable ?

### **Imène SOUID**

Madame BESNIET.

### **Nathalie BESNIET**

Alors, je vais vous répondre. D'abord, avoir un regard, c'est aussi un travail en transversalité, en partenariat. Donc il y a le fond et le forme. Effectivement, la personne en charge de la restauration, sur le fond, elle va penser ce qu'il est possible de faire avec les enfants de maternelle et de primaire sur la pause méridienne, tant sur la nourriture, le savoir bien manger, ainsi de suite, le tri sélectif, que des animations. Elle va penser, sur ce temps-là, dans un temps réparti et sur des locaux qui sont contraints. Après, les animateurs qui vont mettre en place ces choix qui auront été opérés seront toujours sous la direction hiérarchique de l'enfance, avec le même supérieur hiérarchique. On ne sépare pas les enfants de primaire et de maternelle. On sépare des directions. Ça ne change pas le métier, ça ne change pas le fond, et ça ne change pas une orientation que l'on veut pour les enfants de 3 ans à 12 ans. J'ai bien conscience que ça en dérange certains et pour l'instant, c'est en construction et en discussion. Mais je ne vois pas le rapport avec un projet pédagogique voulu, lancé sur la commune, le fait qu'il soit supervisé par l'un ou par l'autre, toujours dans un corps de métier, qui va changer la donne. Ça, moi, je ne le comprends pas : qu'un animateur se dise « Je dépends de l'enfance, donc de untel, ah ben non, je suis en élémentaire... ». Donc on ne sépare pas les enfants, on ne sépare pas les méthodes, c'est simplement deux référents

hiérarchiques différents. Ce n'est pas le même public, ce n'est pas les mêmes besoins, les mêmes réponses, les mêmes demandes. Il ne faut pas imaginer autre chose que ça.

### **Brahim MESSACI**

Vous savez que c'est des secteurs qu'on connaît, un petit peu mieux que vous, pour dire les choses sans aucun effet d'annonce. Sur les intentions, je veux bien qu'on soit d'accord sur le fait que vous ayez les mêmes intentions. Mais la réalité, ce n'est pas celle-là. On peut avoir les meilleures intentions du monde ; s'il y a une directrice de la jeunesse et des sports plutôt axée sur un travail entre les 15-25 ans et plus, 30 ans maintenant, reprend à sa charge des enfants qui ont 11 ans parce qu'en fait on a un problème... Mon intervention, ce n'est pas pour dire simplement que le problème il est là. On travaille en surface ; il y a le problème visible, et on le traite comme ça. Mais on connaît très bien le problème de fond. Ça fait des années que nos animateurs sur la Ville sont en grève régulièrement. On peut se dire quelles sont les revendications ? Et voilà ce que la municipalité a mis au regard de ces revendications en avant. Attendez Madame BESNIET, excusez-moi. Ça me donne quand même le sentiment que ce n'est vraiment pas cohérent. Je n'arrive pas à voir l'intérêt pour nos enfants. Et pourtant je connais un peu le sujet. Ça me dit quoi, ça me dit : demain, on veut limiter les effets des mouvements de grève et des contestations. Voilà, ça veut dire qu'on divise en deux, on met dans des directions différentes. Quand il y aura un mouvement à l'appel d'un groupe de salariés pour dire nos mécontentements — les gens, ils ne vous disent pas, « parce qu'on est animateurs dans la Ville d'Orly, on aime bien se mettre en retrait, faire valoir notre droit de retrait ou dire qu'on est en grève ». Non. Ils ont des revendications. Qu'est-ce qu'on propose, sur la base de ces revendications, pour faire en sorte que tout le monde soit content ? Et donc, ça donne quand même ça. Je suis obligé de le penser. Mais en fait, ils veulent casser la dynamique de solidarité qu'il y a au niveau des animateurs de la Ville d'Orly, et qui contestent pour les bonnes raisons. En ce moment, le portail familles, c'est le bordel, sur les inscriptions. On peut en parler ? On peut se dire qu'à un moment donné, on reconnaît qu'il y a des difficultés sur le portail familles. Il y a des gens qui sont prélevés, qui inscrivent leurs gamins à la maison de l'enfance sur liste d'attente, mais qui inscrivent sur un autre centre de loisirs leurs gamins pour qu'ils soient pris pendant les vacances, et ils sont facturés deux fois et ils prennent en plus la pénalité ! Mais attendez, c'est n'importe quoi ! Pourquoi ? Parce qu'il y a eu une place qui s'est dégagée, et le système ne le prévoit pas... En plus, les parents n'ont pas la main dessus. Je ne parle même pas des autres problèmes d'inscriptions liés au portail familles : on croit que les enfants sont inscrits, et on se retrouve en fait devant le fait accompli, les gamins ne le sont pas. Donc il y a des vrais problèmes, et on a besoin d'avoir un spécialiste des centres de loisirs — parce que là on parle des inscriptions pour les maternelles et pour le primaire — qui soit spécialiste de ces publics-là et qui traite en chaîne, de façon circulaire,

toutes les données qui sont en lien avec ces gamins-là. Demain, vous aurez deux directions : enfance-jeunesse-sport et primaire, et un autre directeur, et on va encore diviser le truc, et le savoir, et qui s'occupe de quoi, etc. Simplement, et je termine mon propos : on a besoin que ce soit plus simple. Qu'on ait des gens qui soient assignés à des tâches simples, qu'on arrête de leur faire dire qu'ils vont résoudre tous les problèmes de tous les Orlysiens dans tous les secteurs, et qu'on sache qu'ils travaillent vraiment bien parce que ça produit du résultat.

### **Imène SOUID**

Je vous rassure, il y a un travail qui va être mené avec les équipes. Madame BESNIET souhaite répondre.

### **Nathalie BESNIET**

On peut me dire beaucoup de choses sur le portail famille. Mais réduire le projet éducatif orlyisien et y compris les volontés politiques qui sont inscrites, dans l'objectif — un objectif et un intérêt général — simplement à dire : on veut diviser les animateurs parce que là, ils font la grève.. Excusez-moi, mais c'est quand même un peu léger. Moi, je ne m'arrête pas à ça. Et c'est presque dommage, je vous le dis, que les animateurs pensent ça et que ce soit relayé par vous, au conseil municipal. Parce que ça veut dire qu'ils n'ont pas compris ce qu'était le PEO. À croire qu'éventuellement, ils ne l'ont pas lu. Il ne s'agit pas de savoir qui va me superviser, et les grèves.

On peut en reparler, aussi tranquillement, sur l'intérêt de la grève et pourquoi ça a été fait. Une grève qui est essentiellement locale. Alors, peut-être que des fois il y a des problèmes qu'il faut dénoncer, ça peut être, en tout cas pour nous, c'est un peu plus flou, puisque c'est une grève, des fois, qui est simplement sur des regroupements. Là, on dit : on va travailler différemment avec quelque chose qui va être inscrit et donc tout le monde va suivre ce projet éducatif, avec l'ensemble des partenaires. Qu'ils soient de la cité éducative, des animateurs, de la pause méridienne, des centres de loisirs et y compris au-delà, puisqu'on a dû aussi vous parler de la maison de l'enfance. On n'est pas sur l'intérêt personnel de l'animateur qui a peur, parce qu'il ne sait pas : ce n'est pas encore mis en place et on doit encore le travailler avec eux. Il y a eu des ateliers, ils se sont inscrits. Donc, arrêtons d'essayer de mettre le feu là où il n'y en a pas, réfléchissons un peu, et regardons !

Ça ne veut pas dire qu'on a raison sur tout, qu'il ne sera pas amendé et que le curseur ne peut pas bouger. Ça ne veut pas dire ça ! Ça veut dire que, pour l'instant, il y a quelque chose qui fonctionne mais qui pourrait fonctionner mieux, et qu'on est en train de regarder pour les années futures comment on le met en place pour qu'il y ait une continuité éducative pour les 3 ans jusqu'à l'adolescence — puisqu'on parle de centres de loisirs maternelle, primaire, et après du club ado et du service jeunesse. Donc, ne réduisons pas ça à peut-être un intérêt personnel d'un animateur ou d'un directeur qui se sent, je ne sais pas, attaqué ou remis en

cause. Pour l'instant, on a eu une première réunion. Il y a des ateliers qui vont se mettre en place, il va y avoir une discussion, ça va être travaillé avec l'ensemble des professionnels. Ne mettons pas déjà à l'amende un projet qui n'est pas encore complètement finalisé, au-delà d'une volonté politique. C'est pour ça que moi, je vous dis — je ne suis pas directrice de centre de loisirs ou animatrice — c'est une volonté politique, éducative, sur la Ville d'Orly, que l'on veut mettre en place.

**Imène SOUID**

Merci. Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Donc on parle bien de la personne qui est chargée de projets de développement. Elle ne coordonne pas ? La coordination revient à la DG ou la directrice de pôle ? Je ne me rappelle plus de la configuration du schéma avec les différents pôles. Innovation socio-éducative, et donc liée au développement urbain. Ça veut bien dire que là-dedans, il y aura aussi la présence des associations et des habitants ?

**Imène SOUID**

L'idée, c'est de travailler avec tous les partenaires éducatifs.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Voilà ! C'est ça ! C'est-à-dire que le projet d'un quartier politique de la ville, c'est plutôt comme ça que c'est marqué dans les textes, c'est vraiment d'avoir des cohérences entre les associations, de la mutualisation, etc. Associer les associations de quartier, associer les parents pour les centres de loisirs. Donc, ma question : je ne comprends pas, il y a un chef de service enfance, il y a une DG, une DGA qui est sur le pôle éducation ?

**Imène SOUID**

Culture, éducation, enfance, famille.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

D'accord. Et donc cette personne, son poste est subventionné grâce à l'ANRU ?

**Imène SOUID**

Non, ça c'est notre poste, c'est Madame GAUTHIER, qui est là.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Non, je parle de la création de ce poste. Ce poste, il est fragilisé par le fait qu'il n'est là que parce qu'il est subventionné. D'accord ? Et donc, cette personne, demain, si l'ANRU arrête, s'il n'y a plus d'argent pour payer, c'est comme le développement... On connaît. Avec le renouvellement urbain, c'est comme ça. Donc c'est quand même très fragile...



**Imène SOUID**

Depuis 2005, ça devient un peu stable, quand même, l'ANRU.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Les personnes tournent pas mal. Les personnes qui sont subventionnées, les postes subventionnés de développement de quartier et sociaux, c'est des missions et ça fragilise beaucoup le travail professionnel, parce qu'une fois qu'on n'a plus les subventions, on n'a plus personne. Ou alors on les intègre dans la collectivité. Mais c'est rare. Ma question, c'était pour comprendre où elle allait être positionnée : cette personne allait plutôt être positionnée sur le secteur politique de la ville ou sur un secteur enfance ? Pour moi, ce que je lis, c'est « politique de la ville ».

**Imène SOUID**

Il sera sous la responsabilité, directe ou indirecte, je vous l'ai dit tout à l'heure, de la DGA du pôle culture, enfance, famille. Voilà. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Ca va être vraiment très court, et je suis heureux d'accueillir Nathalie BESNIET dans notre nouveau groupe, parce que vous n'êtes plus communiste, vous ne pouvez pas dire...

**Nathalie BESNIET**

Je ne suis pas de droite, moi, commencez pas...

**Philippe BOURIACHI**

Mais moi non plus, je ne suis pas de droite, moi.

**Nathalie BESNIET**

Ah ?

**Philippe BOURIACHI**

Ah non, je suis écologiste.

**Imène SOUID**

En fait on ne sait plus. Mais bon, posez votre question, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Attend. Non mais je ne suis pas dans la majorité de Péresse, je suis non inscrit.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, votre question. Vous avez cherché, vous avez eu. Maintenant, votre question.

**Philippe BOURIACHI**

Ah non, je vais vous répondre. Vous ne pouvez pas calomnier sans avoir une réponse. Oui, j'ai été chez Darmanin. Mais vous n'avez pas reçu Édouard Philippe, à la fête de l'Huma ? Alors, quand c'est moi qui vais voir Darmanin...

**Imène SOUID**

Ah, vous y allez, vous... C'est eux qui viennent. Ce n'est pas la même chose quand eux se déplacent que quand nous on y va ! Votre question.

**Philippe BOURIACHI**

Alors vous êtes communiste ? C'est bon ?

**Imène SOUID**

Non, je suis tout ce que vous voulez. Allez.

**Philippe BOURIACHI**

Non, mais c'est bon de savoir que vous êtes devenue communiste, ça me rassure, parce que je croyais qu'il n'y en avait plus. Attends, Christophe.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, votre question.

**Philippe BOURIACHI**

Non, mais vous ne pouvez pas calomnier sans avoir une réponse derrière.

**Imène SOUID**

Vous avez cherché, aussi. Vous avez attaqué !

**Philippe BOURIACHI**

Je suis le porte-parole d'un parti, je suis invité à un débat démocratique, à un échange d'idées, c'est ce qui s'est passé quand j'ai été voir Darmanin. Et me dire que je suis de droite, merci d'étayer vos propos. Parce que quand je vote les délibérations avec vous, je suis de gauche ou je suis de droite ?

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, votre question !

**Philippe BOURIACHI**

Ça ne sert à rien de répéter « Monsieur BOURIACHI »

**Imène SOUID**

Sinon je vous coupe le micro et on avance !

**Philippe BOURIACHI**

Vous ne pouvez pas !

**Imène SOUID**

Bien sûr que si, je peux. Regardez. Soit vous posez votre question, soit on avance. Je vous écoute. Votre micro, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Lorsque vous allez débattre avec des gens, est-ce que ça fait de vous quelqu'un de droite ? Quand je vois qu'on vote 90 % des délibérations avec vous, est-ce que je suis de gauche ? Je ne suis pas de gauche, je ne suis pas de droite, je suis un écologiste. Et donc, un écologiste pragmatique.

**Imène SOUID**

C'est noté.

**Philippe BOURIACHI**

Lorsque vous proposez des choses bénéfiques pour la Ville, Madame la Maire, nous le votons, parce que nous ne sommes pas dans une opposition stérile. D'ailleurs, nous ne sommes pas opposants, nous sommes minorité.

**Imène SOUID**

Très bien. Votre question en lien avec le rapport.

**Philippe BOURIACHI**

Par contre, quand vous me faites le procès, je vous rappelle qu'à la Région, je suis en non-inscrit. Effectivement, j'ai un très bel échange avec Valérie Pécresse, et d'ailleurs, sans donner de nom, certains ici, de cette majorité, m'ont sollicité pour des dossiers pour des subventions pour des associations proches d'eux, et j'ai défendu leur dossier. Là, on était bien content d'avoir un allié de droite auprès de la Région.

**Imène SOUID**

Les petits lapsus révélateurs ! Allez, on y va. Mais, tout seul, vous vous êtes un peu contredit, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Mais, je ne me suis pas contredit, j'ai toujours été cohérent. Je ne suis pas de droite.

**Imène SUID**

Pas toujours !

**Philippe BOURIACHI**

Et cette gauche-là, c'est sûr que je n'y suis pas.

**Imène SUID**

Allez, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Allez au-delà des clivages politiques dits traditionnels, et vous allez voir...

**Imène SUID**

Monsieur BOURIACHI, allez. Tout à fait.

**Philippe BOURIACHI**

Allez au-delà des clivages politiques dits traditionnels, ça sclérose... Voilà.

**Imène SUID**

Vous avez été élu sur une liste de gauche, écologiste.

**Philippe BOURIACHI**

J'ai été élu sur la liste de Julien Bayou, Europe écologie les Verts et je faisais partie d'une motion qui dépassait tous les clivages et qui était au centre, c'était la motion Jadot. Qu'on rappelle les choses. Voilà.

**Imène SUID**

Très bien. Votre question en lien avec le rapport, merci.

**Philippe BOURIACHI**

Bon, je suis rassuré de voir que Madame BESNIET est toujours communiste et qu'elle ne remet pas le droit de grève et qu'elle soutiendra les grévistes et qu'elle leur donnera raison.

**Imène SUID**

Tout ça pour ça. Merci beaucoup.

**Nathalie BESNIET**

Moi je veux bien, après on amuse la galerie, on est filmés, on fait ce qu'on veut. Je n'ai jamais dit que je remettais le droit de grève et les grévistes en cause. J'ai dit que de réduire le projet éducatif orlysien à des grèves d'animateurs ou de directeurs était léger. C'est simplement ça que j'ai voulu dire. Donc, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Arrêtez un peu... on se filme, on fait un peu son

cinéma... Vous m'avez attaquée en premier, en disant « Vous faites partie d'un groupe », apparemment vous êtes non inscrit donc vous êtes nulle part. Certainement pas. Alors arrêtez, après, de crier à la calomnie et ainsi de suite, quand vous êtes le premier à faire votre guignol. Voilà, ça c'est filmé.

**Imène SOUID**

On arrête, ça suffit ! On passe au vote sur ce rapport.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole BURU-BERREBI*

**5-10. Création du poste permanent de coordinateur des instances participatives.**

**Farid RADJOUH**

Afin de se doter des moyens permettant au plus grand nombre possible de citoyens de participer aux décisions et orientations du quotidien, il nous est apparu nécessaire de faire évoluer le poste d'animateur du conseil des enfants en un poste de coordinateur des instances participatives. Son rôle sera d'assurer l'organisation et l'accompagnement des conseils des enfants et des seniors, ainsi que de participer à l'organisation des conseils de quartiers. Il est demandé au conseil municipal de statuer sur le principe de création de ce poste.

**Imène SOUID**

Merci. Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

J'ai juste une question. Monsieur GIRARD, au conseil de quartier, vous allez être surveillé ?

**Imène SOUID**

Rapprochez votre micro.

**Nicole DURU BERREBI**

Au conseil de quartier, vous allez donc être surveillé ? Vous n'allez pas faire tout ce que vous voulez ?

**Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Madame BERREBI m'a enlevé un peu le thème de mon intervention. C'est très bien, mais je n'ai pas très bien compris encore la différence avec la directrice Démocratie et vie locale, mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que concernant la politique participative des Orlysiens en règle générale, des associations et des conseils de quartier, je souhaite la bienvenue à cette personne, qui sera j'espère très formée et au fait des processus participatifs, parce qu'on a besoin, vraiment, d'actualiser les choses. Parce qu'aujourd'hui, on sait bien que c'est des chambres d'enregistrement, et que ce n'est pas très participatif. Pas de budget participatif.

**Imène SOUID**

C'est votre point de vue.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Donc, je me félicite qu'il y ait cette nouvelle personne, qui saura réactualiser un petit peu les choses par rapport à la politique participative avec les citoyens.

**Imène SOUID**

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

... qui n'existe pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être aujourd'hui.

**Imène SOUID**

C'est selon vous. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

On est d'accord que cette personne fusionne, en fin de compte, le conseil senior et le conseil...

**Imène SOUID**

Elle va travailler sur l'ensemble des instances.

**Philippe BOURIACHI**

OK, merci.

**Imène SOUID**

Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

C'est pour dire qu'on a multiplié ces dernières années les instances dites participatives. Il faudrait qu'on arrive à faire des constats et des bilans en se disant « ça ne fonctionne pas ». En tout cas, je crois que ce n'est pas l'ambition que s'étaient fixée ces instances quand elles ont été créées.

**Imène SOUID**

Le conseil de la culture fonctionne plutôt très bien.

**Brahim MESSACI**

Oui.

**Imène SOUID**

Entre autres.

**Brahim MESSACI**

Il va y avoir quelqu'un qui va faire de la coordination, dont on ne sait pas trop concrètement.

**Imène SOUID**

L'idée, c'est de faire travailler les différentes instances entre elles également, puisqu'aujourd'hui chacune fonctionne dans son coin. C'est peut-être de créer cette dynamique grâce à cette personne qui aura le regard sur l'ensemble des instances, et de faire que ces différents comités travaillent aussi en lien sur les aspects intergénérationnels par exemple avec le conseil des enfants et le conseil des seniors, où on ait des choses qui ne soient pas forcément juste ascendantes, mais un travail collaboratif et une coordination un peu plus globalisée sur la question de la culture et des usages.

**Brahim MESSACI**

Madame, c'est encore des intentions.

**Imène SOUID**

L'objectif est là, après, comme chaque chose...

**Brahim MESSACI**

Donc, elle sera sous la responsabilité de qui, cette dame ? Ou ce monsieur ?

**Imène SOUID**

Elle sera sous la direction de Madame La directrice Démocratie et vie locale.

**Brahim MESSACI**

D'accord. Et du coup, si vous avez un exemple de coordination ? Le déficit qu'elle est censée combler, ce serait quoi, pour vous ?

**Imène SOUID**

Par exemple, les projets conseil d'enfant sont présentés par le conseil d'enfants, ne sont pas forcément connus des autres conseillers, alors que des actions qu'ils

souhaitent mener sont en lien avec les autres conseils. Donc comment les faire travailler ensemble, créer cette dynamique, faire que ces personnes communiquent peut-être un peu plus entre elles. Ce sera tout le travail à mener, faire que ces instances continuent à mieux fonctionner, ou en tout cas à augmenter leur travail là-dessus.

**Brahim MESSACI**

Juste, quand il y a des présentations de postes nouveaux, qui sont présentés comme ça a été ce soir, si on pouvait avoir la fiche de poste qui a été diffusée en même temps, ça nous éclairerait un peu, en tout cas ça préciserait les questions qu'on peut se poser.

**Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO, puis Monsieur GILBERT.

**Christophe DI CICCIO**

Je voulais intervenir sur la politique participative de la Ville. C'est vrai qu'on parle beaucoup de conseil des enfants, conseil des seniors, mais quand allez-vous mettre en place le conseil des actifs ?

**Imène SOUID**

Les conseils de quartier sont ouverts aux actifs, à ma connaissance.

**Christophe DI CICCIO**

Oui, je sais bien qu'ils sont ouverts aux actifs, mais il n'y a pas de conseil spécifique, c'est ce que j'ai voulu dire... Ce n'est pas une notion du capitalisme, mais c'est vrai que les actifs, je pense qu'ils ont leur mot à dire, ce serait bien de les motiver pour qu'ils viennent, ou faire un conseil spécifiquement pour eux.

**Imène SOUID**

Monsieur GILBERT.

**Yann GILBERT**

Pour rebondir sur quelque chose qui m'a chagriné un peu les oreilles. Concernant l'investissement des gens qui sont bénévoles et qui sont investis – je pense à nos citoyens ou membres d'associations au sein des conseils de quartier – je trouve ça dur de votre part de dire que ça ne sert pas à grand-chose, les conseils de quartier, aujourd'hui, et...

*[Réponse hors micro]*

**Yann GILBERT**



C'est un petit sous-entendu, dans le sens où, il ne se passe pas grand-chose au niveau des conseils de quartier. D'accord. OK. Je suis rassuré.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

C'est de la communication, et c'est bénéfique pour les gens qui sont là, mais dès qu'on commence à vouloir lever le... Alain, tu peux quand même dire comment tu as arrêté une question concernant... Non...

**Imène SOUID**

Ah, ça, je veux bien le croire, Monsieur GIRARD !

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Non, mais il faut parler très sérieusement de ce que c'est que la participation des citoyens dans une collectivité. Il faut faire un diagnostic. Et peut-être que la personne, si elle est professionnelle, la première chose qu'elle fera, c'est son diagnostic. Parce que là, en l'occurrence, voyez, il n'y a pas la fiche de poste il n'y a pas le diagnostic, on ne sait pas où on va. Et concernant le conseil de la culture, Madame la Maire, mais on peut se gargariser comme ça...

**Imène SOUID**

Mais je ne me gargarise pas, je vous dis des faits.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Non, mais de manière générale, et dire que vous êtes... tout se passe bien... Mais là aussi, ça demanderait un diagnostic.

**Imène SOUID**

Très bien.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Voilà, là aussi, ça demanderait un vrai diagnostic.

**Imène SOUID**

C'est noté, merci Madame AÏT-SALAH. Madame AVILES CORONA.

**Maribel AVILES CORONA**

Je voudrais te parler un petit peu dans les yeux, Florence. Parce que les conseils de quartier, pour moi, tel que ça fonctionne, ce n'est pas une chambre d'enregistrement. Effectivement, nous sommes gérés par une charte, qui est justement nourrie par les conseillers de quartier de chaque quartier, et quand il y a des changements à faire, la seule qui est validée après par l'instance qu'il faut. Mais ce n'est pas une chambre d'enregistrement ! Quand tu viens en conseil de

quartier, le premier, les projets que nous faisons, excuse-moi, je ne sais pas si tu viens au quartier Centre, mais il y a beaucoup de projets qui se font, et parfois se défont parce qu'on fait des expérimentations et ça ne marche pas. Pour moi, c'est de la démocratie participative, ça. Ce n'est pas la démocratie de la Grèce antique, malheureusement, mais c'est comme ça.

### **Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO. Gentiment.

### **Christophe DI CICCIO**

J'ai été conseiller de quartier avant d'être élu et je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, parce que c'est beaucoup d'entre soi, quand même, et il y a trop de politique dans ces conseils de quartier. Et le participatif et la notion d'intelligence collective, justement, il faut faire fi des egos et des politiques. Et c'est ce qui pose problème, c'est pour ça qu'il n'y a pas de résultats. Quand on voit, effectivement, que ça peut blesser, juste une petite taquinerie — on se dit « ne me traite pas de droite » — et qu'on cherche à mettre des estampilles et des étiquettes sur les gens, c'est ça qui pose problème. Et c'est ça, le fait que les gens ne s'intéressent plus à la politique, qu'ils ne viennent plus à vos réunions, et qu'ils n'investissent plus de temps, parce qu'ils savent que c'est peine perdue. Déjà moi, à mon niveau, en tant qu'élu, je vous le dis clairement, dans la minorité, je me pose la question, à chaque conseil municipal, si je viens ou je ne viens pas, parce que à quoi ça sert de venir ? Je vous le dis comme je pense, il n'y a aucune écoute de votre part. Donc, il faut faire redescendre... Si vous voulez faire du participatif, il faut ouvrir les bras, il faut ouvrir ses oreilles, il faut ouvrir ses chakras, et puis après on fera du participatif, il n'y a aucun problème pour ça.

### **Imène SOUID**

Très bien. Tout est ouvert, tout va bien. Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

Je vais dire deux choses à Yann. La première, c'est qu'à chaque fois que j'ai quelque chose à dire, je le dis le plus directement possible, afin que ce soit compréhensible pour un enfant de 6 ans. Einstein disait que si on arrive à expliquer un truc à un enfant de 6 ans, c'est que soi-même on l'a compris. Donc j'essaye d'avoir cette politique-là.

Ce que j'ai dit simplement, c'est qu'on avait pléthore de conseils – conseil des seniors, conseil de la vie associative, conseil citoyen, conseils de quartier, conseil de la culture, etc. – ça ne fait pas un projet pour tous les Orlysiens. Et ça ne fait pas non plus une adhésion des Orlysiens à ces questions-là. Donc, il y a un problème d'organisation de ces instances... Alors, le conseil de quartier – moi, j'ai été conseiller de quartier plusieurs années – bien sûr que ce n'est pas l'antichambre du conseil municipal, mais c'est un petit bout du conseil municipal

dans le quartier quand même, avec quelque chose d'un peu descendant. On peut le retravailler, pour se dire qu'à un moment donné, on fait plus de place à des projets qui sont vraiment directement proposés par les habitants, et un petit peu moins pondérés, nuancés, par l' élu. Bon, c'est l'idée du conseil citoyen, c'est qu'il n'y ait pas d' élu. C'est sans élu avec 100 % de la décision aux citoyens. C'est intéressant. C'est un peu ce que dit aussi Christophe, c'est qu'à un moment donné, on verrouille un peu moins, qu'on fasse un peu confiance au fait que, si on lâche un peu la bride, les gens vont se saisir de l'opportunité qui leur est faite de participer et de faire vivre les actions dans leur quartier. La confiance, c'est comme un arbre, ça met longtemps à pousser, et puis ça se coupe en quelques secondes. Donc, je veux bien qu'on se fasse confiance, il n'y a pas de problème, mais à un moment donné, il faut aussi que les gens puissent avoir voix au chapitre et qu'on leur fasse confiance.

### **Imène SOUID**

Très bien. Juste pour information, le conseil citoyen, il existe, mais il ne vit pas, et c'est la difficulté qu'on a. C'est le seul qui ne vit pas. Tous les autres, justement grâce au fait que la Ville se mobilise, on y arrive. C'est une réalité des conseils citoyens sur l'ensemble de la France.

### **Brahim MESSACI**

J'ai une autre analyse que la vôtre.

### **Imène SOUID**

Oui, sûrement. Mais voilà la mienne.

### **Brahim MESSACI**

Comme vous n'y êtes pas, au Conseil citoyen, et que vous ne décidez pas, vous n'impulsez pas : vous ne la faites pas vivre. Mais il y a d'autres moyens de faire vivre cette instance de conseil citoyen. On peut la faire vivre quand on est au pouvoir sans exercer le pouvoir dans l'instance.

### **Imène SOUID**

Mais c'est ce qu'on a essayé de faire ! Après, ça n'a pas porté ses fruits malheureusement. Monsieur CHAUDRON.

### **Thierry CHAUDRON**

Merci de me donner la parole. Je vais revenir quand même sur des choses assez structurantes concernant les conseils de quartier. D'abord, ça me fait mal au cœur d'entendre, de la part de gens qui n'y sont jamais, qui n'y viennent jamais, de telles critiques. Je vais juste rappeler que les conseils de quartier n'ont pas vocation — et c'est dans la charte que vous avez votée — à être une communication descendante du conseil municipal, et je pense qu'aucun de nous

trois, maires adjoints de quartier, l'entendons et le faisons en tant que tel. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que depuis la création de ces conseils, énormément de projets ont vu le jour, et peut-être encore plus depuis le début de la dernière mandature, parce qu'effectivement, il y avait une réelle attente de certains habitants, d'associations, etc. Et le but, effectivement, est de développer certaines choses, d'améliorer le cadre de vie et de faire travailler les gens ensemble. Tous secteurs confondus, et en incorporant, bien sûr, les actifs. Et dernière chose, en ce qui concerne le quartier Ouest très précisément, je remercie la participation active à beaucoup de groupes de travail, Sylvain Caplier en l'occurrence, qui s'investit sans tenir compte d'une position politique. Il s'investit parce que c'est le quartier, il s'investit parce que ce sont les Orlysiens, il participe à l'ensemble des décisions et des prises de position qui sont faites. Pour moi, je ne vois pas le déficit de démocratie participative, dans la mesure où, en utilisant la bonne volonté et la dynamique des conseils de quartier en général, et des associations, on aboutit à faire des choses... La dernière en date que vous avez tous vue, au mois de juin, c'est le vide-greniers, qui a été un franc succès, avec les associations et avec les bénévoles.

*21h19 : Présidence de la séance assurée par Jean-François CHAZOTTES.*

**Jean-François CHAZOTTES**

Merci, Monsieur CHAUDRON. Une dernière remarque et puis on passe au vote, parce qu'on ne va pas passer la soirée à se raconter la même chose éternellement. Monsieur BOURIACHI.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Excuse-moi, Philippe. C'était juste par rapport à l'état de la discussion, ça me fait penser aussi à un autre conseil où on a évoqué le PRE. La question de quand on essaie d'analyser ou de dire ce que nous on analyse, ce qu'on pense de l'état des sujets qu'on aborde — la dernière fois, c'était le PRE, et aujourd'hui, c'est le conseil de quartier —, je trouve que c'est malhonnête de renvoyer le fait qu'on critiquerait les citoyens qui se déplacent dans ces instances, ou qui en bénéficient. Ça, c'est vraiment une critique que je n'accepte pas. On est en train d'échanger sur le fait — et on peut avoir tort, et vous, vous pouvez avoir raison, et l'inverse — que de notre point de vue, dans tous les cas, ce n'est pas assez participatif, d'autant qu'il n'y a pas de budget, par exemple.

*21h21 : Présidence de la séance reprise par Imène SOUID.*

**Imène SOUID**

Très bien, tout ça on l'a déjà entendu, Madame AIT-SALAH. On a compris qu'on n'a pas la même vision et qu'on doit avancer là-dessus. Très bien.

Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Normalement, c'est à 22 heures que vous vous transformez... Premièrement, je tiens à dire devant cette honorable assemblée, d'ailleurs, à chaque fois je m'en suis excusé... Pour des raisons professionnelles ou en tout cas sur mon mandat, je n'ai pas eu une assiduité aussi honorable qu'il aurait fallu cette année auprès du conseil de quartier. D'ailleurs, le 10 octobre, je ne sais pas si je serai là, parce que c'est d'abord un anniversaire extraordinaire de notre guignol Alain GIRARD — tu vois que je m'en rappelle, tellement que je t'aime ? Parce qu'on a à peu près les mêmes dates.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI. S'il vous plaît.

**Philippe BOURIACHI**

J'arrive ! Attendez, je me fais traiter de guignol, je n'ai pas le droit de répondre, vous plaisantez, ou quoi ?

**Imène SOUID**

Je crois que ce n'est pas la même personne qui vous a traité de guignol, déjà, donc un peu de respect, d'accord ? Merci.

**Philippe BOURIACHI**

Quand quelqu'un fait une standing ovation sur un « guignol », excusez-moi, c'est qu'il acquiesce.

**Imène SOUID**

S'il vous plaît, on avance !

**Philippe BOURIACHI**

C'est son anniversaire le 10 octobre, mais je ne sais si je serai présent, mais pour d'autres raisons, et je m'en excuserai auprès de Maribel. Deuxièmement, quand on parle de démocratie sur ces conseils de quartier, je ne remets pas en cause cet espace où, en tout cas, il y a un échange. Mais, un exemple — et je sais que ce n'est pas dans la charte, et je réitère à nouveau auprès de cette honorable assemblée — la vice-présidence, dans ces conseils de quartier, qui est juste honorifique, parce qu'on est d'accord, hormis sur travailler des points du jour, etc., elle devrait être choisie par cette assemblée. Et là, non. Elle n'est pas choisie par l'assemblée, elle est choisie par le président du conseil de quartier, qui est l'adjoint au maire du conseil de quartier, enfin, du quartier en question. Donc, ça remet un petit bémol sur cette histoire de démocratie, même si ce n'est pas grec. Puis, vraiment en aparté et sans animosité, Monsieur GIRARD...

**Imène SOUID**

Mais.

**Philippe BOURIACHI**

89-95, vous avez passé douze ans...

**Imène SOUID**

Arrêtez de personnaliser à chaque fois !

**Philippe BOURIACHI**

... dans la minorité d'opposition.

**Imène SOUID**

Arrêtez de personnaliser ! Ça ne sert à rien !

**Philippe BOURIACHI**

Non, je ne personnalise pas, Madame la Maire.

**Imène SOUID**

Si !

**Philippe BOURIACHI**

Laissez finir les gens ! Acceptez la démocratie ! Je sais que ça vous embête !

**Imène SOUID**

Je l'accepte ! Arrêtez de personnaliser, c'est ce que je vous demande ! Nous sommes dans un hémicycle.

**Philippe BOURIACHI**

Non, Monsieur GIRARD, vous avez passé douze ans dans l'opposition. Je vous ai connu beaucoup moins méprisant. Et d'ailleurs, la majorité en place essayait d'être bienveillante à votre égard. Donc je vous demanderais, s'il vous plaît, et je sais que c'est pas facile, mais, à l'aube de votre vie, d'avoir au moins cette délicatesse et cette force d'esprit d'être un petit peu moins méprisant. Mais sinon, on fait un débat quand vous voulez, où tu veux, quand tu veux, avec qui tu veux, et tu choisis même les sujets. Mais jusqu'à présent, tu les refuses. On se demande bien pourquoi. Faites preuve de courage, un petit peu.

**Imène SOUID**

S'il vous plaît. On avance. On passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

## **6-1. Approbation de la convention attributive de subvention pour la dotation politique de la ville (DPV) 2023.**

### **Ramzi HAMZA**

Bonsoir à tous. L'État a créé dès 2009 la dotation politique de la ville, la DPV. Pour les communes remplissant trois critères : disposer d'une convention de renouvellement urbain avec l'agence nationale de renouvellement urbain, l'ANRU, ce qui est le cas pour la ville d'Orly ; avoir sur son territoire un QPV, un quartier prioritaire de la ville, avec plus de 16 % de sa population (sur la ville d'Orly, le QPV représente 25 % de la population) ; être éligible à la DSU, dotation de solidarité urbaine, au cours de l'un des trois derniers exercices, ce qui est le cas pour la Ville. La Ville répond donc à ces trois critères. Cela permet à la Ville de prétendre à l'attribution d'une dotation politique de la ville, destinée à subventionner des projets.

Des projets de développement urbain et d'aménagement visant à réduire le dysfonctionnement sur les quartiers prioritaires de la ville. En 2023, la Ville a présenté le projet de modernisation et d'adaptation des équipements socio-éducatifs aux enjeux climatiques. L'État a attribué une subvention de 814 954 euros, qui correspond à 63 % du montant hors taxe de cet investissement. En conséquence, le conseil municipal est invité à approuver cette convention d'attribution de la DPV, et autoriser Madame la Maire à signer cette convention et tous les avenants à venir éventuels.

### **Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Qu'est-ce que tu racontes, toi, tu viens de te réveiller, ou quoi ?

### **Imène SOUID**

On n'est pas sur un show, là, Monsieur BOURIACHI ! On y va !

### **Philippe BOURIACHI**

Mais on n'est pas sur un show, on me dit de parler de façon apaisée de manière comme ça. Tenez la présidence de l'assemblée, la police de l'assemblée, et tout va bien !

### **Imène SOUID**

S'il vous plaît. Je n'arrête pas de tenir l'assemblée. Avancez ! Dites ce que vous avez à dire.

### **Philippe BOURIACHI**

Madame SOUID, essayez de tenir vos troupes !

**Imène SUID**

Avancez !

**Philippe BOURIACHI**

Toute action entraîne réaction !

**Imène SUID**

Avancez, Monsieur BOURIACHI !

**Philippe BOURIACHI**

Mais ce n'est pas la peine de me crier dessus.

**Imène SUID**

Mais ça ne sert à rien vous aussi de lever le ton. Donc avancez !

**Philippe BOURIACHI**

J'en vois une deuxième qui s'est réveillée là-bas, donc tout va bien. Ça me plaît de vous réveiller.

**Imène SUID**

Merci.

**Philippe BOURIACHI**

En ce qui concerne le montant prévisionnel du projet d'investissement, ce qui vous embête, c'est qu'on vous fasse face ! Et ce n'est que le début ! Le projet d'investissement est fixé à 1 288 333 euros hors taxe. On est d'accord ? Je vois qu'il y en a qui ne l'ont pas lu. Le montant total que l'État versera au bénéficiaire – nous, maître d'ouvrage du projet au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à 814 954 euros. Le delta est à notre charge. Non ? Pas du tout. D'accord ! À la charge de qui, alors ?

**Imène SUID**

Il y a d'autres subventions, vous imaginez bien ! Pour l'ensemble.

**Philippe BOURIACHI**

Vous avez demandé à qui et quels montants ?

**Imène SUID**

Je n'ai pas le détail.

**Philippe BOURIACHI**



Ah d'accord ! Si ça ne maîtrise pas les dossiers, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

**Imène SOUID**

Mais ce n'est pas une question de maîtriser les dossiers, je n'ai pas tous les chiffres !

**Philippe BOURIACHI**

La preuve, je vous le demande, vous êtes incapable de me dire.

**Imène SOUID**

Vous voulez le détail de tout, Monsieur BOURIACHI ? Non, mais vous les avez, les documents, il faut les lire...

**Philippe BOURIACHI**

Mais ça n'y est pas, Madame, on l'a lu. Lisez le rapport !

**Imène SOUID**

La prochaine fois que vous me hurlez dessus, Monsieur, vous allez sortir. Le prochain qui se met à hurler dans cette assemblée sera invité à quitter l'assemblée. Ça va être entendu ou pas, cette fois ? Merci. Ça suffit. On est dans une assemblée respectueuse, nous sommes tous élus pour les Orlysiens, nous essayons d'apporter les réponses les plus éclairées possible, nous essayons de travailler sereinement et d'avoir un débat constructif. Donc, dans le respect des uns et des autres, plus de prise de parole hors micro. Je l'interdis dorénavant pour tout le monde. Hors micro, je vous dis. C'est moi qui fais la police !

Si je ne vous donne pas la parole, vous n'avez pas à la prendre, Monsieur BOURIACHI, donc je vous demande clairement : tant que je ne vous donne pas la parole, vous ne la prenez pas, c'est le respect des uns et des autres. Chacun son tour. Dans un respect aussi du temps de chacun, et que ce ne soit pas une monopolisation de la parole par certains et pas par d'autres. Le respect, il est mutuel, et dans l'ensemble des débats. Merci.

On y va. Rappelez-moi votre question.

**Philippe BOURIACHI**

Ce n'est pas le détail, c'est le delta qui reste à charge. Qui le prend à charge ? Est-ce que c'est nous ? Est-ce que c'est d'autres organismes ? Si oui, à quel montant, etc. Deuxième question.

**Imène SOUID**

Monsieur HAMZA répond à la première question.

**Ramzi HAMZA**

En ce qui concerne la DPV, c'est 733 000 euros, hors taxe. Il y a la Métropole du Grand Paris, pour 137 500 euros, la Région Île-de-France, pour 12 500 euros, le fonds vert de 147 500 euros. Il nous restera tout de même un reste à charge de 257 000 euros pour la Ville.

### **Imène SOUID**

Question suivante.

### **Philippe BOURIACHI**

On parle de quel équipement ? Est-ce qu'on est dans le cadre du C2E ? Je m'explique, vous connaissez le C2E, le certificat d'énergie des économies. Si oui, est-ce qu'on récupère les cumacs ? Sinon, qui récupère les cumacs ? Deuxièmement, quelle est l'entreprise qui va réaliser les travaux ? Y a-t-il une clause d'insertion ou de formation à destination des Orlysiens et des Orlysiennes ? Si oui, cela concerne combien de personnes ?

### **Ramzi HAMZA**

Déjà, on est sur un projet de convention. Donc, les travaux, on n'a pas encore défini qui allait faire ça. Mais quels sont les projets qu'on a voulu faire ? Pour donner quelques exemples, je ne vais pas tous vous les citer, mais par exemple, changer la centrale de traitement d'air de la piscine. Vous avez le remplacement des chaudières des groupes scolaires, vous avez l'isolation par l'extérieur, pour les chalets d'Arêches, les appareillages électriques sur les groupes scolaires Romain Rolland ; de la menuiserie sur la restauration scolaire Marcel Cachin ; l'éclairage LED pour les voies publiques... Vous avez une étude de déploiement pour les panneaux photovoltaïques. C'était dans l'étude des différents projets qu'on a rajoutés. Il y en a quelques-uns. Et donc tout ça allait en 1,5 million d'euros TTC, ce qui faisait les 1,2 million d'euros hors taxe. Ces 1,2 million d'euros hors taxe, on a 63,3 % pris en charge par la DPV. Et les autres, dont je vous ai indiqué les montants.

### **Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI ?

### **Philippe BOURIACHI**

Je renouvelle à nouveau ma question. Est-ce qu'on est bien dans le cadre des C2E ? Si oui, sur quelle fiche ? Pourquoi je vous dis ça ? Franchement, je vous assure, au-delà de tout clivage polémique, c'est parce que, sur certaines fiches, il y a des prises en charge à 100 % de l'État. Tu m'as parlé de photovoltaïque, de calorifugeage, des LED, des isolations... On peut obtenir d'autres subventions : État, Ademe, Europe... Vraiment, il y a tout un circuit. Dans les certificats C2E, je le dis pour les profanes, sans vouloir me la raconter, c'est des fiches, en plus, on va être concernés. Depuis 2023, on est tous concernés, mais toutes les collectivités

sont en retard. On risque de se faire tordre le cou. C'est que, il y a un bénéfice, sur les fameux cumacs, pollueur payeur. C'est-à-dire qu'on peut avoir de l'argent par des grosses entreprises – alors, je ne vais pas donner les noms sinon je vais me faire hurler dessus par la France Insoumise – mais comme ils polluent, Total, il y a de l'argent, mais eux doivent récupérer des cumacs. Est-ce que les cumacs, c'est nous, et on les vend directement à cette plateforme, ou est-ce que ce sont eux qui les récupèrent ? Mais à ce moment-là, la prise en charge est faite directement par eux ? C'est une vraie question qui est intéressante.

Quand vous êtes dans le C2E, certaines entreprises – je peux vous communiquer quelques noms en off après –, font obligatoirement ce qu'on appelle des clauses d'insertion et des clauses de formation. Il va manquer – je vous le dis, sérieusement, si vous avez des gens qui sont en galère, c'est immédiatement qu'il faut les orienter – 30 000 diagnostiqueurs. Mais, là où certains petits malins, on fouille dedans en faisant une belle carambouille tout au début comme la taxe carbone, nous avons été plusieurs à alerter l'État, et l'État maintenant fait faire des audits de diagnostic. Après, mais forcément, par une entreprise externe. Donc on a besoin d'avoir des auditeurs contrôleurs. Et ça s'élève à peu près entre 5 et 6 000 personnes. C'est-à-dire qu'on a un vivier de 30 000 personnes qui vont avoir du boulot pour quinze ans. Donc voilà quelque chose qui pourrait faire avancer le débat entre nous.

### **Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur HAMZA.

### **Ramzi HAMZA**

Ça ne va pas y répondre si c'est sur le C2E. Pour moi, je pense que non, mais je redemanderai. Pour moi, il reste, sur les 250 000 euros, je t'ai dit, qui restent à la charge de la Ville, si on a la possibilité, comme t'a dit Imène, de trouver d'autres subventions pour les avoir, on le fera, bien sûr. Mais je pense que dans le cadre de ce projet-là, ça n'a pas été pris dans ce sens-là. La politique de la ville l'a pris vraiment dans l'enveloppe politique de la ville et dans les projets socio-culturels. Mais je poserai la question.

### **Imène SOUID**

On passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**6-2. Demande d'instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme sur le secteur Écoles - Ivan Prévost auprès de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.**

**Jean-François CHAZOTTES**

Le rapport suivant est un rapport de précaution, en attendant d'engager sur le secteur du vieil Orly, compris entre la rue de la Victoire et la rue Ivan Prévost, un projet d'aménagement. Nous souhaitons instaurer un périmètre d'étude, lequel, au regard du Code de l'urbanisme, nous permettra de pouvoir opposer des sursis à statuer sur les éventuelles autorisations d'urbanisme qui pourraient nous être soumises. Le conseil est donc invité à approuver ce périmètre et à demander à l'EPT de l'instaurer.

**Imène SOUID**

Merci. Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je pourrais commencer par dire que, quand les immeubles Bouygues ont été construits, ils ont été construits sur l'une des plus vieilles maison d'Orly, qui avait une enclume marine. Elle est démolie, c'est tant pis. Et du côté de la rue Louis Guérin, à la place du garage, il a été construit un collectif, « Essa et sa région ». Il y avait une ferme du XVI<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècle, il y avait des fondations, on les a vues, on a des photos. Protéger un site au niveau du vieil Orly, si j'ai bien compris, ça pourrait être justement pour protéger des sites, ou en tous les cas des maisons... Ce n'est pas pour bétonner qu'on fait ça. Donc, il va y avoir un peu de recherches archéologiques, certainement ? Mais comme je ne vous fais pas confiance, je vais voter contre. Mais je tenais quand même à le dire. Entre l'affichage, où on dit qu'on fait tout bien et qu'on fait attention et qu'on ne bétonne pas, et la réalité. Je ne vais pas redire. '

**Jean-François CHAZOTTES**

Je ne vois pas bien la liaison avec le rapport. Là, il s'agit simplement de protéger un périmètre pour nous permettre de réfléchir à sa reconversion.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Merci. On a des idées sur la réflexion que vous engagez ? Monsieur CHAZOTTES, on protège les 6 000 m<sup>2</sup>, on souhaite en faire quelque chose, non ?

**Imène SOUID**

Monsieur CHAZOTTES.

**Jean-François CHAZOTTES**

On n'a pas la moindre idée de ce qu'on va faire dessus. Simplement, on veut le protéger de l'intervention possible de promoteurs. On a déjà eu deux, trois

personnes qui ont été approchées par des promoteurs, et plutôt que de laisser le champ libre, si vous voulez, dans le cadre du PLU actuel, à ces opérateurs, on préfère geler le site, prendre le temps de réfléchir à ce qu'on va y faire, et ensuite délivrer les autorisations d'urbanisme quand elles entreront dans la perspective qu'on aura arrêtée.

**Imène SOUID**

Monsieur Sylvain CAPLIER.

**Sylvain CAPLIER**

Bonjour. Juste pour resituer, je n'arrive pas à voir, avenue de la Victoire, rue Louis Bonin, Maréchal Foch...

**Imène SOUID**

L'ensemble du périmètre vous est précisé dans le rapport. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Est-ce qu'il y a la même démarche à l'œuvre sur d'autres territoires orlysiens ? Est-ce qu'on a la même réflexion de protection d'espaces sur Orly en dehors de ce périmètre-là ?

**Imène SOUID**

Pour l'instant, on n'a pas d'autre demande.

**Brahim MESSACI**

Dans le vieil Orly, on a que ce secteur-là qu'on met en surveillance. Pour les autres, on est déjà dans certains quartiers très avancés, on a déjà des projets qui seront d'ailleurs présentés à la population, probablement fin d'année. Pour préciser ma question, Monsieur CHAZOTTES, c'est : pourquoi ce territoire-là précisément ? Uniquement parce qu'il y a des gens, des promoteurs qui se sont rapprochés ?

**Imène SOUID**

Oui, il y a beaucoup de promoteurs qui vont directement voir les propriétaires et les habitants pour les solliciter pour vendre. On a donc une vigilance particulière, à se dire, ne pas surenchérir et avoir des choses qui vont sortir sans qu'on soit au fait, donc on met ce dispositif en place pour ça. Oui ? Monsieur LERUDE.

**Renaud LERUDE**

Je voulais juste intervenir pour vous faire part d'un détail qui est dans le rapport : on nous annonce l'arrivée du T9. Il est marqué, je ne sais plus où dans le rapport, qu'est annoncée la future requalification de l'avenue de la Victoire pour faire passer

le T9, donc je pense que c'est quand même une nouvelle intéressante, qui reste à confirmer.

### **Imène SOUID**

Tout à fait. On espère que tout ça va se réaliser, mais ça crée une appétence, ou en tout cas une envie de venir s'installer, de créer des opérations sur ce secteur-là. D'où cette vigilance. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

J'espère que je ne vais pas me répéter mais on est en train de faire des travaux importants sur Jean Moulin, et donc ça veut dire — sous ton contrôle, puisque tu parles du T9 — requalification, puisque Jean Moulin serait à nouveau affecté. On est d'accord, ce n'est pas possible. Sérieusement, on est super gênés par rapport à cette délibération. Ce qu'on entend n'est pas rassurant. Si vous nous dites : on gèle pour qu'il n'y ait pas de bétonnisation, pour qu'il n'y ait pas de surbétonnisation, et qu'on va faire, même, quelque chose d'un secteur protégé, parce que, si j'ai bien compris, ce secteur, il est dans ce que vous avez voté, la requalification du centre ancien. D'ailleurs, en face, on voit la redynamisation et les constructions qui sont faites ; par ricochet, sur l'autre face de la rue, c'est ce qui va venir. C'est pour ça que, sérieusement, sans jeter l'opprobre et sans être machiavélique ou méfiant, dites-nous clairement : qu'est-ce que vous ne voulez pas ? Ça, c'est un premier point.

Et quelle est l'idée derrière ? C'est l'idée, via l'EPT, via l'aménageur, l'EPAORSA ou la SADEV — d'ailleurs, je crois que c'est l'EPAORSA qui pourrait avoir le contrôle, si je me trompe, vous me reprenez. Voilà ce qu'on va faire, un petit peu, on va dupliquer ce qui se fait en face. Et ça, c'est notre souhait. On peut voter cette délibération, pour, contre ou abstention. Mais là, c'est ultra flou, c'est juste dire, en gros, on va verrouiller pour éviter que des promoteurs puissent faire éventuellement la même chose que nous souhaiterions faire, mais on ne sait pas quand. C'est juste ça.

### **Imène SOUID**

C'est pour garder la main. C'est pour éviter d'avoir des choses qui soient imposées, comme par exemple des marchands de sommeil qui viendraient s'installer à notre insu, et donc éviter toutes ces dérives. On garde la main et on fait cette sécurité pour éviter. Pour l'instant, il n'y a rien de défini, puis je n'ai même pas connaissance des propriétaires ayant envie de vendre aujourd'hui directement. C'est vraiment par prévention. Monsieur DI CICCIO.

### **Christophe DI CICCIO**

Vous dites garder la main, mais à partir du moment où il y a un propriétaire qui décide de vendre, comment ça se passe — qui décide de vendre sa maison ? C'est-

à-dire que la commune, via l'établissement public territorial, prend en charge ça, c'est lui qui va préempter ? J'ai du mal à comprendre comment ça peut se passer. Garder la main, je veux bien, mais techniquement, comment ça se passe ?

**Jean-François CHAZOTTES**

On n'a pas l'intention de s'opposer aux cessions des propriétés. Simplement, si un permis de construire nous est proposé, qui ne correspond pas à l'idée de ce qu'on aura l'intention de faire, pour l'instant, c'est une faculté qu'on se donne, qu'on n'est pas obligés d'appliquer. Mais si un projet de permis de construire nous est présenté et qu'il ne correspond pas à l'esprit de l'aménagement de ce secteur, on imposera un sursis à statuer, c'est-à-dire que le permis ne sera pas délivré. On a pour ça une période de dix ans, je crois, pour mettre au point l'urbanisation de ce quartier, et puis définir des règles éventuellement dérogoratoires au PLU, pour pouvoir maîtriser son développement.

**Imène SOUID**

Monsieur DI CICCIO.

**Christophe DI CICCIO**

Ca veut dire que les gens peuvent vendre, dans la mesure où il n'y a pas de permis de construire derrière. C'est ça ?

**Imène SOUID**

C'est ça.

**Christophe DI CICCIO**

D'autant plus, on voit que c'est en face... On parle effectivement du projet T9, c'est une super nouvelle, mais qu'est-ce qu'on va faire de Dorval ? Dorval, c'est quand même un établissement qui demande de la rénovation, je suppose. Les collèges sont gérés par le Département et non par la Commune. Il y a aussi ce projet de l'école Jean Moulin, qui est en rénovation, Dorval qui est là, et au milieu de ça, ce quartier, et on ne sait pas quoi en faire. Mais comment on peut, justement, projeter mieux, et avec quel interlocuteur vous pouvez travailler pour avoir un projet d'avenir pour ce quartier de la ville ?

**Jean-François CHAZOTTES**

C'est tout l'enjeu. Pour l'instant, on n'a pas arrêté d'idée sur ce que nous avons l'intention d'en faire, mais on va retrousser nos manches et travailler sur ce projet d'aménagement. Mais pour éviter de nous trouver en difficulté avec des permis conformes à l'actuel PLU, qu'on aura évidemment du mal à contester, on préfère mettre ce dispositif en place.

**Imène SOUID**

Merci. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Sous le contrôle de Monsieur CHAZOTTES, pour être sûr que j'ai bien compris. Les propriétaires pourront céder à un propriétaire ; ils pourront aussi céder à un promoteur, mais comme vous le savez, ils mettent toujours des clauses suspensives sur l'obtention du permis de construire, chose qu'ils ne pourront pas obtenir, donc on reste dans la vente entre particuliers, quasiment.

**Jean-François CHAZOTTES**

On garde notre droit de préemption, bien entendu. Et si une cession nous était présentée, évidemment, on a la possibilité de préempter.

**Imène SOUID**

Je propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité*

*2 votes contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER et Nicole DURU BERREBI*

**7-1. Approbation du protocole transactionnel entre la ville d'Orly et la société EUROVERT.**

**Jean-François CHAZOTTES**

Dans le cadre de la rénovation du Parc Méliès, la société EUROVERT a été chargée, sous la maîtrise d'œuvre de TOPORAMA, de réaliser des travaux de plantation et d'aménagement d'espaces verts. Il lui a été demandé en cours de chantier d'effectuer divers travaux complémentaires non prévus dans le marché de base, pour un montant d'environ 23 000 euros. Pour des raisons qui nous sont inconnues, ces travaux dont la réalité a été attestée par le maître d'œuvre n'ont pas fait l'objet d'une régularisation par avenant, il est donc proposé aujourd'hui de le faire au moyen d'un protocole transactionnel tel que celui qui vous est soumis.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

*Adopté à l'unanimité*

*3 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly*

**7-2. Procédure d'enchères pour la vente de biens communaux – contrat avec la société Agorastore.**



**Franck-Éric BAUM**

Merci. La ville achète différents matériels pour ses services. Elle a signé en 2019 avec la société Agorastore une convention pour vendre en ligne, aux enchères, les matériels dont elle souhaitait se séparer. Cette convention est arrivée à son terme. La Ville a donc procédé à une consultation auprès des différentes plateformes de vente en ligne pour renouveler cette convention. La société Agorastore répond aux besoins de notre collectivité. Le conseil municipal est appelé à renouveler le contrat de prestation avec cette dernière pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour trois ans.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Est-ce qu'on a la liste des produits qui ont été mis aux enchères et ce qu'ils nous ont rapporté ? Est-ce que ça existe, un recueil, un répertoire des ventes ?

**Imène SOUID**

On doit l'avoir, il n'y a pas de souci, on pourra vous le communiquer.

**Brahim MESSACI**

Je veux bien, juste pour regarder un petit peu ce que ça donne. On n'a pas un chiffre, par hasard, sur une année ?

**Imène SOUID**

Je ne l'ai pas mais on va l'avoir. On vous le transmettra dès qu'on l'aura. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien. Donc, la seule rémunération qu'Agorastore se rétribue intervient uniquement lors de la réalisation de la vente via une commission fixe de 12 %. Quelle que soit l'annonce, quel que soit le bien vendu, les frais de dossier éligibles la première année seulement, sont offerts, pour tout renouvellement avant le 30 septembre 2023, donc il faut se dépêcher un petit peu, il n'y a pas de frais d'abonnement annuel, ni de quota minimum de vente. Du coup, si un produit ne trouve pas acquéreur, est-ce qu'il est reventilé sur une prochaine vente à un prix inférieur ? Est-ce que ça, vous avez au moins cette information ?

**Imène SOUID**

Je pense qu'au bout d'un moment, il est retiré de la vente si personne ne veut l'acquérir.

**Philippe BOURIACHI**

Et après, vous faites quoi ? Vous faites une réforme sur le produit, ou autre ?

**Imène SOUID**

Oui.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Pareil, sur la publicité en question, pour avertir les Orlysiens. Est-ce que, régulièrement, ils auront cette information, qu'ils peuvent accéder à ce site ?

**Imène SOUID**

Je ne suis pas certaine qu'on fasse une communication dédiée. Franck-Éric BAUM.

**Franck-Éric BAUM**

Non, on ne fait pas une communication régulière, mais on en fera une, une fois que le contrat aura été validé.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**7-3. Approbation de la convention d'attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2023 pour « L'extension du dispositif d'installation de caméras de vidéo-protection sur la voie publique et de sa fibre optique ».**

**Jean-François CHAZOTTES**

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance nous propose la signature d'une convention pour nous permettre d'obtenir une subvention de 50 123 euros pour nous aider à étendre notre installation de vidéo-protection. Il nous propose par ailleurs, mais là, sans signature de convention, une seconde subvention de 4 950 euros pour nous aider à équiper notre future police municipale. Le conseil est donc invité à délibérer pour approuver cette convention.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI, puis Madame AÏT-SALAH.

**Philippe BOURIACHI**

Vraiment, sans polémiquer, ce rapport me pose quelques soucis de compréhension, et j'aimerais vraiment que quelqu'un m'aide à le comprendre.

Le projet a permis de renforcer la cohérence des interventions en matière de prévention, sécurité et tranquillité publique à l'échelle communale. Il a pour objectif de dissuader et contribuer à la prévention de la délinquance – pas de souci –, améliorer la sécurité des espaces publics – pas de souci –, la qualité de vie et faciliter l'intervention des investigations et des forces de sécurité de l'État – pas de souci (c'est dommage qu'il n'y ait pas marqué « virgule, et des forces municipales », lorsque celles-ci verront le jour). Le FIPD a été sollicité dans le cadre du programme S – rien à voir avec les fiches – relatif à la vidéo-protection – et ça, j'aime beaucoup ce mot-là, plutôt que la vidéosurveillance –, la sécurisation des établissements scolaires et des équipements des polices municipales. Alors, c'est là que ça devient vraiment plus compliqué et plus technique, et j'ai besoin de quelqu'un pour m'aider.

Il faut relever que la Préfecture a décidé de subventionner également le projet de création d'une police municipale sur la Ville, pour un montant de 4 950 euros, mais à destination de quoi ? Sur la convention, en page 6, on dit, subvention à « 100 %, soit 50 123 euros ». Mais attention, parce qu'en page 7 de la convention d'attribution de subvention, dans le tableau 6, « budget du projet » — là, c'est le graal —, on nous dit, rubrique 60, « achats, autres fournitures : 83 537 euros hors taxe, dont l'État, sollicité à 41 768 ». Ce n'est pas fini. Rubrique 62, « services bancaires, commune d'Orly : 41 768 ». Je ne sais pas à quoi ça correspond. Dans le tableau « contributions volontaires en natures », ça c'est à la fin, la subvention sollicitée est de 41 768 et représente 50 % du projet total.

Vous suivez ? Attendez, ce n'est pas fini. On continue et on trouve le saint graal dans l'annexe 3, page 8, où la Ville sollicite le versement de la première tranche de subventions, correspondant à 75 % de l'action sus-mentionnée, à hauteur de 45 000 euros. Et à l'annexe 4, page 9, la Ville sollicite le versement du solde de la subvention correspondant à 25 % de l'action sus-mentionnée, à hauteur de 15 000 euros, ce qui nous fait un total de 60 000 euros, nouveau chiffrage. Ce n'est pas fini ! L'apothéose, c'est l'annexe 5, en page 10 : le tableau est un spectacle comique à lui tout seul, car plus de chiffre, aucun, juste que des #DIV/0. Tout le tableau est compliqué. Du coup, on n'a pas de chiffres. La même, la dernière de l'IA, est incompétente, ou incomplète.

### **Imène SQUID**

Il y a un souci avec les annexes, on vous les enverra à jour et complétées correctement.

### **Philippe BOURIACHI**

Mais alors, pour les 60 000 euros, le nouveau chiffrage et les...

### **Imène SQUID**

On vous renverra les annexes à jour. Ce qui compte, c'est ce qu'il y a marqué sur le rapport, avec les montants qui sont évoqués sur le rapport, et le fait que ce qui

est indiqué dans le rapport correspondre. L'annexe, il y a quelques coquilles, a priori, que l'on va regarder, qu'on va vous renvoyer à jour. Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je pense qu'on ne peut pas voter la délibération en l'état. Ce n'est pas des coquilles. C'est le tableau principal qui fixe l'entièreté du montage financier qui n'est pas informé dans la délibération. Ce n'est pas sérieux, ça peut valoir un recours au tribunal administratif, ça passerait, la délibération serait retoquée, il faut la passer à un autre moment. Ce n'est pas possible, ce n'est pas sérieux de passer cette délibération.

**Imène SOUID**

On va reprendre la délibération, qui est beaucoup plus claire pour moi. Ce sur quoi le conseil municipal est invité à voter, la convention d'attribution d'une subvention d'équipement — donc, programme S — d'un montant total de 50 123 euros, entre la Ville d'Orly et la Préfecture du Val-de-Marne, pour le subventionnement de l'acquisition de sept caméras de vidéo-protection. C'est ce qu'il est demandé de valider aujourd'hui, pour un montant prévisionnel global hors taxe de 83 537 euros, et un montant TTC de 100 245 euros. Cette convention reprend ces chiffres-là. Le tableau en annexe 1 reprend bien ces éléments-là, et ce sont les annexes suivantes où là, je suis d'accord avec vous, il y a quelques soucis, mais la délibération ne portant pas sur les annexes en direct, mais vraiment sur la convention en elle-même, il n'y a pas besoin de reporter, et nous pouvons voter ces éléments, puisque la délibération est très claire. C'est une problématique d'annexes, et les annexes ne sont pas obligatoires, c'est en plus, en information. Il y a des annexes, parfois, qu'on n'a pas besoin de remplir, parce qu'elles ne correspondent pas à ce qu'on demande par rapport à d'autres collectivités.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Excusez-moi, Madame SOUID. Les annexes sont obligatoires quand il faut les rendre obligatoires, mais jamais par plaisir.

**Imène SOUID**

Mais elles ne sont pas remplies de la même manière, c'est ça que je vous expliquais. Et elles ne sont pas citées dans la délibération. C'est ce qui fait qu'on peut voter la convention et le rapport qui vous est présenté.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Mais on n'a pas l'entièreté du montage financier. En tous les cas, en ce qui me concerne évidemment, je ne vais pas voter pour cette délibération, parce qu'en plus, on n'a aucun bilan de ce qui est fait, et là on va renchérir encore sur des caméras, et on accompagne, on épouse complètement la politique macroniste, qui

préfère subventionner des caméras et de la vidéo-surveillance plutôt que de donner des moyens à l'école et dans les quartiers.

**Imène SOUID**

Très bien. Merci Madame AÏT-SALAH. Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Je vais faire court, parce que j'ai déjà donné plusieurs fois mon avis là-dessus. Ce qui va manquer au rapport, ce n'est pas l'annexe 2, ce sont les résultats de tout ce qui est fait en termes de vidéo-surveillance — enfin, ce n'est pas de la vidéo-protection, on en a déjà parlé plusieurs fois. C'est quoi les résultats ? Pourquoi on développe ? Ça résout quoi comme problème ?

**Imène SOUID**

Je crois que Monsieur CHAZOTTES avait déjà eu l'occasion de vous faire un bilan. Donc on vous retransmettra à jour ce bilan avec ses éléments.

**Brahim MESSACI**

En tout cas, pour ce qui est de la tranquillité publique, franchement, quand on voit ce qui se passe sous les caméras toute l'année, ça ne résout rien du tout. On peut avoir les mêmes difficultés de nuisances sonores etc. en dessous des caméras. Par contre, on sait que les vidéos verbalisations, ça a l'air de bien fonctionner. Enfin, il y a l'État, et en plus, c'est la Préfecture qui demande d'installer, donc on est vraiment dans une continuité de l'action du ministère de l'Intérieur. Si c'était notre initiative, d'accord, on pourrait discuter. Mais sur le bilan du résultat, moi, je suis plus que sceptique. Par contre, mettons des caméras, OK.

**Imène SOUID**

Très bien, merci. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Madame la Maire, merci, je vais être très court. Brahim, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas une question de surveiller les gens, on n'a pas quelqu'un qui va suivre une personne bien précise ou faire de la police politique. Non. J'oserais rappeler qu'il y a deux jours, une retraitée a subi la même horreur. Mais Jinny, à chaque fois qu'on parle de violences féminines, tu réagis de manière bizarre. Sincèrement, c'est la deuxième fois. Je voudrais dire qu'il y a une femme de 67 ans, retraitée, qui s'est fait violer, a eu des actes de torture. Donc, si ça te fait sourire, moi, je te jure, ça ne me fait pas rire.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, allons-y.

**Philippe BOURIACHI**

Je voudrais juste dire que, grâce à la vidéo-protection, l'individu a été interpellé rapidement, et cet individu aujourd'hui dort en prison, et des femmes sont en sécurité, parce que cet individu est en prison. La vidéo-protection, ce n'est pas une vidéo de flicage — et la CNIL est très claire là-dessus, et je pense que tous les verrous de sécurité sont axés. La semaine dernière, il y a eu une rixe entre jeunes de Villeneuve-Le-Roi et Orly. Je me suis retrouvé au milieu de cette rixe, il y avait des couteaux, des tournevis, des machettes — vous êtes au courant, Madame la Maire. J'ai immédiatement averti les services compétents de secours et de police. Grâce à la vidéo qu'il y avait à l'angle de cette rue, des interpellations ont été faites. Donc, qu'on arrête de dire qu'on va fliquer les gens. Les gens honnêtes n'ont pas peur d'être vus. Alors, c'est clair, je suis d'accord avec toi, ça ne vaudra jamais un policier à chaque coin de rue. Mais nous n'avons pas la possibilité financière, dans l'état où se trouve notre pays, malheureusement, de le mettre. Donc c'est un outil supplémentaire d'aide à la résolution, à la prévention et aussi de dissuasion pour certains. Dans ce cadre, Madame la Maire, vous avez tout à fait notre soutien et nous voterons pour.

**Imène SOUID**

Merci. Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Le contexte, pour dire que, ce sont des positions politiques qui ne sont pas basées sur des arguments de fond. Vous avez regardé le classement de la délinquance, en France ? La Ville d'Orly est tantôt troisième, tantôt quatrième, au nombre d'habitants. Vous croyez que c'est la vidéo-protection, comme vous l'appellez, qui va régler quoi que ce soit ? Ce n'est pas ça qui va régler le fond du problème. Donc, les gens, ils ont besoin d'avoir un travail, ils ont besoin d'avoir des gens qui s'intéressent à eux, les jeunes ont besoin d'avoir des perspectives... Mettez autant de caméras que vous voulez, parce que ça fait des années qu'on en met, et attendez. On peut discuter de tout, mais il faut arrêter de balancer comme ça des arguments qui sont des opinions, enfin... partir sur des trucs où en fait, on suit les autres parce qu'ils y ont pensé. On peut penser par nous-même. On est en capacité de raisonner et de proposer des solutions qui soient adaptées...

**Imène SOUID**

Et c'est pour ça qu'on met en place de la médiation en parallèle. Par exemple.

**Brahim MESSACI**

Mais ce n'est pas ça, le problème de fond, il n'est pas là !

**Imène SOUID**

Si !

**Brahim MESSACI**

On a parlé des rixes. Vous pensez franchement que parce qu'il y en a deux qui ont été interpellés, ça va les empêcher, à la rixe d'après, de reparticiper ? C'est méconnaître la dynamique de groupe.

**Imène SOUID**

D'où le besoin de médiation en parallèle, de sanctions qui sont menées par le service jeunesse, avec les services de police, avec le procureur, avec l'ensemble des partenaires sur ces sujets-là.

**Brahim MESSACI**

Madame SOUID, combien d'années on attend pour mettre fin au problème des rixes ?

**Imène SOUID**

On est dedans, mais on n'a pas de solution miracle.

**Brahim MESSACI**

Ça existe...

**Imène SOUID**

Aucune ville aujourd'hui n'a de solution miracle. Je vous le garantis. Parce que sinon, ça se saurait, ça serait diffusé par l'ensemble des maires.

**Brahim MESSACI**

Il y a des mairies et il y a des gens qui s'investissent sur ces questions de façon sérieuse.

**Imène SOUID**

Je pense qu'on le fait de façon très sérieuse, Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Non.

**Imène SOUID**

Pour vous non, mais pour nous si. Je peux vous l'assurer. Alors, peut-être pas à la hauteur de tout ce qu'on pourrait, tout ce qu'on aurait envie, mais on y va sérieusement et on y travaille sérieusement.

**Brahim MESSACI**

On va parler des villes qui s'intéressent vraiment à leur jeunesse. Je vais revenir sur la vidéo-protection. On va parler de choses sérieuses. C'est-à-dire, la

délinquance, Orly, troisième ou quatrième ville de France ! C'est la vérité. La vérité, c'est qu'il y a un niveau de délinquance sur la Ville d'Orly... C'est simple, il suffit de prendre les plaintes ! On prend les plaintes et les interpellations, c'est comme ça que ça fonctionne, et donc on sait nous positionner par habitant. Ça ne plaît pas à Sana, mais c'est la vérité ! Il y a plusieurs journaux qui le disent. De toute façon, il suffit de regarder l'Observatoire de la délinquance en France...

**Imène SOUID**

Tout à fait.

**Brahim MESSACI**

C'est les mêmes critères pour toutes les villes. Non mais, c'est quoi la conversation, c'est de dire que ce n'est pas vrai ? Il n'y a pas de délinquance à Orly ?

**Imène SOUID**

Si, il y en a. On en a, malheureusement, et on en a conscience, et on y travaille. Allez-y, Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Ce que je dis, puisque c'est un sujet sérieux, ce n'est pas parce qu'on va installer de la vidéo-surveillance à Orly que ça va changer quoi que ce soit. Donc... Ce que je veux dire, c'est que promettre, dans les paragraphes où on dit « va participer de renforcer la cohérence des interventions en matière de prévention, sécurité et tranquillité publique, etc. » Franchement, c'est du violon, et je dis qu'il faut qu'on arrive à avoir des conseils municipaux où on fasse des propositions concrètes, avec un calendrier, qu'on soit sérieux, en se disant : bon voilà, quelles sont les causes de la délinquance à Orly ? Pourquoi est-ce qu'il y en a plus à Orly qu'à Choisy, par habitant ? Pourquoi est-ce qu'il y en a plus à Orly qu'à Villeneuve, par habitant ?

*[Intervention hors micro]*

**Imène SOUID**

Allez-y, finissez votre déroulement.

**Brahim MESSACI**

Ça n'a rien à voir, c'est lié à deux phénomènes. Le premier, c'est lié à un phénomène de pauvreté. La délinquance est assise sur un phénomène de pauvreté, d'absence de perspectives, etc. qui est aussi lié au phénomène de pauvreté. Et il y a aussi l'identité. C'est-à-dire qu'il y a une jeunesse à Orly qui s'identifie, à un certain moment, dans une concurrence. Et puis, elle n'en a rien à faire de l'État, en plus de la défiance, de la méfiance à l'égard des autorités, parce qu'en fait, elle existe comme ça. Donc ce n'est pas une question d'aéroport. Il y a



des actes de délinquance à l'aéroport, mais ils ne sont pas compris, ils ne sont pas comptabilisés.

Mais non, il faut regarder, Maribel. Regardez dans le détail, vous verrez. Moi, j'ai regardé un petit peu dans le détail, ils existent. Je dis simplement que sur Orly Ville... Vous pouvez me le contestez, ça, qu'Orly n'est pas au-dessus en délinquance ?

### **Imène SOUID**

Je ne conteste rien, je vous écoute et je vous demande d'avancer.

### **Brahim MESSACI**

On va avancer là-dessus, et je termine parce qu'on contredit sur des faux arguments. La question est de savoir simplement si Orly a un niveau de délinquance beaucoup plus important que ses voisins. Si on dit oui, on peut passer à l'étape d'après. Réfléchissons sur les causes, sérieusement. Essayons ensemble – je veux bien participer – de travailler sur un calendrier qui se fixe pour objectif, comme sur du PPI, d'atteindre des objectifs – en l'occurrence, ils sont simples – diminuer les niveaux. Alors après, que ce ne soit par catégories de violences, peu importe, je ne les oppose pas, je n'oppose pas les différentes catégories de violences. Violences ou délinquances. Travaillons là-dessus, c'est un sujet sérieux. Donc, ne nous perdons pas en discréditant un message et en faisant croire que la vidéo-protection va régler le problème.

### **Imène SOUID**

Ça ne résout pas tous les problèmes, on en a conscience. Mais en tout cas, ça contribue à en résoudre certains, et donc on œuvre de cette manière aussi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? On passe au vote.

*Adopté à la majorité*

*4 vote contre : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER*

*2 abstentions : Jinny BAGÉ et Nicole DURU-BERREBI*

## **8-1. Modification du montant de la subvention allouée à l'association Compagnie du Sillage en résidence à Orly.**

### **Nathalie BESNIET**

Il s'agit de la modification du montant de la subvention allouée à la Compagnie du Sillage en résidence à Orly, puisque celle-ci se fait donc au prorata des neuf mois et pas sur une année complète, puisqu'elle part du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023, soit neuf mois. On a divisé le montant des 13 500 euros qui étaient payés sur l'année, ça représentait 1 125 euros par mois, qu'on a remultiplié par neuf mois. Et puis, au même titre que certaines associations, on a également

baissé la subvention. Donc, le montant à verser à la Compagnie du Sillage pour l'année 2023 est de 9 625 euros.

### **Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI. Madame AÏT-SALAH ensuite.

### **Philippe BOURIACHI**

Je suis heureux de savoir que la Compagnie du Sillage est bien résidente dans la Ville. Quand j'ai posé la question il y a un an à Madame JANODET, elle a dit que je racontais n'importe quoi. C'est une compagnie qui est résidente depuis de très nombreuses années. On est d'accord ? Quelles actions ont été effectuées par la compagnie ? On n'a pas le bilan, ni l'état des comptes de cette compagnie, largement subventionnée depuis de nombreuses années, mais aussi privilégiée par rapport à d'autres associations en ayant l'exclusivité de la grande salle de convivialité Guy Môquet, alors qu'on était en pénurie de salles. Oui, en effet, il est temps de passer la main. Voyez-vous, dans une ville qui se dit de gauche, où le partage devrait être la ligne de conduite, cette compagnie en résidence, visiblement à vie, ne permet pas l'émergence d'une autre compagnie ou troupe. Donc, je disais, le partage, chers camarades communistes. C'est aussi l'implication pour les administrés, en allégeant leurs finances. Comment pouvez-vous nous expliquer qu'en 2019, alors que cette compagnie était déjà, depuis plusieurs années, en résidence avec une subvention de 16 000 euros de la Ville et 16 000 euros du Département... Cette compagnie a reçu – et je vais vous donner les preuves – 2 900 euros en prestation de services pour la coordination de la scène hip hop, le 5, 6 et 7 avril 2019. Non, tu ne l'as pas dans le truc, on a fait quelques recherches. Et 3 000 euros pour l'organisation du spectacle *Seul au monde*, le 5, 6 et 7 avril 2019 pendant la Scène du hip hop, alors qu'ils coordonnent la scène du hip hop. La coordination, c'est juste de définir l'ordre de passage des associations de danse orlysiennes, qui pour le coup se produisaient gratuitement. Vous connaissez le proverbe, « Les paroles s'en vont, les écrits restent ». Pour factueliser mes propos, je vous invite à vérifier vos décisions prises par l'ancienne majorité, dont beaucoup faisaient déjà partie, sous la rubrique D-CULT 2019-212 du 16 avril 2019. Madame la Maire, je ne pensais pas qu'un jour dans ma vie, je voterais contre une association orlytienne. Je ne vote pas contre une association orlytienne, je vote pour le pluralisme. Quand se fera un passage de témoin ? Quand va-t-on permettre l'émergence d'une autre troupe ou d'une autre association ? Ce n'est pas possible d'être exclusif autant d'années, sans préparer le terrain pour les générations futures. Ce n'est pas possible de coordonner une scène alors qu'on est résident et de toucher 2 900 euros d'argent public direct qui viennent en plus des 16 000 euros. (je parle de 2019). Ce n'est pas possible d'être en résidence, et de facturer, pendant qu'on coordonne, des

prestations de danse qui sont inscrits – de gens qui sont inscrits dans cette école de danse – à la ville dont on est résident. Je connais Jacques Fargearel, j’apprécie son travail, il est juste extraordinaire, c’est un très bon pédagogue, je ne remets pas ça en cause. Je dis que le pluralisme devrait faire, au niveau de la culture, la transmission pour les générations futures et permettre à d’autres troupes de pouvoir devenir résidentes un an, deux ans, trois ans, de faire des biennales ou des triennales. Et ça, ça ne le permet pas, malheureusement.

**Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je ne vais pas répondre à ce que dit Philippe. Je vais voter pour cette subvention, mais ce qui me gêne – et ça rejoint ce que dit Philippe – c’est la non-transparence de l’attribution, de la décision d’avoir une compagnie en résidence dans la Ville. Parce que je suis pour les résidences artistiques. Je suis pour et je pense qu’une ne suffit pas. Et je pense qu’il faut les mettre dans les écoles, dans les centres sociaux, il faut les mettre, évidemment, dans le centre culturel, mais de manière beaucoup plus visible, et sur des productions avec les gens, avec les citoyens, avec les conseils de quartier, avec tout ce que vous voulez. Il nous faut des artistes dans la ville. Et qu’ils soient orlysiens ou qu’ils ne soient pas orlysiens. Et souvent, c’est plus facile qu’ils ne soient pas orlysiens, d’ailleurs, en réalité. C’est ce que je tenais à dire, et je pense qu’au niveau des montants, je vais te dire un peu Philippe... Tu peux coordonner une initiative et en même temps être subventionné. Ça se voit dans plein d’endroits parce que c’est du travail. Ce n’est pas que mettre des compagnies ou des intervenants à la chaîne sur un plateau, ce n’est pas que ça, c’est autre chose, c’est du boulot. Donc, moi, je ne m’aventurerais pas à critiquer cela. Ce que je mets en critique, c’est vraiment le fait que ce n’est pas assez transparent, c’est trop longtemps dans le temps, et ça devrait être démultiplié. Ça veut dire aussi qu’on repense le budget de la culture, et on repense aussi les financements. Ce n’est pas forcément des financements nationaux, puisqu’avec la politique de Macron, on ne peut pas dire que la culture est subventionnée à la hauteur des besoins. Il faut aller chercher des fonds européens.

**Imène SOUID**

Merci. Madame BESNIET.

**Nathalie BESNIET**

Il y a eu une partie de la réponse qui vient d’être apportée. Effectivement, il y a deux choses. Il y a une compagnie en résidence qui est effectivement subventionnée par la Ville pour faire des créations, qui, en même temps, si vous connaissez Jacques Fargearel, a fait du travail sur le terrain, dans les écoles, et

ainsi de suite, et a fédéré au travers de la danse, puisque c'était sa partie, différents groupes de danse qui étaient inscrits à l'école municipale des arts, à l'ASO, avec des associations. Après — c'est dans la convention —, il y a un objectif, dans une résidence, c'est d'avoir une création. Et cette création, pour le coup, c'est transparent et dans le protocole conventionnel, est achetée par la Ville. Elle le vend à la Ville moins cher qu'elle va le vendre autre part, parce que Jacques Fargearel ne s'est pas produit qu'à Orly, c'est une troupe de professionnels, avec y compris des employés. On ne peut pas dire qu'effectivement, il a mis juste en place le turnover sur une... Non, il n'a pas fait que ça : il a fédéré, il a fait travailler. Si vous aviez été à l'ouverture de saison — parce que c'est lui qui l'a faite, d'ailleurs, l'ouverture de saison —, puisqu'il devait faire la création, sa résidence est terminée, au 30 septembre, il a travaillé avec l'école des arts, travaillé avec d'autres associations de danse. Les enfants et les parents, sont montés sur scène, il a eu des séances de répétition, donc ça aussi c'est du travail. On ne peut pas balayer ça d'une main. Qu'on soit d'accord ou pas, il a quand même fait un réel travail sur la Ville, dans les écoles, auprès des associations, et il a amené son savoir-faire auprès des Orlysiens, qui étaient parfois très, très éloignés de la danse ou du monde artistique. La résidence se termine, là on est sur le vote d'une subvention pour les neuf mois... C'est un montant de 9 500 euros, ce soir, à voter. Le sujet du rapport, c'est celui-ci.

### **Imène SOUID**

Merci. Oui ? Il y avait Monsieur MESSACI d'abord et ensuite Monsieur GIRARD.

### **Brahim MESSACI**

C'est juste pour dire, on a des fois un peu le sentiment que la Compagnie du Sillage est un peu mieux traitée que d'autres associations sur la Ville, mais bon, c'est un sentiment... Ce n'est pas ça que je voulais dire. On va voter contre parce qu'on retire 500 euros à cette association.

### **Imène SOUID**

D'accord, merci. Monsieur GIRARD.

### **Alain GIRARD**

Je voulais simplement dire qu'il est beaucoup plus important que l'État prenne la question de la culture dans toutes ses dimensions à un autre niveau qu'il le fait actuellement. Mais en même temps, il est très important que les collectivités territoriales prennent à charge, aident véritablement la culture, les compagnies de danse ou autres. Vous avez vu le festival, j'espère qu'il sera prolongé, mais le Département du Val-de-Marne avait fait de son aide aux associations de culture, aux centres de culture, un de ses vecteurs de sa politique culturelle. C'est vrai

aussi pour la Région. Il y a l'orchestre d'Île-de-France. Il y a — on est invités, vous avez reçu, dernièrement à maintes reprises je pense, de la part de Madame PÉCRESSE, des invitations concernant la projection d'un film. Donc, c'est tout à fait sympathique, mais là, la Région Île-de-France participe, comme d'autres Régions participent à d'autres films, etc. Donc le rapport entre les collectivités et puis ceux qui sont les actifs de la culture, évidemment, est un rapport qui est important. Et par conséquent, je crois qu'il faut s'en tenir à ça. Bon, c'est la fin d'une histoire. La culture, pour autant, à Orly, prend des dimensions importantes, et par conséquent je pense qu'on ne peut pas s'étonner de cela, puisque ça se fait à la Région, ça se fait au Département. Si on regardait tout ce que la Région Île-de-France subventionne, ou tout ce qu'elle a arrêté de subventionner, il y aurait de quoi faire un bilan tout à fait intéressant.

### **Imène SOUID**

Merci. Madame BESNIET.

### **Nathalie BESNIET**

Juste pour rajouter quelque chose, parce que j'avais oublié, par rapport aux artistes orlysiens, par rapport y compris à leur promotion ou le fait de les mettre en valeur ou de les mettre en lumière et de travailler avec eux. Le projet, quand même, de la Ville, c'est effectivement, après avoir créé la Halle aux talents, de la faire vivre. Donc, des portes ouvertes vont être organisées, des expositions, des ateliers avec les artistes qui sont présents. Nous attendons d'autres artistes, d'ailleurs, un Orlyzien et un non-Orlyzien, parce qu'il a une spécificité qui n'est pas pratiquée sur la Ville, qui viendront s'installer. Je pense qu'effectivement, il y a du travail, mais on ne peut pas opposer une compagnie en résidence et la comparer aux associations autres. C'est un autre financement, ce sont des conventions avec objectifs et moyens, et là-dessus, on a été transparents. Je ne parle pas de la durée, je ne parle pas de tout ça. Les rapports et les subventions allouées à cette association ont toujours été clairs, nets et précis, et donnés.

### **Imène SOUID**

Merci. Monsieur BOURIACHI. Ensuite, on passera au vote.

### **Philippe BOURIACHI**

Merci. Il y a une question qui m'interpelle. Neuf mois : mais du coup, octobre, novembre, décembre, qu'en est-il ? Plus rien ? Plus de subvention ? La résidence s'arrête ? Mais qui reprend après ? Il n'y a personne ? Donc on n'aura pas de résidence. Vous avez raison, Monsieur GIRARD, la Région Île-de-France, son pôle culture, subventionne plusieurs champs ; vous avez raison aussi, il y a des choses qui ont arrêté d'être subventionnées, pour différentes raisons, mais ils ont été notifiés, et surtout, les choses où il n'y avait pas de — je vais pas utiliser le mot

« opacité » — où il n'y avait pas de retour de bilan. Ne serait-ce que le bilan comptable. Même ça, on devrait le demander à plusieurs associations pour savoir ce qui est concrètement fait. Et je suis persuadé que les choses sont faites dans les règles de l'art. Pour ce qui concerne le pôle culture — et je ne sais pas si nous avons le même champ d'action à Orly, en tout cas ce qui concerne la Région, c'est qu'il y a des appels à projets qui sont faits, il y a des projets qui seront déposés, qui sont examinés par la commission, par un jury, et donc la ventilation se fait selon le choix du jury. La Région subventionne, et d'ailleurs je remercie la présidente, et surtout la vice-présidente, Madame Portelli, de nous inviter tous, quel que soit notre bord politique. Personne n'est privé de ces projections, vous les recevez, vous avez le droit d'y aller ou de ne pas y aller, j'en ai croisé certains d'entre vous...

*[Remarque hors micro]*

**Philippe BOURIACHI**

Oui. Malheureusement, j'avais quelques obligations Je sais, mais il m'arrive souvent, et, c'est dommage qu'à l'époque, quand vous l'étiez —non, je serais un menteur de dire que je ne te voyais pas, ce n'est pas vrai —, d'aller souvent soutenir nos Go green girls et donc quand ça tombe le samedi en même temps que les super choses que vous proposez, j'ai une fibre plus sensationnelle pour le sport...

*[Remarque hors micro]*

**Philippe BOURIACHI**

Vendredi soir, c'est shabbat, je ne peux pas toujours. Non mais ce que je veux dire par là, c'est que quand je peux, effectivement... Et puis aussi, quand les choses me donnent envie d'y aller ! Il y a des fois, on a la fibre pour certaines choses. J'ai découvert la musique classique ; je ne connaissais pas la musique classique et je l'ai découverte à travers une association qui s'appelle les Petits talents, les jeunes talents, qui envoie des jeunes créateurs, en tout cas des personnes qui peuvent se produire sur des scènes extraordinaires, dans des hôpitaux avec des enfants qui ont le cancer. Et c'est là où j'ai découvert la musique classique, l'opéra, le lyrique, enfin, c'est juste extraordinaire. Et je regrette, l'année dernière...

**Imène SOUID**

Alors, la subvention pour la Compagnie du Sillage...

**Philippe BOURIACHI**

On vous demande juste trente secondes supplémentaires de discussion entre nous, parce que, par rapport aux éléments que vous nous donnez, vous voyez

qu'on n'est pas fermés, moi j'étais parti pour voter contre. Il y a des éléments qui sont venus à notre connaissance qui font que le vote est modifié, donc vraiment, trente secondes de consolation, si vous nous les accordez, merci.

### **Imène SQUID**

Vous avez trente secondes. C'est bon pour vous ? Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité*

*3 vote contre : 3 du groupe Agir pour Orly*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

## **8-2. Fonctionnement du Comité des usagers du Centre équestre de la ville d'Orly et adoption du règlement intérieur applicable audit Centre équestre.**

### **Imène SQUID**

La saison 2022-2023 a été l'occasion d'installer le Comité des usagers. Pour rappel, le fonctionnement en avait été ainsi décidé. Après appel à candidature, avec tirage au sort des membres si nécessaire, le Comité est donc composé par les différents représentant des usagers du centre équestre, à savoir deux parents d'enfants adhérents deux cavaliers, deux représentants de l'Éducation nationale, un représentant de la Direction éducation enfance, un représentant du CCAS, un représentant de l'IME et deux membres de l'équipe technique du Centre équestre. Entre septembre 2022 et juin 2023, le Comité des usages s'est réuni en séance plénière à quatre reprises. Les thèmes abordés ont été l'organisation et la programmation des activités, les séjours, le fonctionnement et les concours équestres, la communication à destination des usagers et la préparation des festivités de fin d'année et concours interne. Comme attendu, le Comité des usagers a travaillé à la co-rédaction et à la mise à jour du règlement intérieur du Centre équestre. Le contenu de ce règlement a été validé en comité de pilotage du projet éducatif orlysiens le 09 mai 2023. Il est proposé, pour la saison 2023-2024, les suivantes : à chaque usager de recevoir individuellement un exemplaire du règlement intérieur ; et qu'il s'engage à en respecter les orientations en le signant. Il est demandé au conseil municipal la validation des articles du règlement intérieur du Centre équestre de la Ville d'Orly, et leur mise en œuvre ; l'engagement réciproque entre la Ville et les usagers du Centre équestre, par le biais de la signature de ce document à chaque nouvelle saison ; et l'affichage, au sein de l'équipement, de ce règlement dans son intégralité. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Merci infiniment, Madame la Maire. Je voudrais à nouveau féliciter la Ville pour sa politique destinée à l'enfance, de permettre, dans une ville populaire, que nos enfants puissent avoir accès aux équidés.

Je voudrais vous demander l'autorisation, chers collègues, d'amender ce règlement. Au chapitre 3, circulation au sein de l'établissement, il y a une rubrique qui pose problème aux enfants, réellement, parce que je l'ai fait lire à ma fille pour lui dire « Écoute, c'est le règlement, et t'es obligée de le signer, puisque tu vas être utilisatrice », c'est : « Ne rien donner à manger aux équidés ». Je voudrais juste qu'on le modifie en « Ne rien donner à manger aux équidés, sauf autorisation de la personne qui les accompagne ». Parce que les enfants, ils doivent venir une demi-heure avant, parce qu'ils doivent les préparer, à la fin ils les brossent, etc. et pour récompenser l'animal, il y a des choses, des granulés qui sont autorisés, qui sont vendus dans les centres équestres. Même si ça se fait, c'est bien qu'on le clarifie, qu'on puisse permettre aux enfants, sous autorisation du professeur, de pouvoir avoir ce moment privilégié, parce que je vous assure, quand je la vois avec le cheval, je suis ultra émerveillé. Et je remercie encore la Ville, parce que ça me coûte vraiment très peu cher et j'ai, sur les îles de loisirs, fait le tour des centres et des haras. Au prix où c'est, je remercie encore une fois infiniment la Ville d'Orly. Et en plus, je vous remercie d'avoir créé un créneau supplémentaire le samedi, qui permet aux enfants et aux parents de pouvoir emmener leurs enfants.

### **Imène SOUID**

Merci. Juste pour la demande de modification, pour moi il n'y a aucun souci, on peut le rajouter, il n'y a pas de problème. Avec le petit rajout de « sous la surveillance de l'adulte » pour « Du professeur ». Nous, le conseil municipal, aujourd'hui, sommes d'accord avec ça. Il sera soumis au comité des usagers, qui, je pense, n'y verra pas anguille là-dessus, il n'y a pas de problème. On verra, s'il y a quoi que ce soit, on reviendra vers le Conseil municipal, si cette demande de modification pose vraiment problème aux usagers. Mais je ne pense pas, à ma connaissance.

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER*

### **9-1. Reconduction des permanences départementales à Orly et approbation de la convention de partenariat entre le Département du Val-de-Marne et la ville.**

**Thierry ATLAN**



Ça va être court, c'est exactement le même rapport que l'an dernier, c'est une reconduction de permanences, avec une convention signée par le Département, qui occupe nos locaux dans notre centre administratif le mercredi à midi, pour l'aide à la confection de dossiers administratifs, concernant la carte Imagine R, le passe Navigo senior, les crèches et APA. C'est une utilité pratique pour tous ceux qui ne maîtrisent pas cet outil et qui peuvent se rendre évidemment au centre administratif le mercredi après-midi pour les différentes choses qu'il y a à faire, les différents actes et inscriptions qu'il y a à faire avec le Département.

**Imène SOUID**

Merci, Monsieur ATLAN. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non ? Je propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**9-2. Approbation du programme de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) attribuée pour 2023 – convention n°202303408 relative à la périnatalité, la santé de la mère et de l'enfant.**

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

L'ARS d'Île-de-France participe au financement d'actions et d'expérimentations de santé. En répondant chaque année aux appels à projets de l'agence régionale de santé, la Ville, au travers de son centre municipal de santé, fait de la prévention un enjeu important sur le territoire. Pour 2023, six projets ont été proposés : quatre projets ont été validés lors de la commission du 24 août pour un montant de 45 150 euros. Deux autres projets seront présentés lors de la commission d'octobre et feront l'objet d'une décision attributive. Ils ne sont pas mentionnés dans le rapport, donc je vous précise sur quoi ils portent. Ils portent sur l'aller vers les personnes fragiles et la prévention des maladies chroniques et cardio-métaboliques, diabète et maladies rénales. Donc, pour les quatre projets dont on parle, les 45 150 euros, ils concernent : la prévention des cancers et la promotion des dépistages, pour un montant de 15 000 euros ; des actions sur le sujet de la périnatalité, la santé de la mère et de l'enfant, pour 13 150 euros ; le parcours santé jeunes et adolescents, 5 000 euros ; et la prévention et santé bucco-dentaires, pour un montant de 12 000 euros. Il est demandé au conseil de délibérer sur ce rapport et les conventions qui sont annexées.

**Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Est-ce que vous avez modifié l'orientation des demandes de subvention à la lumière du diagnostic Compas, qui a été présenté au conseil municipal il n'y a pas très longtemps ? Puisque ce qui était quand même dit, c'est qu'il y avait — alors, on le savait avec le COVID — une vraie attention à porter à la jeunesse et aux adolescents. Bien sûr, aussi à la petite enfance, mais ça existe déjà, entre guillemets, ce n'est certainement pas assez. La France, en 1980, on était au cinquième rang des pays [ayant] les plus bas taux de mortalité, aujourd'hui on est au vingtième rang. Donc je pense qu'avec l'analyse de Compas sur l'état de la santé de la sociologie d'Orly, je pense qu'il faut vraiment qu'on réoriente un petit peu la politique municipale au niveau de la santé, et qu'on soit vigilants sur la psychologie, l'aide psychologique aux enfants et aux ados.

**Imène SQUID**

Merci. Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Oui, pour les subventions qui ont été attribuées, ce sont des projets qui ont été pensés l'an dernier, donc on n'avait pas tenu compte de ce rapport. Mais on est en train de réécrire notre contrat local de santé. Dans ce cadre-là, on établit un diagnostic de la situation socio-économique et d'offre de soin du territoire, donc on va bien entendu intégrer les données du diagnostic. On a enclenché des réunions de travail avec les habitants — je n'ai pas eu l'occasion d'en parler quand on a évoqué la démocratie participative tout à l'heure —, mais on a eu des groupes de travail avec les habitants pour proposer des fiches actions pour répondre aux besoins de la population dans ce cadre-là. Et on a eu également une réunion avec les partenaires internes et externes sur ces questions de santé, on a pour objectif de finaliser le CLS pour le mois d'octobre-novembre et de vous le présenter au conseil municipal de décembre, pour pouvoir le signer avec l'ARS au 31 décembre. Donc on intégrera bien, pour répondre à votre question, les éléments du diagnostic Compas à nos futures actions, qui déclineront notre contrat local de santé. Je ne sais pas si j'ai été claire ?

**Imène SQUID**

Merci. Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je vais revenir sur ce que j'ai dit au conseil d'administration du CCAS. On n'a pas de commissions thématiques, et finalement c'est très cloisonné aux experts qu'on ne connaît pas et à la majorité municipale. Je trouve que c'est dommage. Sur des thèmes comme ça, la santé, etc., la culture, même les finances, ça existe dans d'autres villes, sauf à Orly. Je sais que ce n'est pas obligatoire, les commissions, mais on pourrait mieux travailler que ça les diagnostics et les plans d'action, je

trouve, en transversalité avec tout le monde. Ce serait vraiment plus efficace et puis c'est plus innovant. En tous les cas, c'est moderne, ça se fait dans beaucoup de villes. Pas à Orly.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Pour ce qui concerne la santé, on a sollicité les trois conseils de quartier et les membres des conseils de quartier y ont participé pour ceux qui se sont rendus disponibles, donc c'était assez ouvert. Mais effectivement, ce serait bien avec des commissions.

**Imène SOUID**

Merci. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

La convention porte uniquement sur l'année 2023. Donc, ma question : pourquoi on la signe aussi tard ?

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Parce que leur commission à eux a eu lieu le 24 août. Et ils n'ont pas fini d'arbitrer, il y a une partie qui passera à la commission d'octobre.

**Imène SOUID**

Nous sommes aussi dépendants des autres parfois.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

On travaille de concert avec l'ARS, parce que, justement, dans le cadre de notre contrat local de santé, en annexe de notre contrat local de santé, vous avez des fiches actions qui sont validées par l'ARS, qu'on reconduit régulièrement, et on s'inscrit les axes du plan régional de santé. Et on sait que, si on enclenche les actions, on a une « pré-validation » du financement. Là, on est sûr de la décision officielle.

**Imène SOUID**

Merci. Je vous propose de passer au vote.

*[Propos hors micro]*

**Imène SOUID**

En ce qui concerne le rapport 9-2, il est réparti en quatre votes distincts :

**9-2 A'pprobation du programme de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) attribuée pour 2023 - convention n° n°202303408 relative à la périnatalité, la santé de la mère et de l'enfant.**

*Adopté à l'unanimité*

**9-2 Approbation du programme de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) attribuée pour 2023 – convention n° 202303403 relative à la prévention des cancers et promotion des dépistages.**

*Adopté à l'unanimité*

**9-2 Approbation du programme de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) attribuée pour 2023 – convention n° 202303413 relative à la prévention et la santé bucco-dentaire.**

*Adopté à l'unanimité*

**9-2 Approbation du programme de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) attribuée pour 2023 – convention n°202303410 relative au parcours santé jeunes et adolescents.**

*Adopté à l'unanimité*

**9-3. Approbation de la convention de partenariat concernant le programme départemental de prévention bucco-dentaire pour les actions menées en 2022/2023.**

#### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Le rapport 9-3 concerne la convention de partenariat avec le Département sur les actions de prévention bucco-dentaire, qui sont co-financées par l'ARS, comme on vient de le voir *via* le FIR, et Département. Le Département du Val-de-Marne, historiquement, les collectivités territoriales et divers partenaires, ont fondé un plan départemental de prévention bucco-dentaire afin de garantir un bilan positif avec différentes enquêtes et actions. La Ville d'Orly s'est engagée dans ce pga depuis 1997 par le biais d'une convention annuelle avec le conseil départemental du Val-de-Marne. On vous propose dans le rapport quelques éléments de bilan sur le nombre d'élèves qui avaient bénéficié d'actions de prévention dans les écoles de la Ville. Pour 2019-2020, c'était sept classes de CM1 pour un total de 142 élèves, on était forcément fortement impacté, en 2020, par le COVID. 2020-2021, quinze classes de grande section de maternelle et onze classes de CM1, pour un total de 565 élèves. Et pour 2022-2023, où là on revient à notre vitesse de croisière habituelle, vingt classes de grande section, vingt-cinq classes de CP et vingt classes de CM1, pour un total de 1 115 élèves. Ces interventions sont programmées en amont avec les directeurs d'écoles et déployées en concertation avec les équipes éducatives. Donc, les subventions attribuées par le Département à la Ville sont établies en fonction du nombre d'élèves ayant profité des actions de

prévention bucco-dentaire. Pour 2019-2020, la subvention s'élevait à 261,60 euros compte tenu du faible nombre d'enfants touchés. Pour 2020-2021, 988,50 euros. Et celle attendue en 2022-2023 serait de 1 883,50 euros. Le Département, c'est plutôt une bonne nouvelle, poursuit son soutien à la Ville concernant la politique de santé publique bucco-dentaire, et il est proposé que la convention soit conclue pour l'année scolaire 2022-2023.

**Imène SQUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

La convention est pour l'année 2022-2023. Il y a une nouvelle convention qui va arriver pour 2023-2024, où est-ce qu'elle va arriver l'année prochaine ?

**Imène SQUID**

C'est sur le bilan de l'année scolaire précédente. À chaque fois, on doit voter une convention qui reprend les chiffres du bilan de l'année précédente. C'est ce qu'on fait là.

**Philippe BOURIACHI**

OK, mais vous la signez à quel moment, la convention ?

**Imène SQUID**

C'est sur l'année scolaire 2022-2023, qui s'est terminée au mois de juillet. Donc la convention a été définie sur ces réalisations-là qui ont été faites entre septembre 2022 et juillet 2023. Et là, on signe la convention avec les résultats, pour qu'on obtienne les subventions.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Est-ce qu'on peut compter sur vous, Madame la Maire, pour qu'au Département, 1,30 euro, ce soit un petit peu plus ? Parce que ce n'est vraiment pas énorme, 1,30 euro.

**Imène SQUID**

Nous partageons, malheureusement. Aujourd'hui, nous ne sommes pas forcément entendus sur ces questions.

**Philippe BOURIACHI**

J'essaierai de mon côté de faire entendre que 1,30 euro, ce n'est vraiment pas énorme.

### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Je pense que c'est le même tarif pour toutes les villes. L'ARS co-finance en complément du Département, et la Ville aussi co-finance par la mobilisation de ses acteurs. On avait une réunion de travail mardi et on a enclenché la campagne 2023-24. On a revu les supports, ça a demandé du travail aux agents, on a recommandé les kits, puisqu'il y a un kit de brossage, etc. qui est remis aux enfants, des supports pédagogiques... Ça, c'est « réenclenché », je dirais, indépendamment de la subvention du Département. Elle vient plutôt en aide complémentaire. C'est quand même un financement qui reste modique par rapport aux financements de l'ARS et de la Ville. Si vous pouvez obtenir plus qu'1,30 euros, ce sera bienvenu, Monsieur BOURIACHI.

### **Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Très bien. Nous passons au vote.

*Adopté à l'unanimité*

## **9-4. Convention de partenariat pour la prise en charge et le suivi des enfants vulnérables par des médecins du Centre Municipal de Santé avec le Réseau Périnatal du Val-de-Marne.**

### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

On entend dans ce rapport par « enfants vulnérables » les nouveaux-nés prématurés, ce sont les nouveaux-nés très prématurés, grands hypotrophes ou atteints de pathologies périnatales sévères. On définit la très grande prématurité, avec une venue au monde à moins de 28 semaines, et la grande prématurité entre 28 et 32 semaines. Le rapport n'était pas très clair, c'est cette précision que je vous apporte, c'est bien pour le suivi et la prise en charge des nouveaux-nés nés prématurés ou grands prématurés.

Le réseau de santé périnatal du Val-de-Marne a pour mission la prise en charge de toutes les femmes enceintes en amont et en aval de la naissance, et en particulier des plus vulnérables ; le suivi des nouveaux-nés durant la période périnatale, avec suivi plus prolongé pour les nouveaux-nés prématurés ou grands prématurés. Les objectifs du réseau sont de favoriser la continuité des soins et l'orientation des patientes, d'une part, et d'accompagner, d'autre part, améliorer, évaluer les pratiques des professionnels, en élaborant des protocoles communs facilitant la coordination dans les prises en charge et en organisant des formations pour ces professionnels. *In fine*, l'objectif du réseau, c'est bien de réduire la mortalité infantile en Île-de-France, dont le taux est supérieur à la moyenne nationale et s'est encore détérioré récemment et fait l'objet d'une des priorités du plan régional de santé d'Île-de-France. Au vu du contexte actuel sur le territoire d'Orly, le réseau de santé périnatal, à la demande de l'ARS, a souhaité expérimenter un dispositif

de prise en charge par les médecins du CMS des enfants prématurés et grands prématurés et leur suivi. On a un médecin généraliste qui est spécialisé en pédiatrie au CMS, qui sera le référent pour le réseau dans la structure. L'accès à la prise en charge dans le cadre de ce réseau est priorisé pour les Orlysiens. Et cette convention permet à la fois de favoriser une prise en charge qui soit adaptée pour ces nouveaux-nés sur le bassin entre les professionnels de santé et le réseau ; un suivi médical partagé ; et la mise à jour des compétences du professionnel référent du CMS par des formations gratuites. En contrepartie, dans le même temps, le réseau périnatal du Val-de-Marne versera tous les semestres une rémunération calculée sur la base du montant de 60 euros pour les consultations dites obligatoires qui sont réalisées à inclusion de ces nouveaux-nés, ou des consultations à 4-12 mois, et 2 ans et 7 ans ; et de 40 euros pour les consultations dites facultatives qui sont réalisées à 9 et 18 mois. Parce que forcément – ça va sans dire – ces consultations sont beaucoup plus longues qu'une consultation classique de médecine générale ou de pédiatrie. Pour percevoir cette rémunération, le CMS complètera un tableau de bord, comme décrit dans la convention. Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la signature de ladite convention.

### **Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame AÏT-SALAH.

### **Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je voulais avoir le nom du médecin qui sera référent sur cette action. Et une autre question, où en est-on dans le nombre de médecins, parce qu'il y a un médecin qui vient de partir. Il y en a qui arrivent, il y en a qui repartent : est-ce qu'on a l'équipe entière, en ce moment ? Et d'après vous, pourquoi les médecins partent ?

### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Le médecin qui sera référent sur le réseau, qui est un médecin généraliste qui ne fait que de la pédiatrie. Donc effectivement, sur le pôle médecine — puisque sur d'autres pôles nous sommes au complet, et on m'a récemment posé cette même question —, sur le pôle de médecine générale, nous ne sommes pas au complet. Nous avons le Docteur RAHIM, nous avons le Docteur FAUTIZON, donc, mais qui est chargé plutôt du suivi des enfants ; le Docteur NAIT Chérif qui s'occupe de la partie gynécologie. Et nous avons un quatrième médecin généraliste qui est en cours de recrutement, qui devrait arriver prochainement sur deux jours par semaine. En complément, nous avons la sage-femme, qui assure aussi le suivi gynécologique des femmes, que ce soit en santé périnatale ou en contraception et santé de la femme. Donc ça, c'est pour le pôle des généralistes. Pour les spécialistes, nous avons un rhumatologue ; et nous avons un cardiologue et un dermatologue. Et, pour compléter, mais ce n'est pas vraiment un médecin, nous avons une nouvelle ostéopathe, qui est très bien d'après ce que j'ai pu

comprendre. Madame GERMANI. Elle est contente de la prestation ? Je croyais que c'était Madame GERMANI... La nouvelle pour cette ostéopathe, elle va intervenir et démarrer ses interventions sur la résidence autonomie, qui était un rapport que je vous avais récemment présenté. Sur le dentaire, on est au complet. À l'infirmierie, nous ne sommes pas au complet. Et pour quelle raison les médecins ne restent pas ? Pour l'argent, mais je pense que c'est, mais sans vouloir faire de langue de bois, très sincèrement, plurifactoriel. Je pense quand même qu'on a un problème d'attractivité, effectivement, qui peut être salarial ou du territoire, qui joue beaucoup.

On n'a pas de maître de stage en médecine générale, donc on ne peut pas accueillir d'internes, parce que le Docteur RAHIM ne souhaite pas faire de la maîtrise de stage. Donc si on pouvait récupérer un généraliste maître de stage, ce serait bien. Depuis que la médecine générale est passée en spécialité médicale, les médecins généralistes sont intéressés à devenir chefs de clinique et être plutôt dans des structures qui sont proches et qui sont très en proximité avec des pôles hospitaliers. On a plusieurs cas de médecins qui sont partis, justement, pour pouvoir être chefs de clinique... Mais on ne baisse pas les bras et on continue de recruter.

### **Imène SOUID**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non ? On passe au vote.

*Adopté à l'unanimité*

## **Questions diverses**

### **Imène SOUID**

Nous allons à présent passer aux questions diverses. Je vous rappelle que conformément au règlement intérieur de notre conseil municipal, le temps maximal imparti aux questions diverses est de 30 minutes.

### **Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, votre première question s'il vous plaît.**

*Face à la crise sociale qui entraîne la perte de pouvoir d'achat d'un certain nombre de foyers orlysiens. Madame SOUID en tant que représentante de la municipalité au conseil d'administration de Valophis, j'ai envie de vous poser carrément la question : que faites-vous, que défendez-vous ? Mais là, je vous pose la question : pouvez-vous exiger un moratoire sur les augmentations des charges et des loyers, au président de Valophis, ainsi qu'au Préfet et au Ministre du logement ?*

### **Réponse de Imène SOUID**



Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, vous m'avez déjà posé exactement cette question lors du conseil municipal du 08 juin dernier. D'ailleurs vous l'avez dans le PV que nous avons validé en début de séance. Je vous redonne la réponse que je vous avais alors faite : l'inflation frappe durement l'ensemble des ménages, mais aussi les collectivités ou encore les bailleurs. Les augmentations de loyers et de charges correspondent malheureusement à cette réalité qui ne nous convient pas, mais qui est pourtant bien la réalité. Je rappelle que grâce au raccordement à la géothermie, les locataires orlysiens de Valophis bénéficient tout de même d'une augmentation moindre de leurs charges.

**Monsieur BOURIACHI, votre première question.**

*Madame SOUID, lors du Conseil Municipal du 06/07/2023, vous nous confirmiez que le DGA à l'Urbanisme avait bien mis dans son véhicule personnel, pour des raisons de service, l'essence en provenance de la station de service municipale, qui je le rappelle est destinée uniquement aux véhicules de services et uniquement à ceux-ci. À partir du moment où l'autorité territoriale a accepté que l'agent utilise son véhicule personnel pour des raisons de service — donc vous, Madame SOUID —, cela entraîne plusieurs conséquences :*

- le temps de déplacement considéré comme du temps de travail ;*
- prise en charge des frais de déplacement via le paiement d'indemnités kilométriques ;*
- réalisation d'un ordre de mission lorsque le déplacement implique une sortie des résidences administrative et familiale ;*
- versement d'une indemnité de mission au besoin ou d'une indemnité de stage (repas et/ou hébergement) ;*
- les accidents survenus lors de ces déplacements peuvent être considérés comme des accidents de service en l'absence de faute personnelle de l'agent lui étant imputable.*

*A/ Madame SOUID, selon nos informations, le DGA en question avait déjà fait l'objet de plusieurs rappels à l'ordre pour ces mêmes faits, en aviez-vous connaissance ?*

*B/ Madame SOUID, saviez-vous que l'utilisation — on n'a que trente minutes — de véhicule personnel pour raison de service est encadré par la loi ?*

*Et entre autres par :*

- le Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 dont l'Article 15 prévoit : lorsque la collectivité ne dispose pas de parc automobile et donc de véhicule de service, l'agent peut alors proposer d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service, lequel devient alors un outil de travail. L'agent qui utilise son véhicule personnel pour les besoins du service doit bénéficier d'un arrêté individuel l'y autorisant. Il est recommandé de mentionner dans l'arrêté l'immatriculation et la*

*puissance fiscale du véhicule (carte grise et attestation d'assurance tous risques à jour devant être produits).*

*- le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.*

*- ainsi que la circulaire n° 15-02 du 29 janvier 2015 Frais de déplacement.*

*Pour rappel, Madame SOUID, un agent, pour des besoins de service et non de confort, peut utiliser son véhicule personnel si la collectivité ne dispose pas d'un parc de véhicule, doit obligatoirement être en possession d'un ordre de mission temporaire ou permanent. Si l'utilisation du véhicule personnel implique une sortie de la résidence familiale (territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent) et de la résidence administrative (territoire de la commune ou de la communauté de communes sur lequel l'agent exerce ses fonctions) l'agent doit bénéficier d'un ordre de mission. L'ordre de mission est temporaire lorsque les déplacements de l'agent revêtent un caractère occasionnel et irrégulier. Cet ordre de mission ne nécessite pas de délibération préalable. L'ordre de mission est permanent lorsque les déplacements de l'agent revêtent un caractère fréquent et régulier lié à la nature de ses fonctions. L'organe délibérant doit avoir délibéré au préalable afin de lister les emplois et les fonctions donnant lieu à un ordre de mission permanent. L'ordre de mission permanent est valable 12 mois.*

*C/ Madame SOUID dans le cas précis, a-t-il été établi un ordre de mission temporaire ? Si oui peut-on en avoir une copie ?*

*Évidemment grâce aux techniques modernes en notre possession, nous sommes en mesure de pouvoir dater précisément l'établissement d'un tel document, à toutes fins utiles je me permets de vous rappeler l'article 441-4 du code pénal :*

*Le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.*

*L'usage du faux mentionné à l'alinéa qui précède est puni des mêmes peines.*

*Les peines sont portées à quinze ans de réclusion criminelle et à 225 000 euros d'amende lorsque le faux ou l'usage de faux est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission.*

*D/ Madame SOUID, selon nos informations le DGA à l'Urbanisme aurait utilisé son véhicule personnel de manière fréquente pour des raisons de service, a-t-il eu un ordre de mission permanent ? Si oui, peut-on avoir la date de la délibération en question ?*

*E/ Madame SOUID, comme le prévoit la loi, l'agent autorisé à utiliser son véhicule personnel, a l'obligation d'étendre son assurance automobile aux risques professionnels et doit communiquer la preuve de cette extension à l'autorité*

territoriale (attestation fournie par la compagnie d'assurance). En effet, l'agent doit avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tout dommage pouvant découler de l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

- le DGA a-t-il souscrit une extension de son assurance ?

- si oui à quelle date ?

- vous a-t-il fourni la preuve de son extension ?

- sa moto est-elle référencée comme véhicule de collection ?

- si oui pouvons-nous connaître le nom de la compagnie d'assurance qui a accepté d'assurer un véhicule de collection pour des trajets professionnels afin que nous puissions en faire bénéficier les Orlysiens et les Orlysiennes qui ne trouvent pas de compagnie d'assurance ?

F/ Madame SOUID, saviez-vous que l'utilisation de l'essence communale à destination d'un véhicule personnel pour des besoins de service ou pas, avec ou sans ordre de mission est considérée auprès du législateur comme un ABS (Abus de bien sociaux) ?

G/ Madame SOUID pouvons-nous compter sur votre vigilance pour que de telles anomalies ne se reproduisent plus dans le futur ? Pouvons-nous compter sur votre sens de la justice pour que, plutôt que l'on mette la pression sur les agents pour qu'ils dénoncent la personne qui a pris le DGA en photo, on sanctionne l'agent fautif comme c'est souvent fait pour un agent de catégorie C, et donc comptez-vous demander une sanction contre toutes les personnes qui ont autorisé cette anomalie, ou devons-nous vous aider dans votre mission en saisissant le procureur de la République au titre de l'article 40, ou la chambre régionale des comptes ? D'autant plus que vous nous avez confirmé sur le procès-verbal du dernier conseil municipal que cette personne bénéficie par la Ville d'Orly d'une Renault Captur de service. Je vous rappelle à toutes fins utiles que les véhicules de service font partie du parc de véhicules communaux, et donc ils ne sont pas à usage exclusif d'une personne bien précise, car dans ce cas-là cela devient un véhicule de fonction soumis à déclaration à l'administration fiscale lors du déclaratif dans la rubrique « Avantages en nature ». En cas d'omission de l'intéressé, cela reviendrait à nouveau, à être considéré par le législateur comme un ABS (Abus de bien sociaux).

H/ Pouvons-nous connaître le salaire annuel du DGA à l'urbanisme, car selon nos informations, il s'agirait du plus gros salaire de la ville, supérieur même à celui du DGS ?

I/ Madame SOUID, selon nos informations, le DGA à l'Urbanisme aurait été transféré de la ville d'Orly au bénéfice de l'EPT 12, où vous êtes vice-présidente, comme l'indique le rapport présenté au Conseil Municipal du 11 juin 2020 ayant pour objet « Transfert de Personnel de la Commune d'Orly au GOSB pour l'exercice

*de la Compétence Aménagement Urbain ». Ce transfert a été réalisé et justifié dans le cadre du transfert de la compétence urbanisme et aménagement au profit de l'EPT 12. Par ailleurs, toujours selon nos informations, il aurait pris une disponibilité au GOSB pour convenance personnelle, afin de pouvoir rejoindre la ville d'Orly en tant que contractuel. Ce montage lui aurait permis d'accéder au Grade d'ingénieur hors classe dernier échelon, qu'il n'aurait pu atteindre au sein de notre collectivité en restant fonctionnaire, autrement dit un niveau de rémunération plus importante. Ma question est la suivante : pouvez-vous nous expliquer ce qui a justifié ce montage plus coûteux pour la Ville ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer si le transfert de poste est impacté dans le FCCT (Fond de compensation des Charges Transférées) que la ville verse à l'EPT 12, car cela signifierait que la Ville paye deux fois la rémunération du DGA (une fois à l'EPT 12 et une fois à l'agent) ?*

### **Réponse de Imène SQUID**

Respirez, tout va bien. Monsieur BOURIACHI, je vais vous répondre en 3 points.

Premièrement, nous avons écouté votre longue intervention. Vous faites un exposé des faits, un rappel des textes réglementaires ou de loi qui afférent aux faits que vous exposez et ensuite vous caractérisez les faits en référence au code pénal. Vous êtes en quelque sorte l'homme-orchestre de la justice populaire : procureur, avocat général et juge. Vous vous êtes sans doute trompé d'enceinte : ici c'est une enceinte municipale et non judiciaire ni même une place publique sur laquelle on lynche untel ou untel. Vous l'évoquez dans votre question, ne nous menacez pas de saisir le procureur ou la chambre régionale des comptes, je vous invite à le faire concrètement.

Deuxièmement :

- OUI, le DGA à l'urbanisme a mis de l'essence dans son véhicule personnel à des fins professionnelles ;
- et NON sans ordre de mission ;
- et OUI ce n'est pas réglementaire ;
- et NON nous ne faisons pas de faux à la ville d'Orly ;
- et OUI il a été transféré à l'EPT ;
- et NON les agents de la ville ne sont pas incompetents et la ville ne paie pas deux fois le DGA à l'urbanisme.

Troisièmement, et je finirai par ça, j'ai l'immense chance d'avoir aujourd'hui, je dis bien aujourd'hui, une direction générale experte et compétente. Monsieur SAVONNET, DGA à l'urbanisme est un professionnel de très grande qualité et je suis fier de l'avoir à mes côtés. Il participe grandement, dans ses fonctions, à l'amélioration du cadre de vie des Orlysiens. Je le remercie de m'avoir

accompagnée lors de ma prise de fonctions là où d'autres ont préféré la chaleur du sud de la France.

**Monsieur MESSACI, votre première question s'il vous plaît.**

*Alors, je suis désolé, ça va être beaucoup plus court. Alors que le centre de santé Calmette a fermé ses portes depuis un moment, des panneaux visant à limiter la durée des stationnements des véhicules sur cinq emplacements situés devant l'ancien centre de santé, interdisent toujours le stationnement de plus d'une heure trente. Plusieurs Orlysiens se sont vus verbaliser pour s'être garés sur une de ces places. Serait-il possible de rendre le stationnement habituel, classique, à ces cinq places afin de permettre aux riverains de stationner plus longtemps leur voiture. Pour rappel, ce secteur souffre d'un manque important de places de stationnement. Libérer ces cinq places de leur contrainte actuelle serait de nature à soulager légèrement le problème.*

**Réponse de Imène SOUID**

Les locaux de l'ancien Centre municipal de santé Calmette vont accueillir d'ici quelques mois le pôle associatif qui abritera les Restos du Cœur, le Secours Populaire et l'AUVM. À ce stade, il nous semble préférable de laisser ces cinq places en zone bleue, entre autres pour favoriser aussi l'accès aux commerces de la rue des Hautes Bornes.

**Madame AÏT-SALA-LECERVOISIER, votre deuxième question.**

*Madame SOUID, en tant que représentante de la municipalité au conseil d'administration de Valophis, pouvez-vous me donner le nombre exact d'expulsion locatives dans le parc de logements Valophis d'Orly entre le 1<sup>er</sup> avril et ce jour ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, je vais vous donner les chiffres que vous me demandez. Je voudrais avant cela insister sur ce que nous vous répétons à chaque fois. Chaque expulsion est un drame. C'est la conclusion malheureuse d'un processus qui dure souvent plusieurs années, ponctué de mains tendues aux locataires en difficulté. Dans le locatif social et tout particulièrement, ne vous en déplaise, avec Valophis habitat, les expulsions frappent les seuls locataires qui n'ont pas su ou pas pu saisir ces mains tendues. Je salue le travail considérable réalisé par le CCAS de la ville en partenariat avec les bailleurs pour accompagner, orienter mais aussi parler vrai aux locataires en difficulté. Donc, puisque ce sont les chiffres qui vous intéressent, chez Valophis, il y a eu deux expulsions en présence du locataire, et six reprises du logement, c'est à dire que le locataire avait déjà quitté les lieux.

**Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question**

*Madame SOUID, selon nos informations vous avez porté plainte pour vol de matériel contre l'ancien DGS, bien que celui-ci avait averti les services concernés du retard de restitution de l'ordinateur portable. Toujours selon nos informations votre prédécesseur, Madame JANODET, potentiellement future maire honoraire de la ville serait partie avec le téléphone de fonction (iPhone 14), comptez-vous porter plainte pour vol contre elle au nom de la devise républicaine « Égalité » ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, je vais vous répondre en citant l'allégorie de la caverne de Platon, que je vous laisserai méditer. L'allégorie met en scène des humains enchaînés et immobilisés dans une caverne. Ils tournent le dos à l'entrée et voient non pas des objets, mais les ombres des objets qui sont projetées contre le mur. Ils croient voir la vérité, alors qu'ils n'en voient qu'une apparence. Dans le cas présent, vous pensez être détenteur de la vérité mais vous n'en avez qu'une apparence. Et comme, contrairement à vous, je ne souhaite pas tomber dans l'attaque personnelle ou la revanche, cette citation sera ma seule réponse.

**Monsieur MESSACI, votre deuxième question.**

*Notre groupe a rédigé une tribune dans laquelle nous relayons les graves problèmes que rencontre une part importante des étudiants français. Une récente enquête révèle qu'entre 49 % et 66 % d'entre eux renoncent à des achats alimentaires pour des raisons financières. Cela est inacceptable dans un pays comme le nôtre. Des étudiants orlysiens sont nécessairement impactés par ce grave phénomène social. Sont-ils connus des services de la ville ? Des moyens spécifiques leur sont-ils attribués ? Ces questions doivent trouver une réponse dans des actions, qui si elles n'existent pas, doivent le devenir rapidement.*

**Réponse de Imène SOUID**

Le 15 février 2023, le CCAS a délibéré sur un nouveau règlement des aides facultatives afin de répondre au plus près des besoins des Orlysiens dans un contexte économique difficile. Les étudiants ont la possibilité de prendre rendez-vous avec une assistante sociale, bien sûr, du CCAS, qui évaluera leur situation. Selon leurs conditions de ressources, ils peuvent bénéficier d'une aide alimentaire (sous forme de chèque cadhoc) jusqu'à 500 euros par an, l'aide de fin d'année (60 euros pour une personne seule), les aides à la facture ainsi que les aides à l'achat de matériel indispensable à la formation, l'emploi ou le logement (à savoir 50 % de la facture dans la limite de 600 euros ou 100 % de la facture si elle est inférieure à 150 euros).

**Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, votre troisième question.**

*Madame SOUID, pouvez-vous m'informer sur le nombre exact d'expulsions locatives des autres bailleurs de la commune, et sur le nombre d'expulsions de locations privées, à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'à ce jour ?*

## **Réponse de Imène SOUID**

Pour ce qui est de la Sablière, une seule reprise de logement, et pour ce qui est des locataires du domaine privé, sept expulsions avec locataires présents et deux reprises de logements.

### **Monsieur BOURIACHI, votre troisième question.**

*Madame SOUID, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons posé une question concernant les fonctions et l'avenir professionnel au sein de notre collectivité de la DGA à la Culture, vous nous avez répondu « Monsieur BOURIACHI, à l'instant où je vous parle, Madame LOURSEL est toujours DGA mais plus sur le pôle culture. À ce titre, elle n'a donc pas piloté Orly en fête 2023. Elle a deux missions à son actif. Et pour ce qui est de son départ, je n'ai pas l'information qu'elle aurait trouvé un poste ailleurs. » Et puis, coup de théâtre, une poignée de minutes plus tard, intervenue après la levée de la séance vous nous dites « Je vous informe que j'ai décidé de décharger de ses fonctions de directrice générale adjointe, Madame Isabelle LOURSEL ».*

*Outre le caractère indigne et humiliant de cette annonce en public en présence de l'intéressée, nous aimerions connaître les différentes motivations de cette mise au placard réfutée quelques instants auparavant ? Donc, depuis le 6 juillet 2023 à ce jour la DGA à la Culture est payée intégralement pour plus aucune fonction, ne pensez-vous pas que cela s'apparente à un emploi fictif ? Est-ce qu'un protocole a été élaboré avec Madame LOURSEL ? Si oui, quel est-il ? En cas d'impossibilité de reclassement professionnel qu'est-il prévu ? Maintien dans la collectivité, mise à disposition du CNFPT ou autre ?*

*Madame SOUID, en tant que première magistrate de la Ville, les administrés ainsi que les honorables membres de cette assemblée du peuple Orlyzien attendent de vous que vous vous conformiez à la loi de la république. Or, Madame SOUID, sans vouloir vous manquer de respect, depuis le 6 juillet 2023 vous êtes devenue une hors la loi, sûrement à votre insu car mal accompagnée voir mal conseillée. Figurez-vous, Madame SOUID, que les DGS, DGA, DST sont des salariés protégés, ce qui n'est pas le cas pour les Directeur.ice.s ou chefs de cabinet, surtout en cas de changement de Maire, comme il en a été le cas le 11/03/2023 et comme nous le prévoyons en 2026. Donc, je me permet puisque vous n'en avez visiblement pas connaissance de vous rappeler, à vous, ainsi qu'à cette honorable assemblée Républicaine, l'article 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui stipule : « Il ne peut être mis fin aux fonctions des agents occupant les emplois mentionnés ci-dessus, sauf s'ils ont été recrutés directement en application de l'article 47, qu'après un délai de six mois suivants, soit leur nomination dans l'emploi, soit la désignation de l'autorité territoriale ».*

*En conclusion Madame SOUID, vous ne pouviez, selon la loi, mettre fin aux fonctions de la DGA à la Culture avant le 11 septembre 2023 votre élection n'étant intervenue que le 11 mars 2023. Comptez-vous présenter des excuses en bonne et due forme à Madame LOURSEL ? Comment comptez-vous réparer l'humiliation publique que cette agent si dévouée pour notre ville a subi publiquement ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, vous n'avez sans doute pas encore fini vos cours de droit. Décharger de fonctions un DGS ou un DGA est très bien encadré par des textes. Et d'autant plus dans les cas de nouveau mandat, ce qui est le cas pour ce qui nous concerne. Cette décharge ne peut intervenir que dans un délai de six mois après la désignation de l'autorité territoriale. Là-dessus, nous sommes d'accord. Toutefois elle est conditionnée par un certain nombre d'actes : un entretien préalable réalisé par l'autorité territoriale et une information à l'assemblée délibérante. Cette formalité conditionne la légalité de la procédure de décharge de fonction, et elle détermine la date d'effet de la décharge, fixée au premier jour du troisième mois suivant l'information, selon l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984. Dans notre cas, l'information à l'assemblée délibérante a été faite, comme l'exige la réglementation, lors du conseil municipal du 06 juillet. Elle est donc encore directrice générale adjointe jusqu'au 30 septembre. À mon tour de vous demander des excuses, Monsieur. Elle a des fonctions, je peux vous le garantir, et avec des missions. Elle les a. Elle a toujours le titre de DGA, donc nous sommes totalement dans l'esprit de la loi.

### **Monsieur CAPLIER [en complément de Monsieur MESSACI], votre troisième question**

*Merci. On s'est juste permis, suite à une mauvaise retranscription d'information, ce n'est pas « Algecos », mais « fontaines à eau », dans les sanitaires. Des enfants semblent avoir souffert de problèmes intestinaux après avoir consommé de l'eau provenant de la fontaine à eau dans les sanitaires installés à l'école Jean Moulin—maternelle, je précise. Une bactérie aurait, a priori, été identifiée comme source de ce mal. Le problème est-il aujourd'hui réglé ? D'autres problèmes ont été remontés par les parents, dont un plus important que les autres, à savoir l'absence de stores sur les baies vitrées exposées plein sud. Les chaleurs des derniers temps ont rendu les conditions de travail des professionnels et des enfants insupportables. Quelles mesures avez-vous prises pour régler ce problème ? Merci.*

### **Réponse de Imène SOUID**

Lors de la semaine de rentrée nous avons été alertés, car des enfants et des adultes fréquentant l'école maternelle Jean Moulin, et non les modulaires comme dans votre première question, souffraient de problèmes intestinaux. Bien évidemment, nous avons pris cette situation avec sérieux. La ville a aussitôt demandé l'analyse de l'eau et des repas servis sur place, et condamné les



différents points d'eau impliquant la livraison de packs d'eau minérale à la restauration et dans les classes, ainsi qu'une citerne d'eau dans la cour pour le lavage des mains. À l'issue de la première analyse, un seul point d'eau présentait une anomalie obligeant l'entreprise à procéder à la désinfection du réseau. Une seconde analyse a été diligentée confirmant que l'eau était propre à la consommation. Avant une remise en service complète des points d'eau programmée le 25 septembre, un nettoyage du réseau a été réalisé, car il avait été fermé plusieurs jours. L'ensemble de la procédure a été mené sous la supervision du Service communal d'hygiène et de santé, et des services de l'Agence régionale de santé. Nathalie BESNIET s'est rendue sur place à la rencontre des familles aux côtés du service vie scolaire qui s'est fortement mobilisé sur ce sujet.

Pour ce qui est des stores, les dispositifs d'occultation et d'isolation n'ont malheureusement pas été livrés et installés pour la rentrée. Par ailleurs, il a été décidé de faire installer des équipements supplémentaires permettant notamment à toutes les classes exposées plein sud d'être mieux protégées. Pour être tout à fait exhaustive, des réglages sont également en cours concernant la ventilation, qui viendront améliorer le quotidien des usagers. Une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants sera programmée au cours de la semaine du 04 octobre afin de faire le point sur l'ensemble des points techniques qui ont impacté la vie quotidienne de l'école.

**Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, votre quatrième question.**

*Cet été 2023, lors des périodes caniculaires, les températures des appartements de Valophis exposés plein sud de la voie des Saules, ont atteint 43, 45 °C. Les appartements ne sont pas dotés de volets ou stores thermiques extérieurs. Madame SOUID, pouvez-vous exiger que Valophis remédie en urgence avant l'été 2024 à cette situation de l'ordre de la préservation de la santé des locataires en posant des stores ou volets extérieurs thermiques dans l'ensemble des appartements du patrimoine orlysiens ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Une réhabilitation lourde avec un volet thermique conséquent est prévue sur cet immeuble. Elle sera actée dans le cadre de l'avenant au NPRU, dont la signature doit intervenir fin 2023, début 2024.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Ce n'est pas que cet immeuble, c'est tout le parc !

**Imène SOUID**

Madame, s'il vous plaît.

**Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question.**

*Madame SOUID, lors du dernier conseil municipal, vous nous avez indiqué que le logement du centre équestre occupé par le gardien intérimaire (fils de l'ancienne gardienne au demeurant) serait libéré fin juillet. Selon nos informations, surement erronées, ce logement ne serait toujours pas libéré, et pourtant, on a connu vos services bien plus réactifs dans le passé, par exemple quand il a s'agit de congédier l'ancien DGS, qui demandait pourtant pour raisons de scolarité d'enfants à libérer le logement mi-juillet avec un bail précaire. Il a demandé plusieurs audiences sans réponse de votre part. Bien que vous vous revendiquiez de gauche, il a reçu la visite d'un huissier à sept heures du matin, et on lui a coupé l'eau et l'électricité, avec des enfants en bas âge présents dans le domicile. Bien que je condamne fermement cette pratique inhumaine, comptez-vous, Madame SOUID faire procéder à la libération de l'appartement destiné au gardien titulaire permanent, ou comptez-vous laisser perdurer l'occupation à des partisans de la team JANODET lors des dernières élections municipales ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Pour ce qui est de l'ancien DGS, je vous invite à vous référer de nouveau à l'allégorie de la caverne de Platon. Pour ce qui est de l'ancien logement du gardien du centre équestre, il sera libéré dimanche 02 octobre.

**Madame AÏT SALAH, votre cinquième question.**

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

C'est quand même quelque chose d'ampleur, la question de protéger les gens de la chaleur.

**Imène SOUID**

Madame, votre question, s'il vous plaît.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

*Le parc de l'oiseau Pylône souffre de sa minéralité et de son exposition plein sud l'été. Que ce soit les jeux pour enfants autour des œufs et toboggan qui connaissent des températures records, ou sur l'espace « rochers en plastique avec jet d'eau » durant les fortes chaleurs. Les familles ne se sont pas risquées à y emmener leurs enfants cet été. Que compte faire la municipalité pour adapter ce parc aux fortes chaleurs ressenties l'été, d'ici l'été 2024 ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Comme nous nous y étions engagés la première fois que vous avez posé cette question, de nouvelles plantations sont prévues au tout début de l'année 2024 afin d'apporter un peu d'ombre et de fraîcheur.

**Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question.**

*Madame SQUID, vous nous avez confirmé nos informations au sujet de la mise à disposition d'appartements en pleine propriété de la ville à destination du Paris FC. Pouvons-nous connaître le nombre d'appartements que la ville loue au Paris FC, les loyers et superficies ? Et pour votre information non je n'ai pas voté pour vos délégations, car je n'ai pas mis votre bulletin de vote !*

**Réponse de Imène SQUID**

Les deux logements qui font l'objet d'une convention avec le Paris FC sont situés dans l'immeuble de logements de fonctions de l'école Marcel Cachin. La redevance pour ces appartements de type T4, d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, s'élève à 11 520 euros par an, à laquelle des provisions pour charges annuelles ont été estimées à hauteur de 850 euros.

**Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, votre sixième question.**

*La municipalité a mis en place des programmes d'animation grand public... Excusez-moi, mais c'est trop rapide. Là, je suis fatiguée. La municipalité a mis en place des programmes d'animation grand public, ainsi que pour les jeunes, pourtant la structure du quartier des Saules (anciennement maison de la musique, enfin bon, ça fait un peu à l'ancienne) est restée fermée. Pourquoi ? Je parle de cet été.*

**Réponse de Imène SQUID**

Cet été, la structure Saint Exupéry est effectivement restée fermée en raison d'une infestation de rats qui a pris du temps à être réglée.

**Monsieur BOURIACHI, votre sixième question.**

*Madame SQUID selon nos informations, des logements appartenant à la ville seraient sous-occupés, des T4 avec un, voire deux occupants. Connaissant la crise du logement qui frappe notre ville et le nombre important de demandes de mutation pour plus grand, car appartement en suroccupation. Comptez-vous faire procéder à des enquêtes sociales pour adapter les logements communaux au plus juste des occupants ?*

**Réponse de Imène SQUID**

Monsieur BOURIACHI, dans la mesure du possible, et au vu de notre parc de logements, lorsque nous affectons des logements communaux, nous adaptons la typologie à la composition familiale. Au contraire des bailleurs sociaux, nous ne faisons pas d'enquête sociale. Je dois vous signaler, pour votre culture générale, que même avec une enquête sociale, aucun bailleur social ne demande à un locataire en sous-occupation de changer de logement.

**Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, votre septième question.**

*Le chantier Pierreval sur le périmètre du Bois Grignon — rebaptisé Bois aux Roses par la municipalité il y a peu — a commencé en 2023. Le panneau de chantier mentionne que le permis de construire est à la date du 21 août 2019. Il mentionne que les recours contre le permis de construire peuvent se faire dans un délai de deux mois au tribunal. Comment expliquez-vous que le panneau de chantier puisse être antidaté ? Est-ce légal selon vous ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, le permis de construire a bien été délivré le 21 août 2019 avec un délai légal de recours de deux mois. De très nombreux recours ont été déposés contre ce projet. Tous les recours, y compris ceux en Conseil d'État, ont été perdus par l'association et les différents élus qui s'y sont associés. La Ville, respectueuse des instances judiciaires, avait décidé de ne pas débiter les travaux avant que tous les recours soient jugés. Cela a pris beaucoup de temps je vous l'accorde. Ce qui explique les quatre années entre la délivrance du permis et le début réel du chantier de construction.

**Monsieur BOURIACHI, votre septième question.**

*Madame SOUID, nous avons appris l'agression d'un agent du guichet unique. Bien que les agents, depuis plusieurs années, aient alerté sur les situations dégradées qu'elles vivaient avec certains usagers, aucune mesure de mise en sûreté des agents n'a été entreprise. Comptez-vous mettre des agents de sécurité pour prévenir toute nouvelle forme d'agression verbale ou physique ?*

**Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, la direction générale a mis en œuvre un travail de réflexion autour de la fonction d'accueil et notamment du guichet unique. Les conditions de travail des agents en seront une composante.

**Madame AÏT-SALAH-LECERVOISIER, votre huitième question.**

*Sur la parcelle du chantier des constructions Pierreval, durant la préparation des sols, beaucoup de riverains se sont interrogés quand il est apparu des « fondations de maisons » ou « des caves », on ne sait pas, il y a plusieurs interprétations, ou « des tunnels », même... qui d'ailleurs ont été très rapidement bouchés. Alors que le dossier de ces futures constructions sur le Bois Grignon est un dossier plus que sensible — vous l'avez dit, c'est quatre ans de litiges, plus avant, des luttes, 2 500 citoyens avaient signé la pétition à l'époque...*

**Imène SOUID**

Lisez votre question, s'il vous plaît.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Je vais vous dire. Je reprenais les arguments.

**Imène SOUID**

Lisez votre question.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

La destruction de la biodiversité en Île-de-France donne plutôt raison aux riverains aujourd'hui. Pour rappel, dès l'annonce d'un projet de bétonnisation d'une partie du Bois, les riverains se sont organisés en association loi 1901, leurs pétitions ont recueilli plus de 2 500 signatures...

**Imène SOUID**

Je n'ai pas cette question sous cette forme.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

J'ai mal sorti mon papier. Pouvez-vous me donner le rapport archéologique réalisé...

**Imène SOUID**

Non, ça c'est une autre question. Votre première question s'arrête avec « en direction des riverains du Bois Grignon/Roses ? » Nous sommes arrivés à trente minutes, donc je vais apporter la réponse, pour finaliser et terminer cette question, et nous aborderons les suivantes lors du prochain conseil municipal.

**Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER**

Excusez-moi, vous savez que vous pouvez répondre par écrit ?

**Réponse de Imène SOUID**

Comme pour les autres chantiers, une communication est prévue sur site (panneaux) et aux riverains par l'intermédiaire d'une lettre diffusée régulièrement dans les boîtes aux lettres (info chantier). Merci. Nous passons maintenant au vote du vœu.

**Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n° D-IVP-2020/231 du 15 octobre 2020, au bout de 30 minutes, Madame la Maire a prononcé l'arrêt de la séquence des questions diverses.**

\*\*\*\*\*

**Vœu d'urgence présenté par la majorité municipale en soutien à l'action des Restos du Cœur en faveur des familles orlysiennes**

**CONSIDÉRANT** l'alerte lancée dans les médias le 03 septembre 2023 par Patrice Douret, président des Restos du Cœur, sur la situation critique de l'association,

**CONSIDÉRANT** la hausse très importante du nombre de personnes ayant recours à une aide alimentaire,

**CONSIDÉRANT** que le budget des Restos du Cœur pour les achats alimentaires a doublé à cause de l'inflation,

**CONSIDÉRANT** que l'Analyse des besoins sociaux fait apparaître que 23 % des Orlysiens vivent sous le seuil de pauvreté (soit 980 euros par mois),

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la ville d'Orly au travers son CCAS à soutenir les familles les plus vulnérables, concrétisé par l'attribution en 2022 de 2 364 aides financières à 1 118 familles pour un montant de 234 131 euros, somme réévaluée en 2023 à 271 750 euros,

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 15 février 2023 modifiant le règlement des aides facultatives pour les adapter au plus près des besoins des Orlysiens dans un contexte économique particulièrement difficile,

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Orly a toujours soutenu l'association départementale des Restos du Cœur du Val-de-Marne et son antenne d'Orly au travers de moyens matériels (véhicules) et financiers (subvention annuelle 2023 de 1 500 euros et prise en charge du loyer annuel 2023 pour un montant de 15 577 euros),

**CONSIDÉRANT** que, lors de la dernière campagne d'hiver, 328 familles orlysiennes représentant 880 personnes ont été accueillies, soit 57 036 repas servis entre décembre 2022 et mars 2023,

**CONSIDÉRANT** que sur la campagne d'été 2023, une augmentation de 41 % des demandeurs est constatée par rapport à 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soutenir l'activité des Restos du Cœur et lui permettre de poursuivre son action à destination des familles orlysiennes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** attribue une subvention exceptionnelle supplémentaire de 3 000 euros à l'association départementale des Restos du Cœur du Val de-Marne.

**Imène SOUID**

Merci. Des demandes de prise de parole ? Non ? Je vous propose de passer au vote ?

Merci. La séance est levée.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal d'Orly est levée à 23h22.

Le secrétaire de séance

**Malikat VERA**



La Maire d'Orly

**Imène SOUID**

